



ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE EN VUE DE LA PREPARATION DU PLAN D'AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE MESSAMENA/MINDOUROU



Assistance technique



PAPEL – Cameroun
BP 23 Messaména Email papel_c@yahoo.fr
Tél. 99 07 36 93/76 34 25 78

Supervision



**Centre Technique de la forêt communale
(CTFC) BP 15107 Yaoundé**
Tél. 22 20 35 12 Mail CTFC_Cam@yahoo.fr

Novembre 2009

LISTE DES ABREVIATIONS

AAC :	Assiette Annuelle de Coupe
ACFCam :	Association des Communes Forestières du Cameroun
CAE :	Certificat Annuel d'Exploitation
CG :	Convention de Gestion
DED :	Service Allemand de Développement
CIFEM :	Centre Industriel et Forestier de Mindourou
CNPS :	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CFC :	Cellule de Foresterie Communale
CTFC :	Centre Technique de la Forêt Communale
CSI :	Centre de Santé Intégré
CPF :	Comité Paysan Forêt
ECOFAC :	Ecosystème Forestier d'Afrique Centrale
ESE :	Etude Socio Economique
FiP Cam :	Fabrique Camerounaise de Parquet
FEICOM :	Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale
FC :	Forêt Communale
FCMM :	Forêt Communale Messaména/Mindourou
FNCoFor :	Fédération Nationale des Communes Forestières de France
GIC :	Groupe d'Initiative Commune
GPS :	Global Positional System
GTZ :	Coopération Allemande
MARP :	Méthode Accélérée de Recherche Participative
MINATD :	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINJEUN :	Ministère de la Jeunesse
MINFOF :	Ministère des Forêts et de la Faune
ONG :	Organisation non Gouvernementale
OAPIDE :	Organisation d'Appui aux Initiatives Communautaires et Environnementales
PAJER-U :	Programme d'Action à la Jeunesse Rurale et Urbaine
PDL(C) :	Plan de Développement Local (Communal)
PAPEL :	Programme de préservation de la Biodiversité par la promotion des micro-projets communautaires
PAF2C :	Programme d'Appui aux Forêts Communales au Cameroun
PFC :	Projet Forêts Communautaires Dja
PFNL :	Produits Forestiers non Ligneux
PMdA :	Projet Mesures d'Accompagnement -Dja
FSC :	Forest Stewardship Council
PSG :	Plan Simple de Gestion
RDPC :	Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais
RFA :	Redevance Forestière Annuelle
RFD :	Réserve de Faune du Dja
UICN :	Union Mondiale pour la Conservation de la Nature
UTM :	Unité Télé Magnétique
VIH/SIDA :	Virus d'Immuno -Déficience Humaine/Syndrome de l'Immuno Déficience Acquis
WWF :	Fond Mondial pour la Nature
ZICGC :	Zone d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire

LISTE DES TABLEAUX

	Pages
Tableau 1: Principaux groupes ethniques majoritaires vivant autour de la FCMM.....	36
Tableau 2: Répartition de la population par sexe dans les villages riverains de la FCMM.....	39
Tableau 3: Entités légales identifiées dans les villages riverains de la FCMM.....	44
Tableau 4: Calendrier agricole.....	55
Tableau 5: Quelques PFNL bien connus dans la zone.....	57
Tableau 6: Etat de la foresterie communautaire autour de la FCMM.....	62

LISTE DES FIGURES

	Pages
Figure 1 : Plan de localisation administrative de la FCMM.....	23
Figure 2 : Carte des limites naturelles et artificielles de la FCMM.....	25
Figure 3 : Carte de distribution des groupes ethniques vivant autour et dans la FCMM.....	38
Figure 4 : Densité de la population et la diversité ethnique dans les villages riverains de la FCMM.....	41
Figure 5: Carte des infrastructures sanitaires, routières et en eau potable autour de la FCMM.....	49
Figure 6: Carte de la répartition des autres infrastructures sociales identifiées dans les villages riverains de la FCMM.....	53
Figure 7: Cartographie des terroirs villageois autour de la FCMM.....	67
Figure 8: Répartition des sites d'intérêt et zones d'occupation humaine à l'intérieur de la FCMM.....	70

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

	Pages
Photo 1 : Phase de formation des enquêteurs à Abong- Mbang	15
Photo 2 : Quelques moments des réunions informelles dans les villages	17
Photo 3 : Réunions de restitution de l'ESE	20
Photo 4 : Quelques types d'habitation rencontrés autour de la FCMM	46
Photo 5 : Etat du réseau routier à l'intérieur et autour de la FCMM	47
Photo 6 : Etat de quelques infrastructures scolaires dans les villages riverains	50
Photo 7 : Eclairage villageois dans le village Eboumetoum	51
Photo 8 : Infrastructure de communication : Radio Soleil de Mindourou	52
Photo 9 : Elevage domestique mixte	59
Photo 10 : Traces de l'exploitation forestière frauduleuse dans la FCMM	72

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Guide d'entretien semi-structuré à l'échelle des communautés

Annexe 2 : Fiches de relevé des sites d'intérêt des populations

Annexe 3 : Feuille de route et lettre d'information du Sous préfet de Messaména aux chefs des villages riverains (commune de Messaména)

Annexe 4 : Fiches de présences des participants aux réunions collectives (Village Ntollock I et campement Lackabo) et aux 2 réunions de restitution tenues les 25 et 26 août 2009 à Messaména et à Mindourou

Annexe 5. Coordonnées GPS des zones d'intérêts et d'occupation des populations à l'intérieur de la FCMM

Annexe 6 : Matrice des rencontres avec les acteurs locaux ; Communes de Messaména et Mindourou

Annexe 7 : Plan de localisation du site sacré Baka du campement Lackabo (Messaména)

SOMMAIRE

	Pages
RESUME EXECUTIF	6
1. INTRODUCTION.....	10
1.1. Synthèse de la politique nationale sur la décentralisation	10
1.2. Contexte et justification de l'étude	11
1.3. Objectifs de l'étude.....	12
1.3.1. Objectif global	12
1.3.2. Objectifs spécifiques.....	12
2. METHODOLOGIE	14
2.1. Analyse documentaire.....	14
2.2. Choix des animateurs et formation	14
2.3. Briefing, information des autorités administratives et des populations des villages riverains	15
2.4. Collecte des données à l'échelle des communautés	15
2.4.1. Réunions/enquêtes dans les villages	16
2.4.2. Cartographie participative et relevés GPS des sites d'intérêt des populations.....	17
2.5. Collecte des données à l'échelle des communes	18
2.6. Entrevues avec les partenaires de développement implantés dans la zone	18
2.7. Outils d'enquête et équipement	18
2.8. Equipe de la mission	19
2.9. Réunion de restitution	19
2.10. Analyse des données et rédaction du rapport.....	20
2.11. Difficultés rencontrées.....	21
3. ANALYSE DES RESULTATS.....	22
3.1. Milieu physique	22
3.1.1. Localisation	22
3.1.2. Relief et topographie.....	26
3.1.3. Climat.....	26
3.1.4. Hydrographie	26
3.1.5. Pédologie	26
3.2. Caractéristiques biologiques	27
3.2.1. Ressources floristiques.....	27
3.2.2. Ressources fauniques	27
3.3. Environnement socio économique communal	28
3.3.1. Historique des communes	28
3.3.2. Organisation sociale et institutionnelle des communes	29
3.3.3. Partenaires socio économiques implantés dans les communes de Messaména et de Mindourou.....	33
3.4. Environnement socio économique et traditionnel des villages riverains de la forêt communale	35
3.4.1. Historique des peuplements ethniques.....	35
3.4.2. Caractéristiques démographiques	36
3.4.3. Types d'organisations traditionnelles.....	42
3.4.4. Habitation et conditions de vie des populations.....	46
3.4.5. Infrastructures sociales de base	46
3.4.6. Systèmes de production villageois	54
3.4.7. Activités économiques et flux commerciaux	59
3.4.8. Occupation spatiale des activités des populations	65
3.4.9. Utilisation non durable des ressources.....	71

3.4.10. Actions prioritaires de développement identifiés dans les villages riverains de la FCMM	73
4. RECOMMANDATIONS POUR L'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE	
MESSAMENA/MINDOUROU	75
4.1. Ressources ligneuses	75
4.2. Ressources non ligneuses	76
4.3. Ressources fauniques.....	77
4.4. Ressource en eau	77
4.5. Agriculture	78
4.6. Matérialisation des limites de la forêt communale	78
4.7. Aspects socio économiques et développement	79
4.7.1. Cadre organisationnel et relationnel	79
4.7.2. Mécanisme de résolution des conflits	79
4.7.3. Mode d'intervention des populations à l'aménagement.....	80
4.7.4. Retombées de l'aménagement au niveau des populations	80
4.8. Activités potentielles à développer	81
4.8.1. Création d'une zone d'intérêt cynégétique à gestion communautaire	81
4.8.2. Activités de recherche	81
4.8.3. Activités d'éco tourisme	81
4.9. Impacts escomptés	82
BIBLIOGRAPHIE	85
ANNEXES	86

RESUME EXECUTIF

Les collectivités territorialement décentralisées (communes) de la zone la partie méridionale du Sud Cameroun ont saisi l'opportunité de la loi 94/01 du 30 janvier 1994 portant sur le régime des forêts, de la faune et de la pêche ainsi que le décret d'application N° 95/531/PM du 23 août 1995 d'acquiescer et de gérer une partie du secteur forestier permanent. D'après cette loi, est considérée comme forêt communale, toute forêt ayant fait l'objet d'un acte de classement pour le compte de la commune.

Depuis 2008, les communes de Messaména et de Mindourou se sont engagées dans le processus conjoint d'aménagement d'un massif forestier d'environ 39 000 ha. Le Centre Technique de la forêt Communale (CTFC) apporte un appui technique et institutionnel. L'étude socioéconomique ayant pour objectif global d'évaluer la situation socio-économique de la zone forestière concernée par l'aménagement afin de mieux intégrer les composantes économiques et sociales dans le plan d'aménagement a été confiée à l'ONG PAPEL, basée à Messaména et OAPIDE (à Mindourou), structures locales intervenant en foresterie sociale.

La méthodologie adoptée pour réaliser cette étude a été consultative et participative. Les différentes étapes méthodologiques parcourues ont été les suivantes :

- La formation/recyclage des animateurs des deux organisations locales mandatées par le CTFC pour cette étude afin de renforcer leurs capacités techniques ;
- L'analyse documentaire en matière de foresterie publiée par les autres intervenants dans la zone d'étude ;
- Les entrevues avec les partenaires au développement basés dans la zone ;
- La collecte des informations au niveau communautaire (villages riverains) et au niveau communal (Messaména et Mindourou) ;
- Les séances de restitution et d'enrichissement des données recueillies au niveau des responsables locaux ;
- L'élaboration du rapport final de l'étude après les amendements du CTFC.

A cheval entre les communes de Messaména (à l'ouest), Mindourou (à l'est) et Abong Mbang (au nord), la forêt communale de Messaména/Mindourou est située à la limite Nord et Est de la forêt congolaise et se trouve pratiquement dans la zone de transition entre la forêt semi-décidue à sterculiacées et la forêt congolaise. Elle est repérable sur le feuillet cartographique de l'Institut National de Cartographie au 1/200000 de référence NA -33 -XX Abong Mbang. Les ressources floristiques et fauniques y sont abondantes et variées. Ce qui la confère un intérêt particulier pour les deux communes, les opérateurs du secteur bois et l'Etat.

Les communes concernées par cet aménagement sont celles de Messaména et de Mindourou. La première commune a été créée par un arrêté de l'administration coloniale du 27 mai 1955 et couvre une superficie de 5 000 km² ; Celle de Mindourou (4 000km²) le 24 avril 1995. L'administration des deux collectivités est celle issue du scrutin du 22 juillet 2007 ; composée de 25 conseillers chacune issus du parti au pouvoir. Les recettes de ces deux communes sont insuffisantes et proviennent principalement du paiement de la RFA, des centimes additionnels versés par l'Etat, et quelques fois de l'impôt libérateur prélevé sur les activités agricoles, de commerce

entre autre. Pourtant un potentiel financier recouvrable existe auprès de tous ceux qui exercent des activités commerciales et autres petits métiers. Il n'existe pas d'organigramme formel au sein de chacune des deux communes comme l'exige la nouvelle réglementation en vigueur notamment l'arrêté n°00136 du 24 août 2009 rendant exécutoires les tableaux types des emplois communaux. Les partenaires socio économiques implantés dans les deux communes sont : La société forestière R Pallisco implantée au Cameroun depuis 1972, basée à Mindourou ; La société forestière FiP Cam à Messaména et les deux ONG locales PAPEL et OAPIDE qui interviennent dans le domaine de la foresterie communautaire.

L'environnement socio culturelle autour du massif forestier concerné montre une forte diversité socio culturelle. L'on rencontre : les Badjoués regroupés dans cinq villages dans la partie Sud du massif forestier ; les Mpoubiengs, dans cinq villages, dans la partie Nord Est: les Baka, concentrés dans huit campements ; les Ndjems : trois (3) villages à l'Est ; les Bikélés et les Maka dans la partie Nord-ouest du massif forestier. Tous ces peuples ont connu des mouvements migratoires suites à certains évènements historiques :

- La fuite des guerres tribales et des travaux forcés des colons ;
- La maladie du sommeil ;
- La recherche des terres fertiles et ressources riches en protéines (viande, poisson) ;
- La mise en place d'infrastructures de décolonisation (ouverture des pistes, de routes et ponts, des centres d'instruction sanitaire) ;
- Le mode de vie pour d'autres.

La population dans les villages riverains est également diversifiée où l'on retrouve en plus des autochtones, mais aussi des allogènes qui vivent en parfaite harmonie (cas des villages Mboumo, Ekoh). Certains villages sont bien peuplés (Ntollock I, Ntimbé I, Djolempoum) et cosmopolites. Les jeunes dont l'âge est inférieur à 30 ans occupent 66% de l'ensemble de l'effectif total de la population riveraine. Dans certains villages riverains (Mboumo, Bedoumo, Djolempoum, Ekoh, Eboumetoum), l'étude a relevé la présence d'anciens travailleurs dans les sociétés forestières industrielles PALLISCO et FiPCam ayant acquis une expérience dans des tâches spécifiques à l'exploitation forestière (abattage, sciage, prospection, layonnage, ...). Ce qui constitue un atout important quant à la mise en œuvre de l'aménagement de ce massif forestier.

Les infrastructures sociales dans les villages riverains sont très diversifiées. Dans le domaine de la santé, l'étude a identifié l'existence d'un district de santé basé à Messaména et trois centres de santé intégrés dans les villages Nkouak (commune de Mindourou) et Doumo Mama (commune de Messaména) et à Mindourou ville. Les infrastructures scolaires et en eau potables sont nombreuses ; elles sont identifiées aussi bien dans de campements Baka que dans de villages Bantou tant dans la commune de Messaména que celle de Mindourou. Mais la plupart des points d'eau sont non fonctionnels à cause de difficultés d'entretien des ouvrages. Seuls les forages des villages Lackabo, Djolempoum (commune de Messaména), Nkouak et Bedoumo (commune Mindourou) sont fonctionnels. L'état d'infrastructures scolaires est moins adapté surtout dans la commune de Messaména où l'on a relevé l'insuffisance des bâtiments, des table-bancs. L'insuffisance du personnel d'encadrement existe dans les deux communes. La présence des foyers communautaires dans les villages Bantou et campements Baka est remarquable (16 sur 23 villages riverains). Ceci est l'œuvre de la contribution des revenus de la RFA

versée aux communautés, au développement. Les infrastructures routières nécessitent l'entretien permanent surtout les axes Ntollock I, Ntimbé I Nkolvolan ; Eboumetoum – Doumo Mama ; Mboumo- Oboul. La couverture des populations en événements touchant l'état des personnes (naissances, mariages, décès) reste insuffisant : Un seul centre d'état civil spécial a été identifié à Mboumo. Les populations parcourent de longues distances pour faire établir les actes de naissance de leurs enfants ou de mariages.

Le système de production des populations est diversifié. L'agriculture reste prédominante ; les techniques utilisées chez les Baka et les Bantou sont rudimentaires avec seuls outils le daba et la machette. La collecte des PFNL et la chasse occupent aussi une bonne place dans les activités des populations aussi Bantou que Baka. La pêche est plus développée dans le village Ntollock I et Djolempoum (commune de Messaména).

La présente étude montre que le terroir villageois autour et dans la FC est caractérisé par les zones d'habitations, les exploitations agricoles, les jachères, les forêts secondaires arrosées par de nombreux cours d'eau.

Les terres agricoles ont parfois un front allant de 1 à 5 km du village. Il s'en suit donc que les terroirs coutumiers des villages vont au-delà des dispositions du plan de zonage qui décrit les limites de la FC. Les populations ont alors établi des campements à l'intérieur du périmètre du massif forestier prévu pour la FCMM. Ainsi l'étude a identifié dans la FC :

- Deux (2) zones fortement habitées par les populations Baka et Bantou (commune de Messaména) appelées : NTONGA et LACKABO ;
- Six (6) cacaoyères entretenues appartenant aux populations des villages Mboumo, Djolempoum et Lackabo (commune de Messaména) ;
- Six (6) campements mixtes dont le contrôle des activités qui y sont menées est sous la maîtrise des populations des villages Mboumo, Ekoh, Djolempoum (commune de Messaména) avec le droit d'exclusion aux groupes hétérogènes ;
- Cinq (5) campements de chasse dont la maîtrise des activités est presque inexistante, quasi libre à des chasseurs venant un peu partout ;
- Un (1) site sacré où réside l'« ancêtre » Baka communément appelé « *Edjengui* » à proximité de Lackabo ;
- Quelques traces d'exploitation forestière illégales localisées dans deux (2) endroits (Mboumo et Lackabo).

Les cites et zones d'intérêt des populations ci-dessus constituent une réelle menace quant à l'utilisation durable des ressources naturelles dans le cadre de l'aménagement de cette forêt. A cet effet, l'étude a fait les recommandations suivantes :

- L'interdiction absolue des sciages à l'intérieur de la FC ;
- L'information/sensibilisation des populations vivant autour et à l'intérieur de la FC sur les espèces fauniques les plus menacées et placer des barrières amovibles fermées à l'aide de cadenas contrôlés en permanence par de gardiens ;
- La délimitation des zones d'activités agricoles et proscrire le défrichage de nouvelles parcelles de forêt vierge à l'intérieur de la FC ;
- Prendre de mesures exclusives pour protéger le site sacré Baka ;
- Matérialiser les limites de la FC de manière à permettre aux populations de mieux distinguer le changement de propriété et d'usage de l'espace ;

- Placer les premières assiettes de coupes d'exploitation forestières pas proche du terroir coutumier du village Ntimbé I (commune d'Abong Mbang) dont la population a été peu hostile au moment du déroulement des enquêtes de cette étude ;
- La sensibilisation et l'animation dans les villages riverains sur les questions liées au droit d'usage et aux activités d'aménagement ;
- Le recrutement des jeunes des villages riverains pour les travaux d'aménagement et de surveillance ;
- La transparence dans la gestion des fonds issus de l'exploitation de la FC ;
- La mise en place d'un mécanisme de résolution des conflits, notamment la création d'une plateforme composée des représentants des comités paysan-forêts, les deux maires (Messaména et Mindourou), les responsables de deux celles de forêt communale, le représentant du partenaire exploitant, les représentants de l'administration forestière et territoriale, les autorités religieuses, ... ;

S'agissant des actions prioritaires à développer, l'étude a identifié d'une part, la nécessité de la réalisation concrète des œuvres sociales de développement, notamment la construction ou la réhabilitation des infrastructures scolaires, des forages, le désenclavement des zones d'accès difficile et l'amélioration du système de couverture sociale et sanitaire. D'autre part, le besoin d'action d'accompagnement et de coaching des communautés dans les domaines du renforcement du tissu de production végétale et/ou animale, du renforcement des capacités des communautés dans la gestion durable des ressources naturelles et la création des emplois.

L'étude a également proposé trois (3) activités potentielles à développer à long terme. Il s'agit de la création d'une zone d'intérêt cynégétique à gestion communautaire, l'écotourisme et la recherche dans le même massif forestier.

Au regard des analyses réalisées dans cette étude, il ressort que la mise en exploitation de la forêt communale n'apparaît pas en elle-même comme particulièrement problématique tant au niveau des impacts des activités menées par les populations, mais des retombées importantes sont perceptibles au niveau des deux communes.

1. INTRODUCTION

1.1. Synthèse de la politique nationale sur la décentralisation

Depuis plus d'une décennie, le Cameroun évolue dans un processus de décentralisation et de démocratisation. Il conduit un vaste programme de réformes intégrant non seulement les aspects de gestion durable des ressources naturelles, mais aussi les enjeux de bonne gouvernance et de lutte contre la pauvreté.

Les communes camerounaises présentent jusqu'à l'adoption des nouvelles lois sur la décentralisation en juillet 2004¹, des compétences et aussi des moyens limités. Les potentialités de ce nouvel arsenal législatif sont de plusieurs ordres pour le développement des communes. En effet, certaines compétences seront transférées aux collectivités dans les domaines suivants :

- l'action économique ;
- l'environnement et la gestion des ressources naturelles ;
- la planification, l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat ;
- le développement sanitaire et social ;
- l'éducation, l'alphabétisation et la formation professionnelle ;
- la jeunesse, le sport et les loisirs ;
- la culture et la promotion des langues nationales.

Ce qui concède ainsi aux communes, un vaste champ de compétences.

Dans ce contexte, la loi n°2004/017 dans les dispositions générales et en son article 4, précise les missions des collectivités avec accent sur "la promotion du développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif" et confirme l'autonomie administrative et financière de ces entités territoriales. Cette dernière confirmation pose effectivement un problème dans la mise en œuvre des compétences transférées en ce sens que les collectivités territorialement décentralisées ne disposent pas encore des moyens techniques et financiers² qui avaient été prévus par l'Etat pour mener à bien leurs nouvelles responsabilités³.

Il faut alors imaginer toutes les opportunités de mobilisation de ressources, tant au niveau de l'amélioration de la perception des recettes municipales qu'au niveau des revenus extérieurs, tels que la RFA ou les bénéfices tirés de l'exploitation des forêts communales.

Dans le contexte de la RFA⁴, qui était perçue par les communes comme c'était le cas pour les communes de Messaména et de Mindourou, il était essentiel qu'elle puisse

¹ Loi n°2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation, loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes et loi n°2004/019 fixant les règles applicables aux régions

² Recrutement de personnel ou demande d'affectation ou de détachement de fonctionnaires et agents de l'Etat (statut de la fonction publique maintenu), la mise à la disposition des Collectivités de l'ensemble des biens meubles et immeubles, les ressources fiscales et/ou dotations fixées annuellement par la loi des finances, les dotations spéciales aux Collectivités démunies (péréquation entre les entités décentralisées assurée).

³ Le transfert et la répartition des compétences de l'Etat aux Collectivités obéissent aux principes de subsidiarité, de progressivité et de complémentarité.

⁴ Les montants de la RFA versés aux communes varient au prorata de la superficie forestière sise dans les limites administratives communales. La redevance perçue par la commune et communautés (40 % et 10 % respectivement).

concourir aux charges de fonctionnement et d'investissement liées à ces responsabilités communales.

Pour faire face aux nouvelles responsabilités stipulées dans l'article 4 de la loi n°2004/017 citée ci-dessus et, à impulser leur auto- développement, les communes de Messaména et de Mindourou se sont engagées dans le processus de diversifier leurs sources de revenus.

Avec la mise en application effective tout cet arsenal juridique et réglementaire (Lois sur la décentralisation et sur le régime des forêts, de la faune et de la pêche ainsi que leurs différents textes subséquents), des revenus additionnels importants vont en découler. Ces communes devront investir leurs ressources financières dans les secteurs du développement local (micro entrepreneuriat, industrie de transformation, filières de commercialisation,...), et de ce fait, l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations. D'où le défi à relever par l'exécutif communal des communes de Messaména et de Mindourou.

1.2. Contexte et justification de l'étude

La loi 94/01 du 30 janvier 1994 portant sur le régime des forêts, de la faune et de la pêche ainsi que le décret d'application N° 95/531/PM du 23 août 1995 ont donné l'opportunité non seulement aux communautés villageoises, mais aussi aux collectivités (communes) d'acquérir et de gérer une partie du secteur forestier permanent (article 20 de la loi).

Le décret 95/678/PM a institué un cadre indicatif d'utilisation des terres en zone forestière méridionale définissant deux domaines forestiers :

- Le domaine forestier non permanent ;
- Le domaine forestier permanent assis sur des terres définitivement affectées à l'habitat de la faune et/ou à la forêt.

Ce dernier encore appelé « forêts permanentes » est un ensemble de massifs forestiers appartenant à l'Etat (forêts domaniales) et aux collectivités publiques (forêts communales).

Selon l'article 22, chapitre 3 de la loi ci-dessus, chaque forêt permanente doit faire l'objet d'un plan d'aménagement et l'article 44, alinéa 3 précise que l'exploitation des produits forestiers de toute forêt du domaine permanent se fait conformément à son plan d'aménagement.

La loi 94/01 et décret n°95/531 PM confirment la création d'un domaine forestier permanent des communes et en précise les règles de transfert depuis le domaine forestier de l'état.

D'après la loi, une forêt communale est celle qui fait l'objet d'un acte de classement pour le compte de la commune concernée.

L'attribution d'une forêt communale se concrétise par un décret de classement signé par le Premier Ministre et par l'immatriculation du titre foncier qui manifeste le transfert de propriété.

La forêt communale ainsi créée doit être dotée aussitôt d'un plan d'aménagement élaboré sous la maîtrise communale. Il faut souligner que la réglementation en vigueur ne prévoit pas dans le cadre des forêts communales, de convention provisoire d'exploitation comme dans le cas des UFA. Ceci signifie que l'exploitation ne peut débuter que lorsque la forêt est classée et aménagée.

Le plan d'aménagement d'un massif forestier étant un document de programmation dans l'espace dans le temps des coupes et des travaux sylvicoles (régénération, plantation, ...), l'activité d'exploitation forestière sur ce massif forestier visera une récolte équilibrée et soutenue.

Ce plan est donc réalisé sur la base de différentes études préalables : Les inventaires fauniques et floristiques ainsi qu'une étude socio économique identifiant spatialement l'ensemble des activités réalisées par les différentes parties prenantes dans le massif forestier communal.

C'est pour se conformer à cette exigence réglementaire et permettre aux communes de Messaména et de Mindourou d'exploiter ce massif que les présents travaux sont entrepris.

Par ailleurs, depuis 2005, l'Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCam) et la Fédération nationale des communes forestières en France (FNCoFor) développent un partenariat dans le cadre d'un accord de coopération décentralisée avec pour objectif de promouvoir au Cameroun le concept de forêt communale. En 2007, une convention cadre a été signée entre l'ACFCam et plusieurs communes forestières, parmi lesquelles celles de Messaména et de Mindourou s'engageant à promouvoir la protection et la gestion durable des forêts communales au Cameroun, et spécifiquement mettre en œuvre un programme dénommé « *Programme d'appui aux forêts communales au Cameroun* » (PAF2C) sous les fonds Français pour le développement mondial (FFEM), la GTZ, le FEICOM et le MINFOF. La mise en œuvre dudit programme, est assurée par le Centre Technique de la forêt Communale (CTFC). L'un des objectifs visés est d'apporter un appui technique et institutionnel aux communes forestières pour la création, le classement et l'aménagement de leur forêt communale.

A travers une approche participative, le CTFC s'est proposé renforcer les capacités locales en impliquant non seulement les élus et cadres municipaux locaux, mais aussi les autres acteurs notamment les ONG locales qui font de la foresterie sociale, un domaine d'expertise privilégié. C'est dans ce cadre que PAPEL, basée à Messaména et OAPIDE à Mindourou ont été identifiées pour réaliser les travaux de collecte d'informations socio économiques et la rédaction du présent rapport de l'étude.

1.3. Objectifs de l'étude

1.3.1. Objectif global

L'objectif global est donc d'évaluer la situation socio-économique de la zone forestière concernée par l'aménagement (22 villages et campements Baka riverains au massif), afin de mieux intégrer les composantes économiques et sociales dans le plan d'aménagement de la Forêt Communale Messaména/Mindourou.

1.3.2. Objectifs spécifiques

- Mettre en évidence les différentes activités des populations (systèmes de production ou de collecte destinés à l'autoconsommation et au commerce) et le degré de dépendance de celles-ci vis-à-vis de la forêt communale ;
- Décrire les organisations sociales et institutionnelles des communes de Messaména et Mindourou et des communautés, les caractéristiques historiques, sociales, démographiques, ethniques des villages concernés;

- Identifier les relations existantes entre les villages et les institutions extérieures ;
- Recenser les infrastructures socio-économiques fonctionnelles et non fonctionnelles ;
- Saisir les priorités de développement des communautés ;
- Inventorier les produits ligneux et non ligneux collectés, consommés, transformés, commercialisés traditionnellement par les populations locales et analyser les filières d'approvisionnement de ces différents produits ;
- Identifier les modalités d'accès et de gestion des ressources forestières et les conflits potentiels liés à l'usage de ces ressources;
- Conduire la cartographie participative des zones d'accès au massif forestier et les limites d'occupation des populations (consultations et relevés GPS des sites d'intérêt des populations dans le massif communal) ;
- Examiner les possibilités et contraintes à la coexistence durable entre les vocations attribuées à la Forêt Communale Messaména/Mindourou et les activités menées par les populations ;
- Recenser les structures de gestion villageoises capables d'assurer certaines activités dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'aménagement de la Forêt Communale (Comités Paysans Forêt), les différents leaders villageois susceptibles d'influencer l'aménagement, les acteurs ou organismes d'accompagnement des populations pour le développement ;
- Identifier les potentiels impacts positifs et négatifs de l'aménagement de la Forêt Communale (évaluation des risques, impacts environnementaux directs et indirects de l'exploitation forestière, équilibre social et qualité de vie des populations concernées) ;
- Vérifier et documenter les perceptions et attentes des villages concernés par rapport à l'aménagement de la forêt communale et proposer les prescriptions sociales d'aménagement en vue d'une utilisation adéquate et durable de l'espace forestier (activités alternatives) ;
- Identifier les zones des anciennes activités d'exploitation dans la Forêt Communale et les personnes physiques ou morales menant des activités agricoles à l'intérieur du massif.

2. METHODOLOGIE

2.1. Analyse documentaire

La méthodologie adoptée pour réaliser la présente étude s'est voulue aussi consultative. En effet, l'enjeu social lié à l'aménagement d'une forêt communale nécessite l'analyse documentaire des autres acteurs de développement intervenant ou ayant intervenu dans la zone.

L'analyse documentaire a tenu essentiellement compte de la littérature existante dans le domaine de la foresterie.

La documentation consultée pour mener à bien les différentes étapes de l'étude socio- économique s'organise autour des thématiques suivantes :

- ✓ Le plan de zonage du territoire forestier méridional ;
- ✓ Les photographies aériennes et les images satellites couvrant la zone ;
- ✓ Les archives communales de Messaména et de Mindourou ;
- ✓ La littérature sur le milieu physique et humain ;
- ✓ La littérature sur l'intervention du Projet PFC et de l'ONG PAPEL dans la zone,
- ✓ Les études socio économiques préalables à l'aménagement de quelques FC dans les régions du Sud et du Centre ;
- ✓ Les publications sur l'aménagement forestier au Cameroun et la recherche appliquée sur la sociologie des peuples de forêts tropicales.

2.2. Choix des animateurs et formation

Les animateurs ont été ceux des ONG PAPEL basée à Messaména et OAPIDE à Mindourou, tous originaires de la zone. Des animateurs venant de chacune des deux structures ont été sélectionnés en fonction de leurs compétences préalablement acquises en matière d'animation rurale et de connaissance du milieu d'intervention.

La formation des animateurs était répartie en deux phases :

1. La phase théorique ; elle était basée sur :
 - L'élaboration du plan de travail pour le déroulement de l'étude (chronogramme du déroulement des activités de collecte des données de terrain, identification des villages cibles riverains à la forêt communale, ...)
 - La théorie sur l'ESE menée dans le cadre du plan d'aménagement d'une FC (contenu et objectifs de l'ESE, concepts légaux, techniques d'enquête et cartographie participative, message d'introduction des équipes d'animateurs dans les villages, questions/réponses après la lecture du questionnaire, cartographie participative relative au questionnaire) ;
 - Les divers (PFNL, filières de commercialisation, villages non énumérés pour les enquêtes, priorités de développement, ...).
2. La phase pratique ; celle-ci a consisté en :
 - Un exercice pratique (administration du questionnaire et cartographie participative) dans le village Djolempoum (District du Dja) sélectionné au cours de la phase théorique ;
 - Une formation/recyclage à l'utilisation du GPS, l'identification et le relevé des points au GPS sur le terrain.

Ladite formation a été dispensée par une équipe constituée par trois (3) cadres du CTFC. Il s'agit de :

1. Adolphe ONDOUA, aménagiste et responsable CTFC antenne Est ;
2. Peter Rabus, Assistant technique du DED au CTFC ;
3. OWONO OWONO François Eugène, Cadre d'appui CTFC

Douze personnes dont dix (10) animateurs et deux (2) coordonnateurs d'ONG ont participé pendant quatre (4) jours à cette formation.

La photo ci-dessous présente quelques phases de cette formation.

Photo 1 : Phases de formation des enquêteurs à Abong Mbang



Phase de la formation pratique

Phase théorique dans le village Djolempoum

2.3. Briefing, information des autorités administratives et des populations des villages riverains

Avant le déploiement des enquêteurs sur le terrain, une feuille de route, munie d'un calendrier a été élaborée (annexe 3) et soumise à l'autorité administrative et municipale de Messaména et Mindourou.

Par la suite, un briefing sur les enjeux et le déroulement de l'étude a été fait dans le souci d'impliquer profondément l'administration locale. Des entretiens ont eu lieu entre les consultants et le Maire de chacune des deux communes pour aborder entre autre les aspects logistiques, notamment le déplacement des équipes sur le terrain. Des moyens ont été mobilisés.

Après l'avis favorable de l'autorité administrative sur la méthodologie adoptée (feuille de route), une lettre d'information pour la réalisation des travaux dans les villages a été initiée sous forme de Message Porté (annexe 3). Quatorze (14) chefs de villages riverains à la forêt communale identifiés dont huit (8) à Mindourou et six (6) à Messaména, ont reçu le message porté de l'Autorité administrative respective les annonçant le démarrage des travaux de collecte d'information pour l'ESE dans leurs villages respectifs. Ce même message les a invités à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la réussite desdits travaux.

2.4. Collecte des données à l'échelle des communautés

La collecte d'information dans les villages a été faite au cours des réunions, les enquêtes individuelles et les observations directes. La méthode accélérée de recherche participative (MARPA) a été également un des outils utilisés pour collecter les données.

2.4.1. Réunions/enquêtes dans les villages

2.4.1.1. Réunions collectives

Dans chaque village riverain, une réunion collective, facilitée par les équipes d'animateurs, a été programmée pour la collecte des informations socio-économiques de base. Ces réunions ont été structurées en deux séquences : une séquence introductive et une autre d'enquête proprement dite.

S'agissant de la partie introductive de ces réunions, les animateurs ont présenté d'une part les objectifs visés par la présente étude, et expliqué aux participants la panoplie des opportunités qu'offre la gestion conjointe (population – commune) d'un massif forestier, les avantages directs et indirects tout en se réservant de ne pas faire de promesses et de garanties, d'autre part.

Cette première partie a suscité plusieurs interrogations des participants quant aux retombées effectives des revenus issues de l'exploitation des ressources de la FCMM dans les villages. Préoccupations qui a été transmises à qui de droit par les enquêteurs lors des réunions de restitution de la présente étude.

La seconde partie de ces réunions basée sur le questionnaire (annexe 1), ont permis aux animateurs de recueillir les informations sur :

- L'organisation socio culturelle ;
- Les infrastructures sociales et équipements collectifs ;
- La vie associative et la cohésion socio économique ;
- Les activités économiques (système de production villageois, ...) ;
- La commercialisation et marchés locaux ;
- La forêt communale (implication du village dans le processus, inquiétudes des populations, leurs attentes, les possibilités et contraintes aux activités de développement).

L'approche utilisée pour la tenue de ces réunions a respecté les principes de libre expression et la représentation des différents groupes socioculturels (patriarches, vieux, jeunes, femmes, différents groupes ethniques) pour impliquer toutes les composantes sociologiques. Dans certains villages pour lesquels la mixité ethnique l'imposait, les réunions collectives se déroulaient en deux temps : une auprès des populations Bantous et une seconde auprès des Baka.

Tout au long des réunions collectives dans les villages, certains acteurs qui présentaient une expertise de qualité ou œuvrant dans le domaine forêt-environnement ou des connaissances en matière d'initiatives de projet de développement, ont été identifiés.

Cette étape du travail était essentielle en ce sens qu'elle a permis aux animateurs d'identifier les groupes d'intérêt du village, les structures partenaires intervenant au village d'une part, et de les conduire dans les sites d'intérêt des populations d'autre part.

Une liste des participants présents à chaque réunion collective était dressée dans chaque village enquêté. Les fiches de présence ont été établies à cet effet. Voir annexe 4.

2.4.1.2. Réunions informelles

Les réunions informelles ont été utilisées pour recueillir les informations auprès des personnes ressources et les patriarches sur les thèmes suivants :

- L'histoire du peuplement du village ;
- Les caractéristiques démographiques ;
- Les modalités d'accès aux ressources naturelles de la forêt (accès aux ressources, gestion des conflits, texture foncière, ...) ;
- Les problèmes liés au développement du village ;

Par ailleurs, ces réunions informelles ont permis de confronter certaines informations déjà obtenues et de vérifier celles qui sont contradictoires.

Ces réunions étaient constituées par un plus petit nombre de villageois tel que présenté dans la photo 2 ci-dessous. Il s'agissait le plus souvent de groupes de même affinité culturelle ou socio- professionnelle.

Photo 2 : Quelques moments des réunions informelles dans les villages



Réunion informelle dans un village Bantou



Réunion informelle dans un village Baka

2.4.1.3. Enquêtes individuelles et observations directes sur le terrain

Les enquêtes individuelles et les observations directes sur le terrain étaient conduites pour trianguler et compléter d'autres informations obtenues au cours des réunions informelles ou pour cibler certaines personnes représentées ou non lors des réunions précédentes. Ces enquêtes individuelles ont permis d'aborder les aspects tels que : les sites sacrés, les tabous (interdits) et cercles d'initiation du village.

Quant aux observations directes, elles ont permis d'évaluer la situation sur l'habitat, les conditions de vie des populations, les infrastructures de base et de discerner le faux du vrai.

2.4.2. Cartographie participative et relevés GPS des sites d'intérêt des populations

La position des sites d'intérêts des populations en périphérie ou à l'intérieur des limites de la FC a d'abord fait l'objet d'une cartographie participative par un groupe préalablement identifié constitué de représentants de femmes, des hommes, de jeunes et de Baka dont les membres présentaient certaines connaissances du terroir forestier. Sur la base du tracé du réseau hydrographique avec la typologie des rivières, les différents sites d'intérêts des populations ont été positionnés sur une carte avant le géo référencement.

Sur la base des résultats de ces cartes participatives, les différents points à relever sur le terrain étaient présentés aux guides afin de maximiser le parcours en forêt

pour le relevé GPS de toutes ces zones d'occupation et d'intérêt humains. Une description et les coordonnées GPS des sites répertoriés ont été reprises dans une fiche type (annexe 2) par les enquêteurs. Seuls les sites et zones d'intérêts humains situés à l'intérieur de la FCMM ont été finalement géo référenciés (annexe 5).

2.5. Collecte des données à l'échelle des communes

La réalisation d'une étude socio économique préalable à l'élaboration du plan d'aménagement d'une forêt communale fait obligatoirement appel aux techniques d'investigations participatives. Comme dans la collecte des informations au niveau des villages, la MARP a également été utilisée pour une analyse du contexte à l'échelle des communes. Un entretien semi structuré basé sur un jeu de questions/réponses suivant un guide répertoriant les axes essentiel d'investigation modulables, a été réalisé (annexe 3) et soumis à l'administration communale Ce qui a permis d'obtenir des données sur l'historique des deux communes, sur l'administration communale, sur la mobilisation des ressources communales et l'organigramme.

Par ailleurs, l'un des villages riverains (Ntimbé I) à la FCMM est dans la commune d'Abong-Mbang. Un entretien avec le Maire de cette commune a permis aux consultants d'obtenir des informations concernant le village Ntimbé I.

2.6. Entrevues avec les partenaires de développement implantés dans la zone

Après le briefing de l'ESE aux autorités administratives, l'équipe de mission a pris contact avec les acteurs de la société civile et autres structures intervenant dans les localités de Messaména, de Mindourou et leurs environs. Les organisations de la société civile (ONG) PAPEL et OAPIDE ; le groupe CIFM/PALLISCO, la société FIP Cam, ont été approchées.

Les échanges et discussions avec les responsables du groupe CIFM/PALLISCO et la société FIP Cam rencontrés (Annexe 6 : Matrice des rencontres) concernant leur activité ont permis de mettre en évidence certains aspects socio-économiques qui ont une incidence directe ou indirecte sur les travaux de l'étude, ainsi que quelques perspectives lors de la mise en œuvre du plan d'aménagement.

2.7. Outils d'enquête et équipement

Le matériel utilisé pour la mission (enquêtes et relevés terrain) était le suivant :

- ✓ formulaires d'enquête, papier kraft, feutres de couleur, bics et crayons, cartes topographiques de localisation et de reconnaissance, modules de formation reçue.
- ✓ Trois (3) GPS de marque GARMIN 60 CSX;
- ✓ fiche de relevés des coordonnées géographiques des sites d'occupation ;
- ✓ logiciel ArcView version 3.3 ;
- ✓ appareil photo Kodack Easy Share C633 ;
- ✓ Moto de la Commune de Mindourou et une moto en location à Messaména.

2.8. Equipe de la mission

Pour réaliser cette étude l'on a fait recours à deux équipes :

- Une équipe d'enquêteurs, constituée des animateurs dont cinq (5) de PAPEL et quatre (4) de OAPIDE :
 1. NKEUYA Félix, cartographe, animateur principal, PAPEL ;
 2. PEVOH Simon Bonaparte, Opérateur GPS, animateur PAPEL ;
 3. BADJOUE Rémy, animateur PAPEL ;
 4. ASSOM Bernise Carelle, élève stagiaire PAPEL ;
 5. NKOUOMB Soboud Ghislain, animateur PAPEL ;
 6. BISSACK BISSACK Jéhu, cartographe OAPIDE
 7. MABIA Miriam, animatrice OAPIDE
 8. MITOUAM Roméo Trésor, animateur OAPIDE
 9. MENDELE Serge, animateur OAPIDE
- Une équipe chargée de la coordination des enquêtes sur le terrain et de la rédaction du rapport de l'étude :
 1. NZOL BISSACK Honoré, Directeur OAPIDE ;
 2. MEVAH Henri Ferré, Cadre technique de Développement, Directeur de l'ONG PAPEL;

Ces deux derniers sont des responsables de cellule de foresterie communale (CFC) pour le compte des communes de Mindourou et de Messaména respectivement.

2.9. Réunion de restitution

La réunion de restitution s'est déroulée en deux phases :

1. La phase préparatoire

Au cours de cette phase, il a été question aux consultants de rassembler toutes les informations collectées dans chacun des villages, de dépouiller le questionnaire d'enquête administré aux communautés et de synthétiser les résultats du dépouillement par objectifs.

Les relevés GPS des sites d'intérêts des populations repris dans de fiches (annexe 2) par les enquêteurs ont été intégré dans le logiciel cartographique et confronter les informations des cartes participatives manuscrites avec la réalité de ces points géo référenciés sur la carte topographique de la zone et les limites de la FCMM. Cela pour vérifier si les points collectés sont effectivement dans ou hors des dites limites. Ces cartes participatives ont été synthétisées et regroupées par thèmes. Les différentes interventions (exposés et réponses aux questions des participants) des enquêteurs lors de la réunion de restitution ont été également une des préoccupations de cette phase préparatoire ; il en était de même pour le support (cartes participatives) à distribuer aux différents chefs de villages.

En concertation avec les autorités administratives et communales, les dates retenues pour les réunions de restitution ont été fixées les 25 et 26 Août 2009 à Messaména et à Mindourou respectivement. Les courriers d'invitation, signés par l'autorité administrative ont été envoyés aux chefs, notables et conseillers municipaux des villages riverains concernés, au responsable du CTFC antenne Est, ainsi qu'aux responsables des services techniques locaux.

2. La phase de restitution

Les points essentiels abordés lors de la réunion de restitution tenue respectivement à Messaména et à Mindourou ont porté sur :

- le mot introductif de l'autorité administrative ;
- l'information sur l'état d'avancement de la création de la FC ;
- le contexte et la justification de l'étude ;
- la méthodologie adoptée pour la réalisation de l'ESE ;
- la présentation des résultats à l'échelle des communautés des villages riverains ;
- les impacts potentiels négatifs et positifs ;
- la séance de questions/réponses ;
- les recommandations.

Les sites d'activités des populations à l'intérieur du massif forestier communal qui peuvent conduire à des conflits potentiels ont été identifiés dans la zone de Messaména, et des propositions pour les contrarier ont été abordées. (Voir point 4 ci après). Par contre, les participants à la réunion tenue à Mindourou ont été plutôt heureux d'accueillir le projet de FC surtout aucun sujet pouvant conduire à de litiges sur leur activités au sein de la FCMM n'a été identifié.

L'historique des peuplements ethnolinguistiques de cette zone a beaucoup été débattue, tant à Messaména qu'à Mindourou.

La grande participation enregistrée au cours de ces deux réunions de restitution témoigne de l'intérêt des populations concernées par le projet d'aménagement de la forêt communale de Messaména/Mindourou. La photo 3 ci contre montre quelques phases de la réunion de restitution tenue à Messaména et à Mindourou.

Photo 3 : Réunions de restitution de l'ESE en quelques images



Participants attentifs (Mindourou)



Présentation de cartes participatives (Mindourou)



Photo de fin de cérémonie (Messaména)

Etait présents à chacune de ces réunions de restitution, les chefs de tous les villages, Bantou et chefs des campements Baka riverains de la FCMM, l'exécutif communal, les conseillers municipaux de la zone concernée, l'autorité administrative et les responsables des services techniques locaux, le responsable du CTFC antenne Est, les consultants et autres personnes intéressées. Une liste de présence à ces deux réunions a été à chaque fois dressée. Voir annexe 4 du présent rapport.

2.10. Analyse des données et rédaction du rapport

La revue bibliographique et documentaire de certaines études menées ou publiée dans la région a permis aux consultants d'obtenir et/ou d'analyser les informations sur le milieu physique et les caractéristiques biologiques de la zone d'étude.

La statistique descriptive (moyenne, fréquence, pourcentage, graphisme, ...) a été utilisée pour analyser les données obtenues.

Un rapport provisoire a été préparé par les deux cadres techniques, et soumis à l'appréciation des Maires des communes de Messaména et Mindourou, à celle des responsables du CTFC de l'antenne Est à Bertoua et de la direction générale à Yaoundé, pour leurs commentaires, remarques et recommandations. La prise en compte de toutes ces observations a permis la rédaction du document final.

2.11. Difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées lors de la réalisation de cette étude sont les suivantes :

- La réticence de certains leaders du village Ntimbé I situé dans l'arrondissement d'Abong Mbang s'opposant à l'administration de cette enquête et le relevé GPS des zones d'intérêt des populations à l'intérieur du massif communal. Ceux-ci voulant d'abord clarifier la limite entre les villages Ntimbé I et de Ntollock I. Nonobstant les explications et l'intervention du Maire qui est en même temps chef de ce village demandant à sa communauté de se soumettre aux enquêtes, il n'a pas été possible à l'équipe d'administrer la fiche d'enquête dans ce village. Les informations obtenues du village Ntimbé I contenue dans ce rapport sont celles issues des observations directes et des entretiens informels auprès de quelques personnes du village, et surtout avec le chef dudit village (Maire de la commune d'Abong -Mbang).
- La multiplicité et l'éloignement de certains campements agricoles n'ont pas rendus la tâche facile aux enquêteurs ; parfois, la piste allant vers un campement déclaré et mentionné sur la carte participative était difficilement retrouvable, ou encore la prise de points GPS n'était pas également évidente (exemple cas du lieu sacré chez les Baka au campement Lackabo, ombrage, inaccessibilité). Voir annexe 7 qui donne une idée approximative sur la localisation du site sacré Baka du campement Lackabo dans la commune de Messaména.

3. ANALYSE DES RESULTATS

3.1. Milieu physique

3.1.1. Localisation

Le massif forestier classé pour le compte des communes de Messaména et Mindourou est à cheval entre :

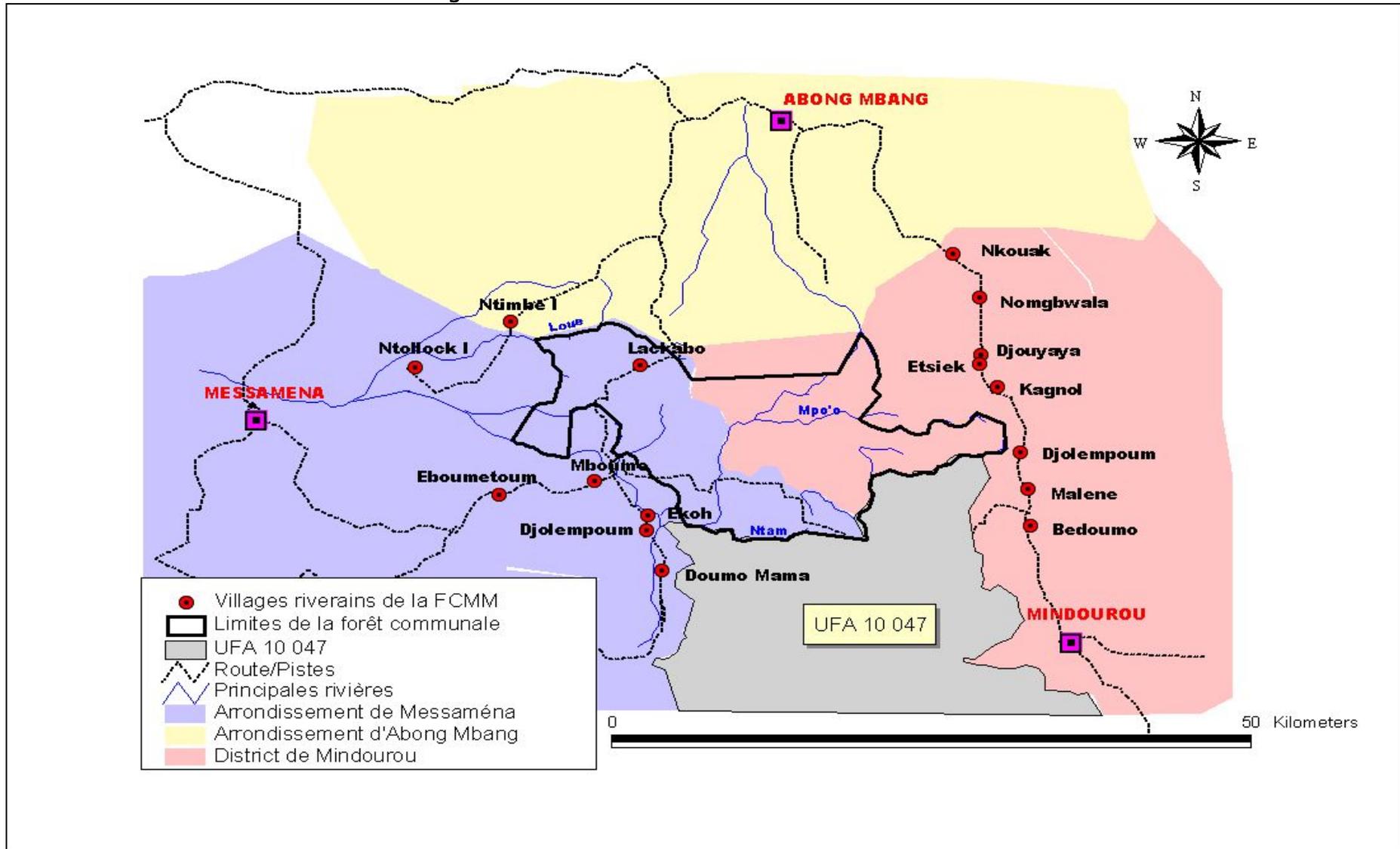
- L'Arrondissement de Messaména, côté sud et ouest ;
- le District du Dja, côté est ;
- l'Arrondissement d'Abong Mbang au nord ;
- l'UFA 10 047, côté sud- est.

Département du Haut- Nyong, Région de l'Est.

Il est situé entre 13° et 13°20' de longitude Est, puis 3°40' et 3°50' de latitude Nord.

Le plan de localisation administrative de cette forêt est présenté dans la figure 1 ci-dessous.

Figure 1 : Plan de localisation administrative de la FCMM



Cette forêt communale est matérialisée par des limites naturelles et artificielles. Au Sud ouest, cette limite qui, au départ était sur un cours d'eau non dénommé (datant du plan de zonage forestier national, 1996) et jouxtant la limite de la forêt communautaire du GIC ADJEK des villages Djolempoum/Ekoh a été rectifiée lors des travaux de la commission de classement tenue à Abong Mbang le 5 mai 2009 dans le but d'accorder un espace agro forestier plus important aux populations riveraines. Voir figure 7.

A l'ouest et au nord, la FCMM est limitée par la forêt communautaire du GIC Mpag'ra du village Mboumo, les rivières *Moko'a*, *Loue*.

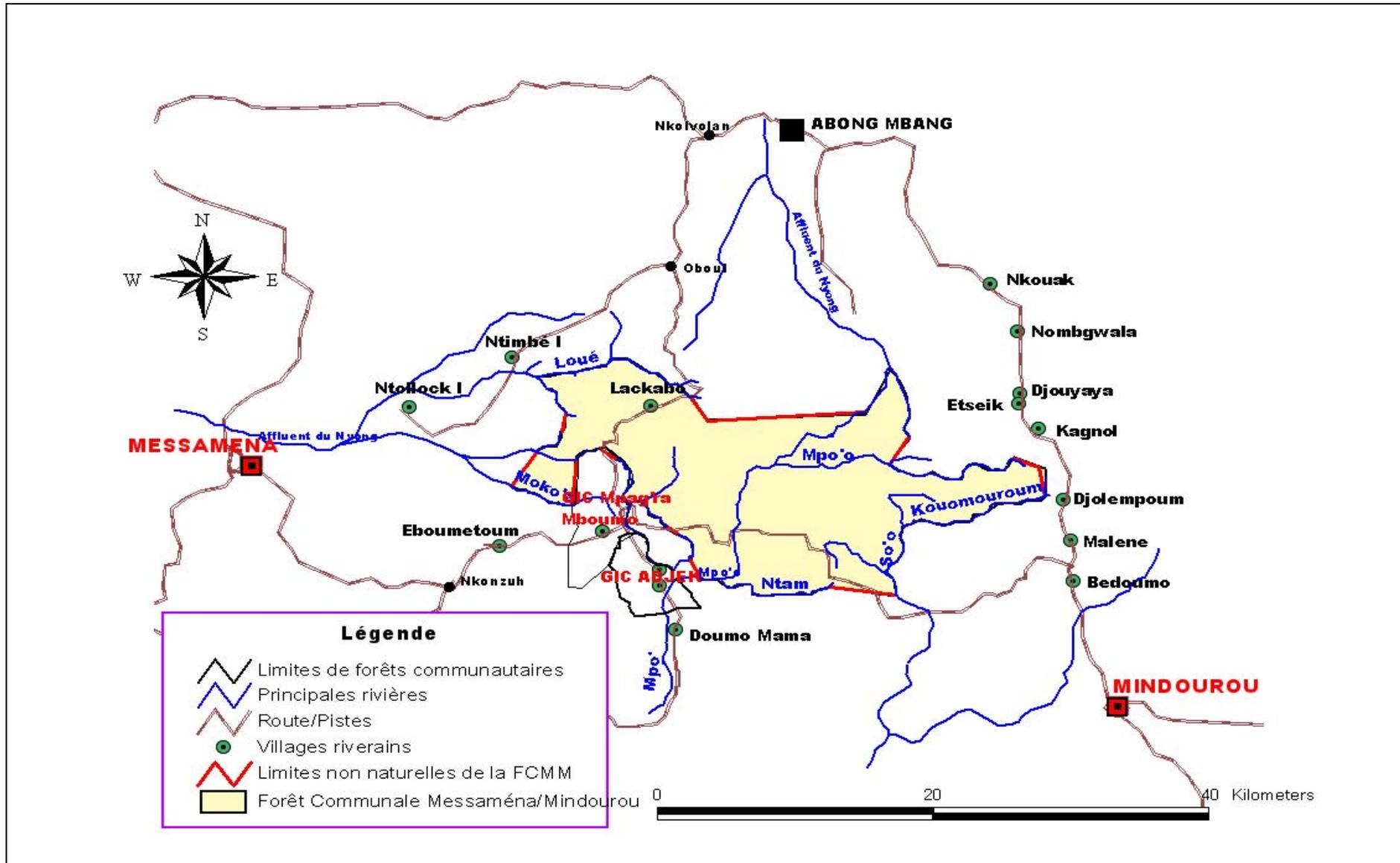
Au sud et à l'est, les rivières *Mpo'o*, *Ntam*, *So'o* et *Kouomoroum*.

Sous réserve du décret de classement portant incorporation au domaine privé des communes de Messaména et Mindourou, cette forêt couvre une superficie de 37 507,5 hectares.

Ledit massif forestier est repérable sur le feuillet cartographique de l'Institut National de Cartographie au 1/200 000 de référence NA –33 –XX Abong Mbang.

La figure 2 ci-dessous présente les limites externes naturelles et artificielles de cette forêt communale Messaména/Mindourou.

Figure 2 : Carte des limites naturelles et artificielles de la FCMM



3.1.2. Relief et topographie

La forêt communale de Messaména/Mindourou appartient au plateau sud camerounais avec une altitude moyenne de 600 m. Cependant l'on observe quelques affleurements rocheux qui culminent à 720 m rencontrés du côté nord et surtout à la partie sud-est du massif. D'une manière générale, la topographie de la FC Messaména/Mindourou présente une alternance de vallées peu profondes surtout dans la partie sud-est de part et d'autre de la source de la rivière *Mpo'o* et le long de *Kouomoroum*, limite dudit massif côté sud est (voir figure 2 ci-dessus).

Le parcours au moment des enquêtes, des transects utilisés par les populations pour leurs activités à l'intérieur du massif forestier communal, montre que dans le reste du massif forestier, le relief est peu accidenté.

3.1.3. Climat

Le territoire de la région qui couvre les deux communes et ses environs subit l'influence d'un climat de type guinéen à quatre saisons d'inégales répartitions :

- une grande saison sèche de novembre à mi-mars ;
- une petite saison de pluies de mi-mars à mi-juin ;
- une petite saison sèche de mi-juin à mi août ;
- une grande saison pluvieuse de mi- août à fin octobre.

La moyenne annuelle des précipitations est de 1577mm. La température moyenne est d'environ 25°C avec une amplitude moyenne de 2,5°C. (Cf rapport PAPEL, 2002)

3.1.4. Hydrographie

Le réseau hydrographique du massif est très dense (voir figure 2 ci-dessus) ; influencé par les rivières *Mpo'o*, *So'o* et les affluents du Nyong dans la partie nord ouest et sud est de la FCMM.

Mpo'o prend sa source dans la partie Est de la FCMM et parcourt l'intérieur dudit massif en captant plusieurs affluents jusqu'à la partie Sud de ladite forêt.

Le Nyong, dans sa partie supérieur est constitué par plusieurs affluents (*Moko'a*, *Apodjo*, *Djalakin*, *Mwamengouga*, *Loue*) qui ont leurs sources dans la zone Nord ouest de la FCMM

La rivière *So'o* et ses affluents (*Ndoua*, *Kouomoroum*), dans la partie Sud- Est forme une ligne de crête qui limite la FCMM.

La diversité de cours d'eau illustrée dans la figure ci-dessus explique également la présence de marécage comprenant des raphiales et des essences héliophiles surtout dans la partie Nord ouest de la FCMM.

3.1.5. Pédologie

Sur le plan édaphique, le matériel parental est essentiellement composé de quartzite. MULLER et GAURAUD (1979) cités par TIZI (1990) dans le Rapport final du Projet Forêts Communautaires- Dja. (1999), classe les sols de la partie sud de l'Est Cameroun en deux grands types de sols ferrallitiques : les sols rouges et jaunes (sols hydro morphes). La fertilité naturelle de ces sols rouges est assez bonne du fait de leur texture sablo- argileuse. Cependant cette fertilité reste assez précaire. En effet, cette texture favorise la coloration de l'eau entraînant d'une part le lessivage des éléments minéraux et, d'autre part l'érosion qui décape les horizons de surface.

3.2. Caractéristiques biologiques

3.2.1. Ressources floristiques

Selon LETOUZEY (1968), cité par H. TCHATCHOU Tommy (1998), la forêt congolaise est dominante entre 3 et 4 degrés de latitude nord et 12 et 15 degrés de longitude est. Le massif forestier communal appartient donc à la forêt sempervirente guinéo- congolaise. Il se situe à la limite Nord et Est de la forêt congolaise et se trouve pratiquement dans la zone de transition entre la forêt semi- décidue à sterculiacées et la forêt congolaise. La physionomie du paysage montre une mosaïque constituée de cultures, de jachères et portions de forêts secondaires ; ce qui témoigne de l'action de l'homme sur le milieu depuis de nombreuses années.

La typologie de la végétation observée sur la base des pistes qui traversent ce massif est constituée par les forêts sur sols hydro morphes et les forêts sur terres fermes.

Les informations obtenues dans les villages riverains de la FCMM témoignent qu'il existe des essences forestières telles que l'Ayous (*Triplochiton scleroxylon*), Bilinga (*Nauclea diderrichii*), Bossé (*Guarea cedrata*), Bété (*Mansonia altissima*), Ilomba (*Pycnanthus angolensis*) Fraké (*Terminalia superba*), Emien (*Altonia boonei*), Eyong (*Eribloma oblongum*), Dabema (*Piptadeniastrum africanum*), Tali (*Gossweilerodendron balsamiferum*), Movingui (*Distemonanthus benthamianus*), ... etc.

Cependant les essences à haute valeur commerciale, telles que le Moabi (*Baillonella toxisperma*), Iroko (*Milicia excelsa*), Sapelli (*Entandrophragma cylindricum*), Sipo (*Entandrophragma utile*), Padouk rouge (*Pterocarpus soyauxii*) Ebène (*Diospyros crassiflora*), Bubinga Rouge (*Guibourtia demeusei*) sont de plus en plus rares dans cette zone d'étude.

Quant aux PFNL, ils sont nombreux, on y retrouve : le rotin, le bambou, les feuilles de marantacées ; des arbres à usage domestique dont le manguier sauvage (*Irvingia gabonensis*), le Djangsang (*Riccinodendron heudelottii*), et le Moabi (*Baillonella toxisperma*), ... etc. Les PFNL identifiés au cours de ces enquêtes et les plus utilisés dans la zone sont repris dans le tableau 5 du paragraphe 3.4.6.2 ci-après.

3.2.2. Ressources fauniques

D'après les enquêtes on rencontre une faune très diversifiée. On peut citer entre autre : Singes (*Cercopithecus sp*), Lièvres, Céphalophes (*Céphalophorus sp*), Pangolins (*Manis sp*), Potamochère (*Potamochoerus porcus*), Porc-épic, Aulacode (*Thryonomis swinderianus*), Tortue, Vipères (*Bitis gabonensis*), etc. Les renseignements sur les grands mammifères et primates fournis par les populations disent que ceux-ci sont de plus en plus rares dans cette forêt à cause de l'intensité de la chasse et du braconnage.

Malgré la forte pression exercée sur ces mammifères, les enquêtes ont relevées, la présence de quelques grands singes tels que le gorille (*Gorilla gorilla*) et le chimpanzé (*Pan troglodytes*) concentrée à l'intérieur du massif moins perturbé. Par ailleurs, il a été souligné, il y a quelques années la présence des éléphants (*Loxodonta africana cyclotis*) venant de la Réserve de Faune du Dja (RDF).

Il existe plusieurs espèces d'oiseaux dans ce massif. Le perroquet gris à queue rouge (*Psittacus erithacus*) est régulièrement victime de capture par certains allogènes.

Les rivières sont poissonneuses peuplées par plusieurs espèces (carpes, poissons vipère, silure, ... etc).

3.3. Environnement socio économique communal

3.3.1. Historique des communes

L'histoire des Communes de Messaména et de Mindourou est recueillie ici auprès des Maires en poste et complétée par quelques octogénaires et personnes ressources interrogées. (Voir annexe 6 : Matrice des rencontres avec les acteurs locaux).

3.3.1.1. Commune de Messaména

La ville de Messaména est datée de la colonisation allemande. Le nom originel est riche d'un passé lointain élogieux, d'un passé récent à oublier et d'un présent qui se construit avec une élite fortement mobilisée.

A titre historique, Messaména est la combinaison de noms de deux chasseurs indigènes de gazelles venus du village BIBOM. Lors de la tournée des colons, le Major HANS Dominique a eu la volonté d'implanter une ville afin de rapprocher l'administration coloniale aux populations installées dans la forêt. C'est au cours de la recherche du site qu'ils se sont retrouvés dans le campement de chasse de *Messâ* et *Ména*. Ils décidèrent s'y installer. C'est ainsi que le site concerné portera le nom de ces deux propriétaires « *Messâ Ména* » qui plus tard est devenu MESSAMÉNA.

L'administration communale commence après le départ des Allemands, par un arrêté de l'administration coloniale. L'arrêté du 27 mai 1955 qui crée la commune de Messaména, créa également celle de Bafoussam. ONANA Thomas fut le tout premier Maire de Messaména (après les indépendances), renversé pour détournement, DOBO Joseph Le droit le succéda sous l'appellation de commune mixte rurale de Messaména. Deux Sous préfet/Maire y ont fait leur passage (AMOUGOU Mbazon Lazare et NGUIMFACK Etienne Brice). Après cette époque jusqu'à ce moment six (6) autres personnalités se sont succédées à la tête de cette commune (SOLO Mpande Samuel, MASSA Ampalavoh Raymond, MOANTSON Bissack Martin, NKOMO Roger, MEDJOUS Mpande Félicien et AFFOULA Bélyé Simon Pierre).

La commune de Messaména couvre actuellement une superficie estimée à 5 000 km² pour une population estimée à 35 000 habitants. L'on retrouve : les Baka (5%) ; Bikélé (32%) et Badjoué (65%). Source, voir annexe 6, Matrice des personnes consultées.

3.3.1.2. Commune de Mindourou

L'histoire de la ville de Mindourou est datée de moins d'un siècle. Le messager et geôlier ATANGANA Jean qui acquiert une réputation de spécialiste dans la défense des droits civiques fut nommé par l'administration coloniale comme Chef Supérieur Ndjem Badjoué. Il décida avec le conseil de l'administration coloniale de regrouper les lignages *Bakinkôh* et *Babien*. Ces derniers habitèrent dans sept villages de la rive Est du cours d'eau Dja. Disséminés de suite de la maladie du sommeil et de la famine, ils décidèrent par la suite d'en faire une communauté organisée dans le tronçon appelé « *Nooékom* (en Ko'ozimé) ». Etant entendu que ce nouveau site choisi se trouva à mi- parcours entre les villes Abong- Mbang et Lomié (*Middle road* appellation des colons en anglais), ce nom subit alors quelques déformations :

Mindrow (aliénation de l'anglais en Pigin), puis *Mindolo* (mauvaise prononciation de l'autochtone) et enfin Mindourou.

Le 05 février 1992, par décret présidentiel le District de Dja est créé à l'intérieur de l'arrondissement d'Abong- Mbang (Département du Haut-Nyong), avec pour chef lieu Mindourou.

La commune quant à elle, voit le jour depuis le 24 avril 1995. Elle couvre une superficie de 4 000 Km² environ pour une population estimée à 13 000 âmes, s'étalant le long de la route reliant Abong- Mbang à Lomié. Depuis sa création, la commune n'a connu qu'un seul Maire, (ELIEME Daniel Félix). Celui-ci, en poste est à son troisième mandat.

D'après les informations recueillies auprès des acteurs locaux (annexe 6), les différentes ethnies sont :

- les Ndjems (45%) ;
- les Badjoués (30%) ;
- les Mpoubieng (25%),
- les Baka (10%)

3.3.2. Organisation sociale et institutionnelle des communes

3.3.2.1. Administration communale

3.3.2.1.1. Le conseil municipal

Le conseil municipal des communes de Messaména et de Mindourou est issu du scrutin du 22 juillet 2007. Il est composé chacun de 25 conseillers municipaux tous issus du parti au pouvoir, le RDPC. La composition socio professionnelle de chaque conseil est très diversifiée dans les deux communes où l'on retrouve les universitaires, les fonctionnaires retraités et en service, les opérateurs économiques, et les planteurs, à des proportions sensiblement égales. Les femmes y sont représentées dans les deux conseils et les Baka à Mindourou où on les retrouve en une forte concentration.

Certains conseillers tant à Messaména qu'à Mindourou ont suivi des séminaires de formation en foresterie communautaire organisés soit par les partenaires au développement ayant intervenus dans la zone Messaména/Mindourou (WWF, Projets PFC, ECOFAC), soit par le CTFC, structure d'appui aux communes dans le processus de la mise en place de cette FC. Les thèmes de formations reçues ont concerné :

- les inventaires forestiers,
- le montage de dossier de certificat annuel d'exploitation,
- l'élaboration de plans simples de gestion,
- l'exploitation et commercialisation du bois de FC,
- la prévention et gestion de conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles,
- l'élaboration d'un plan de développement communal, ... etc.

Selon le « *Guide du Maire et du Conseiller Municipal* », MINATD 2008, le conseil municipal dans les deux communes se réunit régulièrement en session ordinaire deux fois par an au cours du mois de novembre (vote du budget) et avril (approbation des comptes administratifs) et parfois en session extraordinaire sur convocation du Maire.

Le conseil municipal de la commune de Mindourou est structuré en trois commissions (les trois premières citées ci-dessous) alors que celui de Messaména en compte six, à savoir :

- la commission des finances ;
- la commission des affaires sociales ;
- la commission des grands travaux ;
- la commission des affaires administratives ;
- la commission chargée de l'urbanisme ;
- la commission des affaires forestières ;

Ces commissions ainsi créées ne se réunissent que lors de la tenue des sessions à cause de l'insuffisance du budget de fonctionnement. Pourtant les frais afférents à leur fonctionnement devront être bien prévus (MINADT 2008 : *Guide du Maire et du Conseiller Municipal*). afin d'examiner au préalable les questions inscrites aux dites sessions.

La répartition des conseillers municipaux dans les deux communes et le nombre de villages que compte chacune d'elles se présentent de la manière suivante :

	Commune de Messaména	Commune de Mindourou
Nombre de conseillers municipaux Hommes	21	21
Nombre de conseillers municipaux Femmes	04	04
<i>Total</i>	25	25
Conseillers municipaux fonctionnaires	13	06
Conseillers opérateurs économiques	04	02
Conseillers cultivateurs	06	06
Conseillers Baka	00	02
Autres (société civile, religieuse, ...)	02	09
<i>Nombre total de chefferies traditionnelles (villages)</i>	68	16

Au vu du nombre élevé des villages qui constitue la commune de Messaména, la communication vers les populations s'avère très difficile. Dans tous les cas, elle est assurée par des lettres circulaires ou par l'envoi des messagers ; Celle-ci est plutôt renforcée dans la commune de Mindourou par la radio communautaire « *Radio Soleil* » qui couvre tout le District du Dja et ses environs.

En retour la communication des populations vers les communes se fait via les conseillers municipaux, les chefs traditionnels et responsables politiques.

3.3.2.1.2. L'exécutif communal

L'exécutif communal dans les communes de Mindourou et de Messaména comprend : le Maire et ses deux (2) adjoints, le Secrétaire général et le Receveur Municipal.

Le Maire dirige la commune et représente celle-ci dans les actes de la vie civile et en justice. A ce titre, selon le « *Guide du Maire et du Conseiller Municipal* » MINADT, 2008, il est chargé sous le contrôle du conseil municipal de :

- conserver, entretenir et administrer les propriétés et les biens de la commune et accomplir tous actes conservatoires de ces droits ;
- gérer les revenus, surveiller les services communaux et la comptabilité communale ;
- préparer et proposer le budget, ordonner les dépenses et prescrire l'exécution des recettes ;
- diriger les travaux communaux ;
- veiller à la protection de l'environnement ;
- prendre toutes les mesures nécessaires à la destruction d'animaux déclarés nuisibles ;

- souscrire les marchés, passer les baux et les adjudicateurs des travaux communaux ; etc....

Les deux adjoints au Maire de la commune de Messaména n'y sont pas résidents. Le cadre législatif ne prévoit pas d'attributions spécifiques pour les adjoints. A la commune de Messaména, certaines tâches (suivi de certains travaux communaux, recouvrement impôt libératoire) leur sont confiées par le Maire en fonction de leur disponibilité. Le chef de l'exécutif communal de Mindourou par contre a délégué par arrêté, une partie de ses attributions à ses adjoints. Il s'agit de :

- ✓ Suivi des permis de bâtir et de démolir ainsi que les autorisations d'occupation des sols ;
- ✓ Suivi du fonctionnement de la police municipale ;
- ✓ Circulation routière,
- ✓ Suivi des mesures relatives à la voirie municipale.
- ✓ Surveillance du recouvrement des impôts, taxes et droits municipaux ;
- ✓ Suivi de l'exécution des travaux communaux ;
- ✓ Hygiène et salubrité ;
- ✓ Police sanitaire.

D'après le décret 94/932 du 5/12/1994, Le Secrétaire Général de Mairie est le coordonnateur de l'ensemble des services et assure une mission d'interface entre les élus locaux, les services municipaux et les administrés. A Messaména comme à Mindourou, le secrétaire général assure :

- ✓ Le suivi des questions relatives au personnel
- ✓ La gestion de l'administration communale
- ✓ Le suivi des actes financiers de l'exécutif communal.

Le Receveur Municipal (Article 10 du décret n°94/932 du 5/12/1994) recouvre les recettes et règle les dépenses ordonnées par le Maire. Il assure la garde et la gestion des fonds et valeurs de la commune. Il tient la comptabilité générale et analytique de la commune.

A la commune de Messaména, le receveur municipal est en même temps le percepteur des recettes fiscales.

D'après les comptes administratifs des deux communes, la situation des recettes et de dépenses en 2008 se présente comme suit :

	Commune de Messaména	Commune de Mindourou
Budget total en 2008	170 millions F CFA	695 656 283 F CFA
Total des recettes (2008)	142 724 231	695 656 283
Total des dépenses (2008)	141 393 055	694 785 162
Excédents	1 331 076	871 121
Taux de réalisation sur le fonctionnement	40%	30%
Taux de réalisation sur les investissements	60%	70%
Budget 2009	292 417 640 F CFA	695 000 000 F CFA

L'état des lieux dans la commune de Messaména a permis de constater que les frais de cotisation à la CNPS n'étaient pas reversés entre 1972 et 2006, ce qui n'est pas le cas pour la commune de Mindourou où ceux-ci sont régulièrement acquittés. Un programme de paiement de cette cotisation a été mis en place par les responsables de la commune de Messaména.

Les charges salariales mensuelles pour les deux communes se présentent comme suit :

	Commune de Messaména	Commune de Mindourou
Nombre personnel permanent	12	25
Nombre personnel temporaire	06	60
Charges salariales par mois	1 650 000 F CFA	4 660 000 F CFA

3.3.2.1.3. Mobilisation des ressources communales

La gestion financière et comptable d'une commune est assurée par la recette municipale selon les règles de la comptabilité publique traduite en partie par le décret n°94/232 du 05/12/1994 précisant le statut et les attributions des Receveurs Municipaux et repris dans le « *Guide du Maire et du Conseiller Municipal* » MINATD, 2008.

Les recettes de ces deux communes proviennent principalement du paiement de la RFA, des centimes additionnels versés par l'Etat, et quelques fois de l'impôt libérateur prélevé sur les activités agricoles, de commerce entre autre. Pourtant il existe un potentiel financier recouvrable auprès de tous ceux qui exercent des activités commerciales et autres petits métiers.

La mobilisation des ressources communales tant à Messaména qu'à Mindourou éprouve des difficultés qui se résument par :

- une attitude passive et inefficace des responsables et des agents chargés du recouvrement ;
- l'incivisme fiscal,
- l'absence des services d'impôt au sein de la commune de Messaména ;
- l'enclavement de certaines zones rurales (Messaména) ne facilitant pas l'accès auprès des contribuables ;
- les difficultés de définition de l'assiette et le recouvrement de la RFA ;

L'amélioration de la mobilisation de ces ressources dans les deux communes passera d'abord, par la maîtrise de l'assiette fiscale avec l'identification de toutes les activités génératrices de revenus, l'élaboration du fichier des contribuables non encore enregistrés, la définition des nouvelles taxes et impôts et la recherche de partenaires techniques et financiers.

3.3.2.2. Organigramme communal

Il n'existe pas d'organigramme formel au sein de chacune des deux communes comme l'exige la nouvelle réglementation en vigueur notamment l'arrêté n°00136 du 24 août 2009 rendant exécutoires les tableaux types des emplois communaux. L'on retrouve des services peu organisés où les agents communaux travaillent sous la coordination directe du Maire et/ou moins celle du secrétaire général. Il n'y a pas de cadres techniques de haut niveau recrutés au sein du personnel de chaque commune. Les conditions et procédures de recrutement du personnel communal ne sont pas conformes à l'arrêté cité ci dessus.

Comme l'on peut observer, la Cellule de Foresterie Communale (CFC) n'est pas encore officiellement créée, tant à Messaména qu'à Mindourou. Elle est assurée par un conseiller municipal dans les deux cas. Mais elle devra trouver certes, sa place au sein de chaque organigramme communal conformément aux nouvelles instructions du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD) citées à l'article 6 de l'arrêté n°00136/A/MINATD/DCTD du 24 août 2009 rendant exécutoires les tableaux types des emplois communaux.

Sous la supervision du Maire, le responsable de la CFC devra s'occuper de :

- suivre toutes les activités d'aménagement, d'exploitation et de surveillance de la forêt communale ;
- appuyer les communautés dans la mise en place et la réalisation de micro projets,
- s'occuper des relations publiques relatives à la forêt communale ; rechercher et développer des partenariats avec les tiers ;
- rechercher pour le compte de la commune des appuis pour l'organisation des programmes de formation des jeunes ruraux aux métiers de la forêt ;
- promouvoir la bonne gouvernance locale par l'animation de la cellule communale de gestion forestière, la consultation régulière des instances coutumières et la recherche de synergies avec les forêts communautaires situées en périphérie de la FC ;
- entreprendre des initiatives de développement local centrées sur la forêt et sur l'environnement ;
- faciliter la mise en place et le fonctionnement des CPF (Comités Paysans – Forêts) autour du massif forestier ;

Actuellement, les deux responsables de CFC mandatés par les communes de Messaména et de Mindourou travaillent en étroite collaboration dans laquelle un mode de coopération devra être formellement clarifié et adopté au moment de l'élaboration du plan d'aménagement de cette forêt.

3.3.3. Partenaires socio économiques implantés dans les communes de Messaména et de Mindourou

3.3.3.1. Le Groupe CIFM / PALLISCO

La société R Pallisco est une société forestière implantée au Cameroun depuis 1972 dans la province de l'Est. En 2001 le groupe possédait cinq UFA dont deux (10 030 et 10 041) attribuées à Pallisco, et trois (10039, 10042 et 10044) aux partenaires SODETRANCAM et les Etablissements ASSENE NKOU, tous situées dans le District du Dja (Mindourou), celui de Messok et dans l'arrondissement de Lomié.

Actuellement le groupe exploite une concession forestière qui couvre une superficie totale de 341 000 hectares.

Cette société forestière a mis sur pied le Centre Industriel et Forestier de Mindourou (CIFM) pour la transformation du bois. Le but de cette société et de ses partenaires est de mettre en œuvre une exploitation forestière responsable en tenant compte des prescriptions du plan d'aménagement. L'une de leurs priorités est également d'évoluer en harmonie avec les autres utilisateurs de la forêt pour limiter les impacts négatifs de l'exploitation forestière. Dans ce cadre, elle s'est engagée dans le processus de certification FSC. Les produits issus de cette concession forestière et la scierie CIFM ont obtenu le label FSC depuis 2008. Le groupe participe activement au développement local, en collaboration avec les communes riveraines, les ONGs et associations locales à travers le soutien à certaines initiatives communautaires (élevage des aulacodes, construction des cases pour les enseignants, ...).

3.3.3.2. La société FIPCAM

Basée à Eboumetoum à une trentaine de kilomètre de Messaména, la société forestière de parquet du Cameroun (Fip Cam), travaille dans l'exploitation forestière et la transformation du bois dont le siège est à Yaoundé. Elle est attributaire d'une concession forestière n°1057 constituée de l'UFA 10 047 a (figure 1). Le plan d'aménagement a été élaboré et approuvé depuis 2008. Cependant la mise en œuvre des prescriptions inscrites dans ce document reste très mitigée : De conflits

récurrents opposent la société aux populations riveraines pour le non respect de certaines obligations en matière de développement local et, l'absence d'un cadre de dialogue et de concertation entre les différentes parties prenantes. Par ailleurs, la crise financière qui a sévi le secteur forêt en 2009 a précipité la fermeture du site d'Eboumetoum. L'alimentation en énergie électrique et l'approvisionnement en eau potable des populations du village Eboumetoum, qui au dernier moment étaient gracieusement fournis par la société sont à présents suspendus depuis la fin de l'année 2009.

3.3.3.3. L'ONG PAPEL

Le « Programme de préservation de la Biodiversité par la promotion des micro projets communautaires » (PAPEL Cameroun) est une organisation non gouvernementale (association) locale à but non lucratif dont l'objectif principal est de contribuer à la promotion de la gestion durable de la périphérie de la Réserve de Biosphère du Dja par un aménagement intégré, pragmatique et durable. En collaboration avec plusieurs acteurs notamment les projets et programmes de développement (Projet Forêts Communautaires, ECOFAC par exemple), la société R PALLISCO, PAPEL a engrangé plusieurs résultats parmi les quels :

- Plus d'une dizaine de forêts communautaires attribuées aux communautés villageoises dont certaines sont en exploitation (Kompia, Doumo Pierre, Djolempoum/Ekoh, Mboumo, Ntibonkeuh, Malen II, Ndjibot, ...) ;
- Accompagnement de plusieurs communautés (Mpan, Ntounzock, Nkonzuh, Doumo Mama, Adjane, Eschou, ...) dans le processus d'attribution et de gestion des forêts communautaires ;
- Renforcement des capacités des communautés dans le domaine de l'élevage, la foresterie, la micro gestion, les activités génératrices de revenus ;
- Appui/conseil pour les problèmes de développement ;
- Initiatives de création des zones d'intérêt cynégétique (ZIC) à gestion communautaire (Mboumo et Néméyong II) ;
- Accompagnement de la commune de Messaména dans le processus de mise en place de la FC et la mise en place de comités paysans-forêts (CPF) pour la gestion de la RFA dans les villages Doumo-Mama, Ekoh et Djolempoum, riverains de l'UFA 10 047a (Voir figure 10) ;
- Appui technique à la réalisation des micro- projets socio économiques (ferme avicole à Mindourou, étangs piscicoles au campement Baka à Bifolone, les pépinières de reboisement à Nkonzuh, Malen II, ... etc).

PAPEL est basée à Eboumetoum, à une trentaine de kilomètres de la ville de Messaména.

3.3.3.4. L'ONG OAPIDE

L'Organisation d'Appui aux Initiatives Communautaires et Environnementales (OAPIDE) est une organisation intermédiaire de type associatif basée à Mindourou (Chef lieu du District de Dja); elle jouit de plus d'une dizaine d'année de présence sur le terrain et travaillant dans les domaines suivants :

- ✓ *Gestion des projets*
 - Plans de développement local (PDL)
 - conception des projets et développement des programmes,
 - gestion des cycles de projets de développement ;
- ✓ *Développement organisationnel et Renforcement des capacités*
 - Analyse des besoins de formation en gestion des ressources naturelles ;

- Information, éducation, sensibilisation sur la réglementation forestière en matière de forêt communautaire ;
- Accompagnement des communautés rurales dans la mise en place des entités légales (associations, groupements communautaires) avec approche genre.
- ✓ *Protection de l'environnement et de la biodiversité / Gestion des ressources naturelles*
 - Mise en place de forêts communautaires (étude faisabilité, vulgarisation du concept, accompagnement au montage des dossiers d'attribution, élaboration des plans simples de gestion ; appui à la mise en œuvre des plans simples de gestion) ;
 - Informations/sensibilisation des communautés sur la loi 94/01 et sur le manuel des procédures et de normes de gestion des forêts communautaires ;
 - Etude de faisabilité sur la mise en place des zones d'Intérêt Cynégétique à gestion communautaire (ZIGC)
 - Appui au processus de classement de la forêt communale ;
 - Développement des activités pour la prise en compte des aspects sociaux dans l'aménagement forestier (Pallisco).

3.4. Environnement socio économique et traditionnel des villages riverains de la forêt communale

3.4.1. Historique des peuplements ethniques

Le peuplement ethnique de la périphérie du massif forestier communal Messaména/Mindourou, s'est fait à travers les grands mouvements migratoires qui ont précédé la période coloniale. On distingue deux grands groupes :

- ✓ Les Baka et ;
- ✓ Les Bantou composés des *Ndjem* des *Mpoubieng*, des *Badjoué*, des *Bikélé* et des *Maka*.

Le mode de vie des Baka ne permet pas de mettre en évidence leurs mouvements migratoires. Cette étude a fait comprendre que la plupart des personnes qui sont dans les villages Baka ne sont pas natifs. A l'origine, ils vivaient dans la forêt. Suite à des multiples contacts avec les Bantou, des relations se sont développées, et ils ont commencé à se stabiliser auprès des « familles amies ». En 1972, les missionnaires catholiques qui défendaient leur cause les regroupèrent en campements. C'est ainsi que les villages Baka proches de ceux des Bantou, ont des noms qu'eux même ne sont pas capables de savoir parfois la signification : LACKABO, CYRIE, MBALLAM, MAYOS etc.

Quant aux Bantou, leur provenance est fortement diversifiée : Les *Mpoubieng*, sont venus du département de la Boumba et Ngoko à (Yokadouma). Ce peuple a connu des migrations successives vers la fin de la colonisation (1920) pour se retrouver dans les sites actuels. Les *Ndjem* sont venus de la rive Est du Dja (actuel Ngoyla).

Les principaux événements historiques qui ont été à la base des mouvements migratoires des Bantou sont :

- La fuite des guerres tribales et des travaux forcés des colons ;
- La maladie du sommeil ;
- La recherche des terres fertiles et ressources riches en protéines (viande, poisson) ;

- La mise en place d'infrastructures de décolonisation (ouverture des pistes, de routes et ponts, des centres d'instruction sanitaire) ;
- Le mode de vie pour d'autres.

Les noms des villages traduisent des faits vécus par la communauté sous la conduite de certains de leurs leaders (chefs guerriers). Ainsi, nous avons par exemple : Doumo (Mama) veut dire « *au pied du fromager* » ; Djolempoum, signifie « *obéissance ou soumission au colon* » ; DJOUYAYA ou (ZOOM ZAZO) signifie « *une cour de désordre* » parce que les populations à leur arrivée sur le site vers 1932 ont été frappées d'une épidémie de folie caractérisée par des bagarres générales ; Ekoh : *forte résistance au colon* telle qu'une pierre ; Kagnol signifie « *Se lever* » ; Etseik veut dire « *colline* », lieu de refuge ; Eboumetoum : « *au pied de l'arbre appelé Dabema* »....

Notons en fin que les villages se sont regroupés ou se sont repartis aussi par rapport aux lignages⁵. C'est ainsi qu'on distingue par exemple : les BAMPOM regroupés ici dans les villages Doumo Mama et Djolempoum ; les BAKOMO constitués des villages Ekoh, Mboumo et Eboumetoum ; les BALAMBA et les BAKEH se retrouvent à Malene, les BASSOH, les BASSIEB et les BAPEHA forment le village Bedoumo.... etc.

3.4.2. Caractéristiques démographiques

3.4.2.1. Groupes ethniques

Les groupes ethniques rencontrés autour du massif forestier communal Messaména/Mindourou et les villages concernés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1: Principaux groupes ethniques majoritaires vivant autour de la FCMM

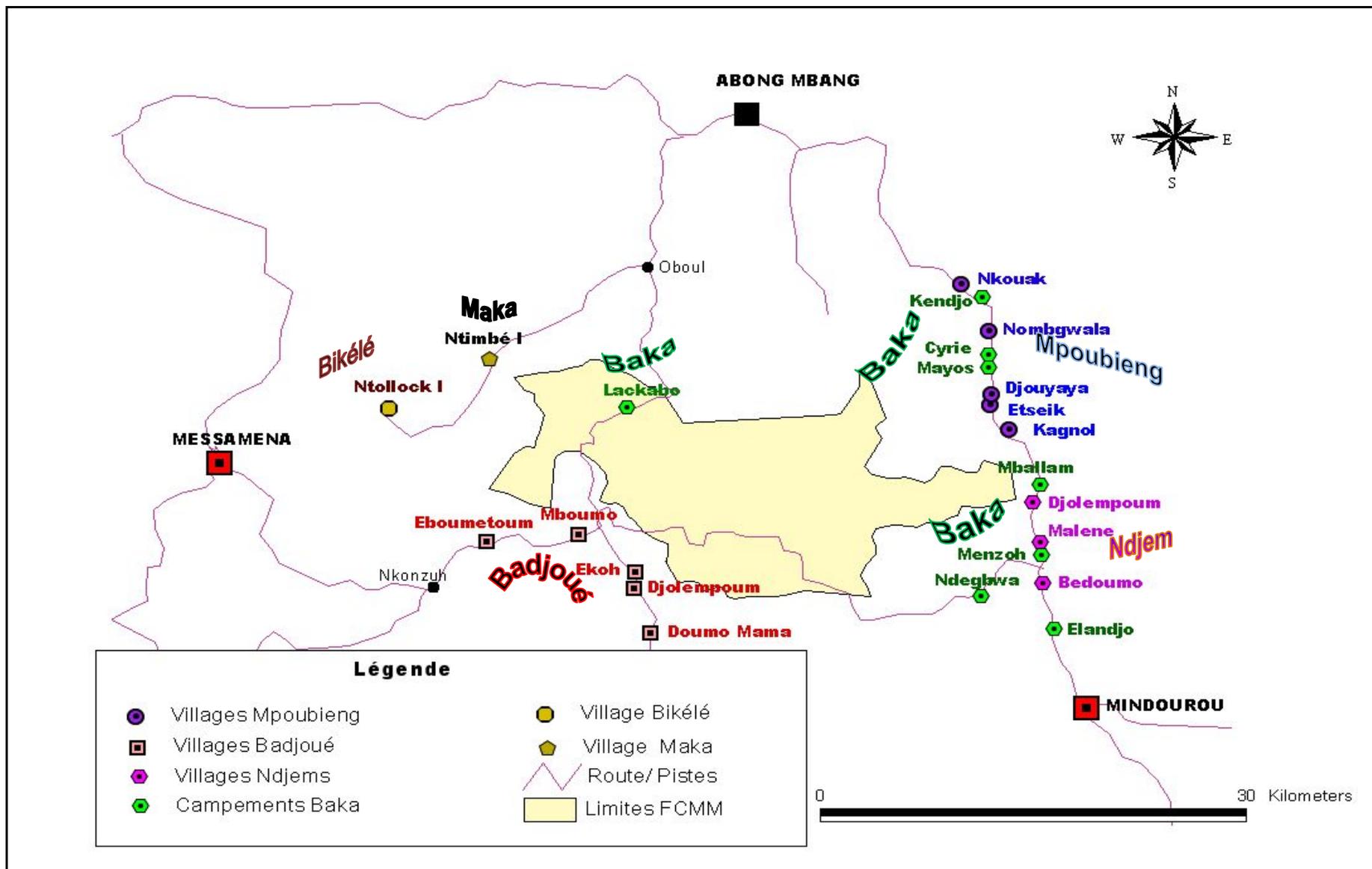
Commune	Groupes ethniques	Villages/campements concernés
Abong-Mbang	<i>Maka</i>	NTIMBE I
<i>Total</i>	<i>01</i>	<i>01</i>
Messaména	<i>Bikélé</i>	NTOLLOCK I
	<i>Baka</i>	LACKABO
	<i>Badjoué</i>	DOUMO- MAMA, DJOLEMPOUM, EKOH, MBOUMO, EBOUMETOU
<i>Total</i>	<i>03</i>	<i>08</i>
Mindourou	<i>Mpoubieng</i>	NKOUAK, NOMGBWALA, DJOUYAYA, ETSIEK et KAGNOL
	<i>Najem</i>	DJOLEMPOUM, MALENE et BEDOUMO
	<i>Baka</i>	KENDJO, CYRIE, MAYOS, MBALLAM, MENZO, ELANDJO,
<i>Total</i>	<i>03</i>	<i>14</i>
TOTAL	05	23

Le tableau ci-dessus montre que cinq (5) groupes ethniques vivent autour de la FCMM. Les *Baka* sont présents dans sept campements, dont six sont dans la commune de Mindourou et un à Messaména. (Figure 3 ci-dessous). Les *Mpoubieng* sont largement représentés (5 sur 15 villages riverains Bantou) et occupent la partie Est du massif ; tandis que les *Badjoué* occupent le Sud ouest du massif forestier. Quant aux ethnies *Bikélé* et *Maka*, ceux-ci sont concentrés dans la partie Nord ouest dans deux villages.

⁵ Descendants de Personnes ayant un même ancêtre connu ou non

La figure 3 ci-dessus présente la distribution de ces groupes ethniques et leurs villages rattachés autour du massif forestier communal.

Figure 3 : Carte de distribution des groupes ethniques vivant autour et dans la FCMM



3.4.2.2. Structure de la population

Un recensement de la population vivant à l'intérieur et autour de la FCMM a été mené avec un échantillonnage de 40% en fonction du sexe et de la tranche d'âge. Sur la base des informations comme le taux d'accroissement annuel de la population observé lors du dernier recensement national de la population et de l'habitat (1996), les résultats obtenus ont permis de faire des projections sur la population potentielle dans chaque village de l'étude au cours des trente prochaines années de la convention définitive de cette forêt. Ce qui a permis d'estimer la population potentielle vivant autour et à l'intérieur de la FCMM.

Le tableau ci-dessous donne la répartition de la population estimée par sexe dans les différents villages riverains de la FCMM.

Tableau 2: Répartition de la population par sexe dans les villages riverains de la FCMM

N°	Nom de villages et campements	Hommes		Femmes		Jeunes (<30ans)		Total
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
1	Nkouak & Kendjo	127	11	102	9	894	80	1123
2	Nomgbwala & Cyrie	63	9	70	10	580	81	713
3	Djouyaya & Mayos	171	15	142	12	837	73	1150
4	Etsek	46	12	36	9	315	79	397
5	Kagnol	31	14	35	16	157	70	223
6	Djolempoum & Mbalam	180	16	225	20	748	65	1153
7	Malene & Menzo	103	22	74	15	301	63	478
8	Bedoumo & Elandjo	128	19	119	18	422	63	669
9	Doumo Mama	126	21	130	21	357	58	613
10	Djolempoum & Assea	52	16	64	19	216	65	332
11	Ekoh	60	24	64	26	123	50	247
12	Mboumo	90	16	95	16	394	68	579
13	Eboumetoum	133	23	146	26	290	51	569
14	Ntollock I	298	18	362	21	1033	61	1693
15	Ntimbé I	291	16	380	21	1109	62	1780
16	Lackabo ⁶	20	19	36	34	51	48	107
Total		1 919	16	2 080	18	7827	66	11 826

En observant ces chiffres, le constat d'une proportion d'hommes (âge est supérieur à 30 ans) inférieure à celle des femmes (18%), pourrait trouver l'une des explications dans le phénomène d'exode rural au moment d'intenses activités d'exploitation forestière (ventes de coupe, installation des scieries) dans les années 80. En effet, les motivations des hommes à se diriger vers les villes sont multiples ; la recherche d'emplois et du bien être par exemple. Les jeunes sont à 66%.

Par ailleurs, les villages Ntollock I et Ntimbé I semblent être plus peuplés où l'on a estimé 1 500 habitants potentiels d'ici 30 ans. Les habitants des villages Ndjimkat, Metoung, Makak et Massé (arrondissement d'Abong Mbang) ont abandonnés leurs villages pour se regrouper tous dans un seul et unique village Ntimbé I. Quant au village Ntollock I, il s'étendu sur une distance d'environ 7km en quatre quartiers

⁶Lackabo, bien faisant partie du village Mboumo a une spécificité que c'est un campement situé à l'intérieur de la FCMM

(OBINEM, DJESSOULA, DJAMBONG et NKOUL) où l'on retrouve une minorité d'allogènes (Badjoué, Bassa, Ewondo).

Les villages Kagnol, Ekoh sont les moins peuplés autour du massif (moins de 250 habitants). Plus d'une centaine de personnes vivent en permanence à l'intérieur de ce massif forestier dans les campements Lackabo et Ntonga (un quartier du village Mboumo). Un fort pourcentage de femmes est enregistré au campement Lackabo, synonyme d'intenses activités de cueillette et d'agriculture.

La population de ces villages est caractérisée par une grande diversité. Dans un même village qu'il soit Bantou ou Baka, on retrouve, en plus des autochtones, d'autres groupes ethniques minoritaires qui se sont installés pendant plusieurs décennies, soit par des liens de mariage, soit pour des activités socio - professionnelles. Dans le village Mboumo, par exemple l'on retrouve les *Badjoué* qui sont des autochtones majoritaires et de petits groupes minoritaires (*Baka, Bikélé, Maka, Ndjem, Bassa, Ewondo*) qui vivent en harmonie.

Les populations autochtones dans les différents villages sont répartis en sous lignages, en familles ou en sous familles avec des liens plus ou moins étroits.

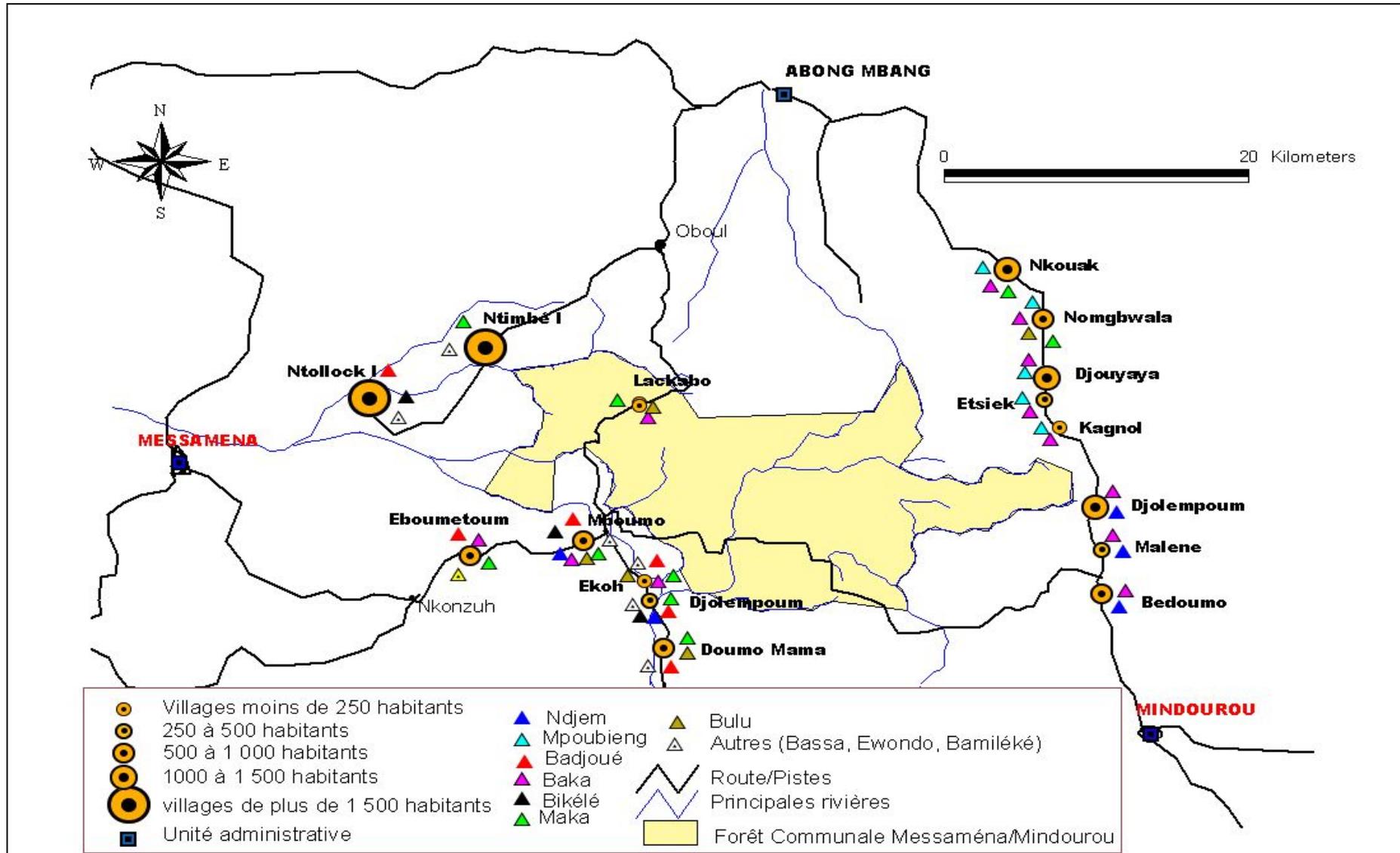
La forte concentration des allogènes dans les villages (Mboumo, Eboumetoum, ...) du côté Sud ouest (Voire figure 4 ci dessous) du massif forestier se traduit par le voisinage de ces villages à l'unité de transformation forestière (R Pallisco et FiPCam par exemple), qui jadis a drainé beaucoup de personnes en quête d'emploi et qui se sont définitivement installées dans certaines familles d'accueil.

Cette zone compte d'anciens travailleurs (abatteurs, scieurs, prospecteurs, ...) dans ces sociétés forestières industrielles. De même, les populations de certains villages (Mboumo, Ekoh, Eboumetoum par exemple) ont acquis une expérience sur l'exploitation forestière artisanale dans leur forêt communautaire.

Au vu de cette expérience et des compétences acquises par ces populations ainsi que de la forte proportion de jeunes dans ces villages riverains, l'étude montre qu'il existe un atout important sur la ressource humaine potentielle capable de supporter une entreprise forestière telle que la FC.

La densité de la population et la diversité ethnique dans les villages riverains de ce massif forestier communal sont reprises dans la figure 4 ci-dessous.

Figure 4 : Densité de la population et la diversité ethnique dans les villages riverains de la FCMM



3.4.3. Types d'organisations traditionnelles

La périphérie de la FCMM compte quinze (15) villages riverains dirigés par une chefferie traditionnelle. Six (6) sont de la commune de Messaména (Doumo Mama, Djolempoum, Ekoh, Mboumo, Nkonzuh (Eboumetoum) et Ntollock. Celle de Mindourou en compte huit (8) parmi lesquelles Nkouak, Nomgbwala, Djouyaya, Etchiek, Kagnol, Djolempoum, Malene et Bedoumo. Une (1) chefferie dans la commune d'Abong Mbang : Ntimbé I. (Voire figure 1).

Ces sont des chefferies de troisième degré. Comme dans la plupart des sociétés traditionnelles des zones forestières du sud Cameroun, elles sont mythiques, de type traditionnel où le pouvoir se transmet par lignage ou par élection à vie reconnu à la fois par les populations et l'autorité administrative. Le chef du village est assisté de notables nommés par lui-même sur la base des lignages ou de sous lignages. Il dispose d'un pouvoir de décision dans la conduite des affaires du village ; certaines décisions sont prises en concertation avec ses notables. Placées sous « l'autorité » du chef de canton (ou chefferie de deuxième degré), ce dernier rend compte directement à l'autorité administrative locale (Sous préfet ou Chef de District).

L'élite extérieure, les élus locaux, les responsables politiques et religieux, les responsables d'association et fonctionnaires (enseignants, par exemple) en activité dans le village, ... tous ces leaders jouent également un rôle non moins important dans la conduite des affaires du village et certaines prises des décisions. La mobilisation de l'élite extérieure pour le développement reste mitigée d'un village à l'autre. L'on retrouve des villages ayant une forte élite extérieure (Ntollock I, Bedoumo) mais faiblement mobilisée pour le développement local. Par contre, l'on retrouve des comités de développement dans certains villages (Mboumo par exemple) impulsés par des élites.

3.4.3.1. Religions et croyances

Les événements traditionnels les rites et les coutumes, les interdits, les croyances et les religions font parties des activités socio culturelles pratiquées par les populations des villages riverains de ce massif forestier (Messaména comme Mindourou).

Les us et coutumes constituent l'ensemble des rites initiés par certaines personnes. Parmi ces rites et coutumes, il y a l'existence de totems (serpent noir par exemple), de sites sacrés et des cercles d'initiation. Ces pratiques étaient réservées aux hommes surtout, et quelques femmes âgées qui se produisent pour implorer « leurs Dieux » afin qu'il leur accorde des grâces au village en début ou en fin d'année. Par exemple, l'augmentation des récoltes, des produits de chasse et de pêche, les mariages et non les divorces, ... Bref, ces rites avaient des ambitions tournées vers la prospérité dans les villages.

Les interdits alimentaires surtout pour certaines espèces animales (vipère, tortue) qui ont existés jadis ne sont actuellement que sous forme de reliques ça et là où l'on reste attaché à la culture ancestrale (comme chez les Baka). L'émancipation et les libertés ont levé ces interdits au grand plaisir des femmes et enfants qui étaient autre fois les plus frappés.

Malheureusement, ces pratiques (tabous, totems, cercles d'initiation, ...) n'existent plus surtout chez les *Bantou* depuis des décennies et ont complètement disparu à cause des mésententes, des conflits entre différentes familles et surtout l'absence de gardiens de cette tradition.

Au cours des enquêtes, l'on a relevé un site sacré (annexe 7) auprès de la communauté Baka, où réside leur totem appelé « *Edjeingui* ». Celui-ci est souvent invoqué en cas de situation de détresse au sein de la communauté Baka (cas de mortalité, de protection, de guérison, de famine). L'apparition du totem est imprévisible. La fête traditionnelle ici est un regroupement des adeptes chantant et dansant aux bruits de tam- tam au cours de laquelle le totem apparaît entièrement couvert de paille. Cette cérémonie qui est à caractère curatif, constitue également un cercle d'initiation.

Le tissu social complexe des traditions Baka et Bantou, est aujourd'hui une source de conflits et de jeu d'intérêts, tant il est vrai que l'esprit grégaire est le plus partagé dans les villages.

Quant aux religions modernes, l'on rencontre dans tous les villages riverains des adeptes des religions protestantes et catholiques. Ceux des autres courants religieux (église apostolique, adventiste et les églises dites réveillées (telles que : l'église lumière, l'église glorieuse) se retrouvent le plus souvent dans de villages cosmopolites (Mboumo et Eboumetoum).

Les fidèles bénéficient de l'existence des cases chapelles qui dans la plupart sont faites en matériaux provisoires, œuvre des fidèles et autres bienfaiteurs.

Malgré la foi en Christ, l'on signale pour se plaindre dans tous ces villages riverains de la FCMM, la pratique de la sorcellerie par certaines personnes.

3.4.3.2. Texture foncière

Les groupes ethniques Badjoué, Ndjem, Mpoubiens forment un grand groupe appelé *Koozimé*⁷. Les *Koozimé* sont organisés en lignages, c'est-à-dire des descendants de ligne directe d'un ou de plusieurs ancêtres connus dont on a conservé le souvenir. Ces ancêtres réels ou mythiques représentent un facteur de cohésion du groupe (VERMEULEN C, (1998)). Le lignage détient le droit d'usufruit de la terre. Tous les membres du lignage ont le droit de l'utiliser et de la défricher, mais nul n'a le droit de la céder hors du lignage. A l'intérieur de celui-ci, c'est par concertation supervisée par le chef de famille ou du village que les parcelles du terroir foncier sont allouées. Toutefois, dès qu'une parcelle est défrichée, le défricheur et ses descendants conservent une prééminence sur ce qui deviendra jachère et ses alentours.

Les Baka, malgré leur instabilité qui les caractérise dans la plupart, ont accès à des portions de terre qui leur ont été réservées par les Bantou (famille adoptive) pour pratiquer leurs activités agricoles.

Pour des femmes Bantou non natives du village, l'accès au foncier familial de leur conjoint n'est pas répandu. Toutefois, les allogènes ayant contracté un mariage avec une femme du village peuvent accéder à une parcelle du foncier familial et deviennent ainsi des non natifs résidents.

Du point de vue de la gestion des ressources naturelles, il a été identifié trois types de ressources dont l'accès est :

- **contrôlé par un groupe restreint répondant à des entités de gestion** (individu, famille, segment de lignage) **facilement identifiable** : essentiellement les éléments de la tenure foncière agricole (jachère ou *ébur*, *en Badjoué*), ainsi que les appropriations personnelles (tronçon de rivière ou

⁷ Les *Koozimé* ici regroupent les Badjoués, les Djems, et les Mpoubiengs

éboum en Badjoué). C'est le cas également des fruitiers sauvages (Moabi, mangue sauvage) situés dans les plantations ou les jachères ;

- **contrôlé avec droit d'exclusion par des groupes élargis, hétérogènes et difficile à lier à une entité identifiable de gestion** (ni village, ni segment de lignage, ni lignage), liés par des liens de parenté ou d'amitié. C'est le cas de cabanes de chasse (piège), de pêche et de la grande forêt. Il s'agit des maîtrises exclusives externes ;
- **libre** (contrôle inexistant, pour la cueillette des champignons, la chasse au fusil par exemple) **ou quasi libre à des utilisateurs divers qui peuvent même ne pas appartenir au même groupe ethnique.**

Il a été constaté que les deux dernières maîtrises foncières externes ci dessus, accessibles au grand nombre de personnes variées, correspondent toutes à des activités ne créant pas de droit durable sur la forêt.

3.4.3.3. Entités juridiques identifiées dans les villages étudiés

Les entités ou groupements rencontrés dans les villages riverains de cette FC sont : les associations, les GIC (légalisés ou non), les structures d'épargne, les groupes à caractère religieux, politique et sportif. Ceux ayant une reconnaissance légale notamment le certificat d'inscription au registre des coopératives et groupes d'initiative commune ou le récépissé de déclaration d'association, ont été identifiées et sont répertoriés dans le tableau suivant :

Tableau 3: Entités légales identifiées dans les villages riverains de la FCMM

Nom du village	Entité juridique	Domaine d'intervention
Nkouak	GIC AMINKO	Foresterie communautaire
Nomgbwala	GIC EFNO	Foresterie communautaire
	GIC MBIATA (Baka)	Agriculture, élevage
	GIC ACIMA	Agriculture et artisanat
	GIC MOADEL	Agriculture
	Association NKOK NGANGA (Baka)	Animation culturelle
Djouyaya	GIC ENDJO	Foresterie communautaire
	GIC CADJO	Agriculture
Etsiek	GIC Renaissance	Foresterie communautaire
Kagnol	GIC Evolution	Foresterie communautaire
Djolempoum	GIC Bons cœurs	Foresterie communautaire
	GIC ASPLAD	Agriculture
	GIC DAFE	Agriculture
Malene	GIC REMA	Foresterie communautaire
Bedoumo	GIC OMOBE	Agriculture
Doumo Mama	GIC LA CONFIANCE	Foresterie communautaire
Djolempoum	GIC AMICALE (GIC ADJEK)	Foresterie communautaire
Ekoh		
Mboumo	GIC MPAG'RA	Foresterie communautaire
Eboumetoum	GIC PRABECA	Transformation artisanale du beurre de cacao
	GIC FETRA CACAO	
	GIC FEMBATE	Elevage et agriculture
	UGIC/UNIPORCMES	Elevage

La lecture du tableau ci-dessus montre que les groupes d'initiative commune (GIC) sont les entités juridiques les plus représentatifs dans trois domaines d'intervention :

agriculture et élevage, foresterie communautaire et transformation artisanale du beurre de cacao. Il est à noter que ces organisations dans la plupart, ont bénéficié de l'intervention des structures d'accompagnement telles que l'ONG PAPEL et OAPIDE, pour leur reconnaissance légale avec le soutien financier de certains projets de développement (PFC, PMdA). La présente étude socio économique a relevé de nombreuses faiblesses liées à leur fonctionnement (absence de réunions, faibles capacités managériales des leaders, non paiement des cotisations, détournements des fonds, ...).

Par ailleurs, d'autres regroupements (Baka et Bantou) exerçant dans l'agriculture, l'épargne et le crédit (tontines), le sport et la religion existent dans ces villages, mais n'ayant pas une reconnaissance légale. Aucun groupe légalisé ou non n'a été identifié dans le domaine de l'exploitation des PFNL, de la pêche et de la chasse.

Ce nombre élevé d'organisations paysannes ci-dessus relevé, est le signe d'un esprit associatif en pleine évolution autour de la FCMM. Celles-ci peuvent constituer un atout dans la mise en œuvre des activités d'aménagement de la FC et pourraient aussi être une expression tangible pour booster le développement de l'économie locale.

3.4.3.4. Conflits et mode de résolution

Il existe dans les villages tant à Messaména qu'à Mindourou soumis à cette étude, deux types de conflits :

- a) Les conflits de types anciens : ce sont des conflits qui n'ont ou presque jamais connu de dénouement. On peut citer :
 - Les conflits de limites des villages (Ntimbé I de la commune d'Abong Mbang et Ntollock I, de Messaména par exemple) qui ont été remis sur le tapis soit par l'arrivée de l'exploitation forestière. Il n'existe pas de droit foncier écrit. Il s'agit de droit foncier coutumier qui est transmis de manière traditionnelle. Il varie d'un village à l'autre et respecte plus spécialement les règles coutumières de l'héritage ;
 - Les conflits de domination des Elites sur les populations, qui les jugent trop corrompues ;
 - Les conflits de violation de l'espace culturel ;
 - la divagation des animaux domestiques ;
 - la sorcellerie et mort suspectes ;
- b) Les conflits de type nouveaux : ce sont ceux qui sont nés à la suite du partage de biens et de revenus, les femmes aux hommes, les jeunes aux vieux (vol commérage, adultère, ...etc).

Un tribunal coutumier existe et s'occupe des affaires coutumières du village. Il est composé du chef de village assisté du conseil de notables (assesseurs). Les frais de cette juridiction sont constitués d'objets en nature et/ou d'argent en espèces (modique somme) déposés par le plaignant. En cas de contestation d'un verdict, le plaignant peut faire recours à une autre juridiction (celle d'une autre chefferie du 3^e ou du 2^d degré ou encore au Commandant de brigade de gendarmerie). Le chef du village peut également faire recours à l'autorité administrative en cas de non compromis.

Par ailleurs, l'implication de l'élite à la gestion du terroir se fait parfois avec des heurtes du fait de l'appropriation foncière par celle-ci sans consulter les instances

coutumières du village. Cette attitude de certaines élites conduit le plus souvent à la fragilisation de l'autorité du chef de village.

3.4.4. Habitation et conditions de vie des populations

L'habitat dans les villages riverains de la FCMM est de type rue (le long de la route). L'espace est organisé de telle sorte que les cases sont de plus en plus proches les unes des autres et sont orientées vers la route et généralement de part et d'autre de celle-ci. En effet, la qualité des cases est fonction du niveau des revenus de chaque ménage.

Les habitations qu'on peut observer dans la zone d'étude sont de quatre types :

- Les maisons en dur (parpaing), sont généralement l'œuvre des élites et grands planteurs ;
- Les maisons en semi dur (blocs de terre) ;
- Les maisons en terre battue ; plus présentes dans les villages ; elles sont faites des produits de la forêt sous toutes ses formes arbustes, bambous, lianes, nattes de raphia ou tôles ondulées ;
- Les huttes pygmées qui s'observent surtout dans les campements.

Ces dernières ont tendance à être associées aux habitations du troisième type, témoin de la sédentarisation des peuples nomades. Les populations Bantou construisent des habitations qui appartiennent plutôt aux deux premières catégories.

Photo 4 : Quelques types d'habitation rencontrés autour de la FCMM



Habitat Bantou



Type d'habitation Baka



3.4.5. Infrastructures sociales de base

3.4.5.1. Infrastructures sanitaires

Il existe deux centres de santé intégrée (CSI) autour du massif forestier communal dans les villages Nkouak (district du Dja) à Mindourou et Doumo Mama à Messaména. Une case de santé non fonctionnelle existe dans le village à Mboumo (Messaména) ceci pour de problèmes internes de gestion. Les deux CSI sont en matériaux définitifs, construits par l'Etat. On y retrouve un personnel qualifié (Infirmiers généralistes, infirmiers diplômés d'état, aides soignants) travaillant dans les services suivants : la pédiatrie, la maternité, la protection de la transmission mère- enfant contre le VIH, le laboratoire, la pharmacie. La commune de Mindourou apporte un appui non négligeable pour la prise en charge du personnel aides - soignants, l'achat de médicaments et les frais de fonctionnement du CSI de Nkouak. Celui de Doumo Mama bénéficie essentiellement de l'appui de l'Etat.

Il apparaît au vue de l'étendue de la zone périphérique de la FCMM, que la couverture sanitaire reste insuffisante : Deux centres de santé intégrés pour une population estimée à plus de 10 000 âmes ; des longues distances (25 km et plus) que parcourent les malades pour recevoir de soins (cas des populations de villages

Ntollock I, et Lackabo qui se rendent à Nkolvolan ou à Abong Mbang, Etseik, Malene, ...), l'accès difficile, l'insuffisance de moyens de transport et de déplacement. De ce fait les malades vont s'approvisionner au niveau des vendeurs ambulants et s'orienter dans la médecine traditionnelle qui reste cependant bien développée dans tous les villages.

Les maladies couramment rencontrées sont : le paludisme, les diarrhées, les maladies de la peau, des poumons, la hernie, le mal des dents, les maladies sexuellement transmissibles, etc.

3.4.5.2. Infrastructures routières

La forêt communale de Messaména/Mindourou est parcourue par deux axes :

- L'axe Mboumo – Bedoumo, long d'environ 60 km, est une ancienne piste d'évacuation forestière créée par la société R Pallisco reliant la ville de Messaména à celle de Mindourou. Cet axe est actuellement envahi d'herbes et de brousses, fréquenté par des braconniers et parfois par quelques rares véhicules de la société forestière FiP Cam.

- L'axe Mboumo – Oboul : 40 km, relie les villes de Messaména à celle d'Abong Mbang. C'est également un axe envahi d'herbes, utilisé aussi par des braconniers. Malgré le financement accordé par l'Etat pour réhabiliter ce tronçon, les travaux n'ont toujours pas été achevés.

La ville d'Abong Mbang est relié à celle de Mindourou par une route en latérite, régulièrement entretenue et distant de 63km.

La photographie ci-dessous présente l'état de ces axes routiers.

Photo 5 : Etat du réseau routier à l'intérieur et autour de la FCMM



Etat de la route Abong Mbang Mindourou



Piste Mboumo – Oboul – Abong Mbang

Par ailleurs, 100 km séparent la ville d'Abong Mbang de celle de Messaména. Cet axe est bitumé sur 60 km d'Abong Mbang jusqu'au carrefour Mbama. Les 40 km restants sont en terre.

L'accès niveau des villages riverains de la FCMM dans la commune de Messaména reste très difficile surtout en temps pluvieux à cause du manque d'entretien régulier de la route. Voir figure 10 ci-dessous.

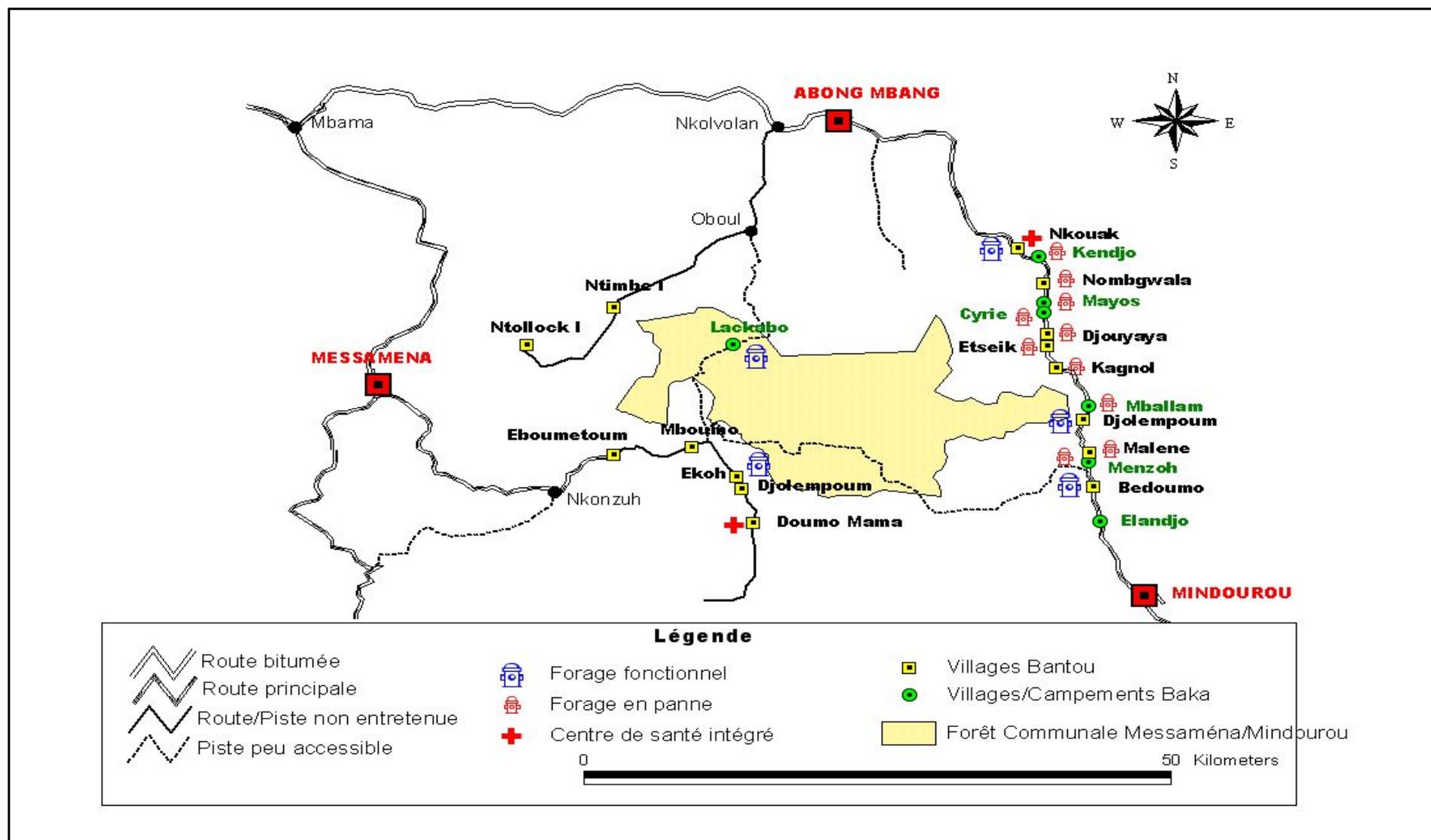
3.4.5.3. Infrastructures en eau potable

L'étude a identifié dans les villages riverains de la FCMM, quinze (15) points d'eau, dont huit (08) fonctionnels et sept (07) non fonctionnels. Ce qui représente un pourcentage de 70% des villages bénéficiant d'une installation moderne en d'eau potable. Ces installations sont présentes aussi dans certains villages Bantou, que dans de campements Baka (voir figure ci-dessous).

Ce résultat est le fruit de la redistribution de la RFA aux communautés riveraines, et d'autre part la contribution de certains partenaires au développement (cas du campement Lackabo).

Ces infrastructures souffrent des problèmes de maintenance et de la mauvaise gestion des ouvrages. La figure 5 ci-dessous montre la répartition des infrastructures sanitaires, routières et en eau potable autour du massif forestier communal.

Figure 5: Carte des infrastructures sanitaires, routières et en eau potable autour de la FCMM



3.4.5.4. Infrastructures scolaires

Parmi les structures scolaires rencontrées dans les villages riverains de la FCMM, l'étude a recensé :

- Onze (11) établissements publics à cycle primaire ;
- Six (6) centres d'éducation de base (1 à Lackabo, commune de Messaména) ;
- Une (1) école des parents d'élèves à Malene (Mindourou) ;
- Cinq (5) établissements publics d'enseignement maternel. Voir la répartition de ces infrastructures scolaires sur la figure 6 ci-dessous.

Les centres d'éducation de base sont des structures créées par les missionnaires dans les campements Baka. Les effectifs sont constitués essentiellement des enfants Baka et parfois mixtes.

Les bâtiments sont en matériaux définitifs dans les villages de la commune de Mindourou ; tandis qu'ils sont en matériaux provisoires et parfois insuffisants dans ceux de la commune de Messaména. D'autres difficultés sont récurrentes, notamment l'insuffisance de table-bancs, le faible ratio élève-enseignant. Les deux communes apportent un soutien financier dans la prise en charge des enseignants bénévoles recrutés par les parents. Les effectifs dans certains établissements (Mboumo, Doumo Mama) sont de plus en plus bas au détriment de ceux qui ont plus d'enseignants. La photographie ci contre montre quelques aspects de ces infrastructures.

Photo 6: Etat de quelques infrastructures scolaires autour du massif forestier communal



Intérieur d'une école maternelle



Bâtiment abritant le centre d'éducation de base

3.4.5.5. Electricité

Parmi les villages riverains de la FCMM, le village Eboumetoum a bénéficié de la connexion au câble du réseau électrique de la société forestière FiP Cam installée dans ce village. Les populations dudit village et ceux habitants ce camp forestier ont régulièrement été alimentées en énergie électrique depuis des décennies (Voir photo 7 ci-dessous) jusqu'à la fin de l'année 2009. Cet approvisionnement des populations en énergie électrique a été définitivement arrêté depuis le début de l'année 2010 à cause de l'arrêt des activités de la société dans la zone de Messaména.

Photo 7: Approvisionnement en énergie électrique dans un ménage du village Eboumetoum (avant janvier 2010)



Par ailleurs, des connexions aux générateurs électriques (groupes électrogènes) ont été identifiées dans certains foyers communautaires (Bedoumo, Nkouak, Kagnol,) et familles nanties des différents villages riverains de la FCMM. Ces installations fonctionnent que lors des certains évènements surtout sportifs ou de grande actualité (élections nationales, mariage, deuil, ...). Cependant la communauté du village Mboumo possède un générateur électrique de 160 KVA fonctionnel, mais non installé acquis au moyen des revenus issus de l'exploitation forestière qui s'est effectuée dans la zone. La communauté éprouve d'énormes difficultés financières et organisationnelles pour faire fonctionner ce générateur dans tout le village.

De manière générale, l'éclairage domestique dans tous les villages de la zone d'étude reste assuré par des lampes tempêtes.

3.4.5.6. Communication

La communication entre les villages riverains de la FCMM est facilitée par l'envoi des émissaires à travers des courriers qu'on peut remettre à n'importe qu'elle habitant du village. Les réunions d'association et les lieux de célébration de culte sont également des endroits propices à la diffusion des messages aux communautés.

Parfois le tam tam était utilisé pour informer les paysans partis en campement, des activités et des évènements survenus aux villages. Ce canal est aujourd'hui de moins en moins utilisé.

Des antennes paraboliques audiovisuelles ont été identifiées dans certains villages (Bedoumo, Nkouak, Mboumo, ...). Elles permettent aux propriétaires de s'informer.

Les villes de Messaména et de Mindourou sont connectées aux réseaux de téléphonie mobile (Orange et/ou MTN). Il est possible de recevoir dans son téléphone portable, l'onde de l'un des deux réseaux dans certains endroits sur l'axe Mboumo – Bedoumo, en forêt ou dans certains villages riverains (Bedoumo) de la FCMM.

La commune de Mindourou est dotée d'une radio communautaire (voire photo 10 ci-dessous). Les populations de plusieurs villages riverains du massif forestier communal tant à Messaména qu'à Mindourou reçoivent des informations dans leur transistor sur la bande « *Frequency Modulation* » de cette radio.

Photo 8 : Infrastructure de communication : Radio Soleil de Mindourou



3.4.5.7. Autres infrastructures

Les autres infrastructures identifiées ici concernent les foyers communautaires, les centres d'état civil, les aires de sport, etc.

L'étude a relevé que 50% des villages enquêtés ont une aire de sport créée soit par les exploitants forestiers au moment du passage de l'exploitation dans le village ou encore par des jeunes eux mêmes. Certaines aires de jeux sont confondues à la cour scolaire (cas du village Djolempoum) en activités ; d'autres sont envahies ou abandonnées.

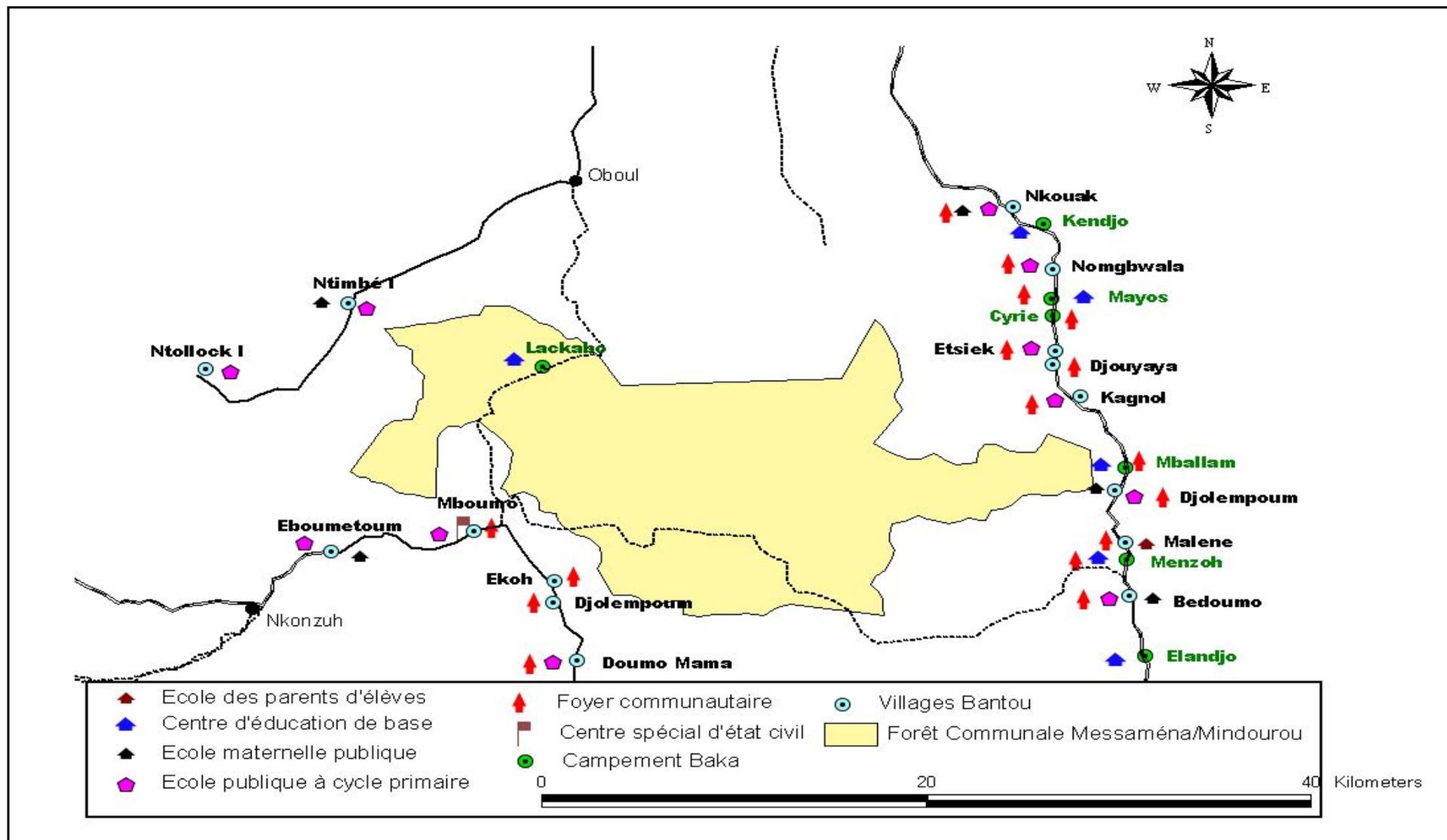
Les centres spéciaux d'état civil : Il s'agit de lieu où les actes d'état civil (acte de naissance, de mariage ou de décès) sont établis en dehors de la Mairie. L'étude a identifié un centre spécial d'état civil ouvert au village Mboumo (Commune de Messaména) où un officier se charge de recevoir des déclarations de naissances et de mariages des populations et les mentionnent également dans des actes qu'il rédige et signe.

La couverture des principaux événements touchant à l'état d'une personne (naissance, mariage, décès) dans cette périphérie de la FCMM reste cependant très insuffisante. Les gens des villages Nkouak, Nomgbwala, Djouyaya, Etsiek, Kagnol, Malene (commune de Mindourou) et Ntollock I (commune de Messaména) parcourent de longues distances pour se faire établir un acte d'état civil à Mindourou ou à Messaména.

Quant aux foyers culturels, l'étude les a identifiés, aussi bien dans les villages Bantou que dans les campements Baka. Seize (16) sur 23 villages/campements (voir figure ci-dessous) situés autour de la FCMM disposent d'un foyer communautaire. Ces foyers sont en matériaux définitifs (briques de terre, parpaings, lambris de bois) et parfois équipés (chaises, antennes paraboliques, générateurs électrique, etc) notamment dans les villages de la commune de Mindourou. Toutes ces infrastructures communautaires sont réalisées par la commune à partir des revenus de la RFA (10%) accordée aux communautés riveraines.

La figure 6 ci-dessous résume la répartition spatiale de toutes ces autres infrastructures sociales existantes autour de la FCMM.

Figure 6: Carte de la répartition des autres infrastructures sociales identifiées dans les villages riverains de la FCMM



3.4.6. Systèmes de production villageois

L'économie observée dans ces villages est une économie de subsistance ayant pour objectifs prioritaires la satisfaction des besoins vitaux qui sont : se nourrir, se loger, se vêtir et se soigner. L'affectation du temps de production est fonction du souci d'alimentation et de la recherche des revenus pour répondre à ces sollicitations. L'enquête conduite auprès des populations des villages riverains a permis d'identifier que les systèmes de production villageois concernent par ordre hiérarchique l'agriculture, la chasse, la collecte des produits forestiers non ligneux, la pêche et les activités extra agricoles (petit élevage, petit commerce, artisanat).

On distingue deux groupes bien marqués dont le plus grand est celui des essarteurs-agriculteurs (cacao, café, vivres, petit élevage en divagation) et l'autre, celui des chasseurs- cueilleurs (Baka) semi sédentarisés vivant des ressources de la forêt.

3.4.6.1. Agriculture

L'agriculture pratiquée est celle d'une agriculture extensive caractérisée par une culture itinérante sur brûlis avec de longues jachères (3 à 10 ans) complétée à de degrés différents, par des activités de cueillette, de chasse et de pêche. Ce sont donc ces activités et le mode de vie qui différencient la production villageoise

3.4.6.1.1. Cultures de rente

On distingue : le cacao, le café et le palmier à huile.

La cacao-culture est une vieille pratique des populations vivant autour de la FCMM. Les plantations sont soit, vieillissantes ou abandonnées à cause du manque des produits phytosanitaires, soit en reconstitution. Les plus importantes productions de cacao ont été enregistrées dans les villages Ntimbé I, Mboumo, et Ntollock I (plus de 5 tonnes/an), contrairement dans d'autres villages riverains de la FCMM où les productions demeurent minimales (moins de 5 tonnes/an). Aucun regroupement des cacaoculteurs en entité légale (GIC ou coopérative) n'a été identifié dans les villages étudiés. Mais un engouement dans la cacao culture a été observé dans certains villages (Ekoh, Lackabo, Doumo Mama, Djouyaya, Bedoumo) à travers la mise en place des pépinières, la régénération d'anciennes plantations et la création de nouvelles exploitations compte tenu de la nouvelle politique de l'Etat sur la relance de la filière cacao.

La culture du café est en nette régression depuis plus d'une décennie dans toute la zone d'étude. Les plantations sont systématiquement abandonnées à cause de la chute drastique des coûts au marché international. Les productions annuelles sont très minimales.

Par ailleurs, la culture du palmier à huile sélectionné, récemment introduit dans les pratiques culturelles des populations riveraines de cette forêt, connaît un essor surtout dans les villages situés dans la commune de Mindourou. Des plantations communautaires ont été créées dans tous les villages riverains à la forêt communale avec le soutien de la commune de Mindourou sous des fonds issus de la RFA. Une initiative privée de palmeraie jouxtant la FC est en cours dans le village Djolempoum dans le district du Dja (Mindourou). Voir figure 7 ci-dessous. Mais toutes ces plantations ne sont pas encore en production.

De manière générale, l'agriculture de rente autour de la FCMM rencontre plusieurs contraintes notamment l'enclavement de certaines zones de production, le manque d'intrants, les cours non lucratifs, les possibilités réduites d'écoulement des produits,

le vieillissement des planteurs et de plantations et l'absence d'organisation des producteurs.

3.4.6.1.2. Cultures vivrières

Les cultures vivrières sont celles qui procurent le maximum de revenus des populations des villages riverains de la FCMM. Les produits cultivés les plus importants sont : Banane plantain, manioc, macabo, maïs, arachide, concombre et légumes. L'agriculture vivrière est une activité principale et prioritaire pour les Bantou. Quant aux Baka, ceux ci ont commencé à s'y intéresser depuis leur sédentarisation dans de campements ; certains préfèrent le plus souvent travailler comme ouvrier dans les champs de Bantou.

En général, l'agriculture est pratiquée de manière très archaïque dans la zone d'étude, c'est-à-dire avec comme seuls outils, le daba et la machette. Les superficies cultivées ne dépassent pas un hectare et dépendent de l'âge de chacun des chefs de ménage. La distance parcourue par ces paysans varie entre 1 et 2 km.

3.4.6.1.3. Calendrier agricole

Il dépend du type de culture et des campagnes agricoles (agriculture de rente ou vivrière). Il existe des périodes de récolte agricole où l'intensité du travail est maximum et les activités d'entretien peuvent s'étendre sur toute l'année comme indiqué dans le tableau 4 ci-après :

Tableau 4: Calendrier agricole

Cultures	Activités annuelles	Mois												
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
<i>Cultures vivrières</i>														
Banane plantain, Concombre (Bisannuelle)	Préparation du terrain	//////////												////
	Mise en place				//////////				//////////					
	Entretien			//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	
	Récolte et vente	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	
Manioc, Macabo, Igname, ...	Préparation du terrain	//////////						////						
	Semis				//////////				//////////					
	Entretien					//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	
	Récolte et vente	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	
Arachide, Maïs, ...	Préparation du terrain	//////////						//////////						
	Semis			//////////										
	Entretien				//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	
	Récolte et vente	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	////
<i>Cultures de rente</i>														
Cacaoyers	Confection pépinières + semis	////							//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////
	Préparation du terrain	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	
	Mise en place				//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	
	Entretien					//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////
	Floraison			//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	
	Lutte contre pourriture brune					//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	
	Lutte anti-capside	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	
	Petite récolte						//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	
	Récolte et préparation cacao marchand	////							//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////
Caféiers adultes	Entretiens			//////////				//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	
	Floraison	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	
	Lutte phyto (scolytes)					//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	
	Lutte contre les chenilles	Défoliatrices : dès leur apparition												
	Récolte et préparation café marchand	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////

Il ressort du tableau ci-dessus qu'entre le mois de novembre et janvier, le calendrier agricole semble être allégé du fait de la grande saison sèche. Cette période correspond généralement à la préparation du terrain (défrichage, abattage, ...) et à certaines récoltes (arachide, maïs). Deux saisons culturales se distinguent principalement à savoir : la première saison culturale située entre mi mars à mi juin et une deuxième : mi août à mi novembre. Le cacao et le café sont plus exigeants en termes d'activités (voir tableau ci dessus) au cours de l'année pour espérer avoir une assez bonne production.

3.4.6.2. Récolte des PFNL

Les techniques de récoltes des PFNL utilisées par les communautés riveraines aussi bien chez les Bantou que chez les Baka sont les suivantes :

- Le ramassage des fruits mûrs (mangue sauvage, moabi, djangsang) ;
- Le prélèvement des écorces (corossolier, moabi, *Garcinia kola*, ...) ;
- La cueillette des feuilles (raphia, marantacées, ...) ;
- La coupe ou l'arrachage des tiges (rotangs, igname, *Garcinia kola* ...).

Les principales utilisations concernent :

- La pharmacopée traditionnelle ;
- L'artisanat
- L'alimentation
- La vente.

Tous hommes et femmes de tout âge collectent les PFNL. Ils se retrouvent dans toutes les classifications forestières (UFA, FCMM, marécage, zone agro forestière). La collecte se fait individuellement, en famille ou en petit groupe.

La période d'intense activité de collecte des PFNL part du mois de Juin en septembre. Cette période est celle qui correspond à l'atteinte en maturité de plusieurs fruitiers (mangues sauvages, Moabi, corossolier) utilisés pour l'alimentation.

Au cours de l'étude, un engouement des populations de certains villages et campements Baka (Ntonga, Elandjoh, Ntollock I) a été relevé dans la collecte des fruits appelés « *Mbalaka* » ; C'est un fruit produit à partir d'une essence dont le nom commercial est Mubala (*Pentaclethra macrophylla*). Ce fruit est également collecté en forêt surtout en saison sèche (fin novembre – mars).

Le tableau 5 ci-dessous présente les PFNL d'origine végétale les plus sollicités par les communautés de la zone d'étude. L'inventaire multi-ressource complètera l'abondance des PFNL de la FC

Tableau 5: Quelques PFNL bien connus dans la zone

Nom scientifique	Nom commercial	Nom local	Utilisation de ces produits
<i>Baillonella toxisperma</i>	Moabi	Adjap	Fruits, amandes, écorces. Consommation, pêche à l'aide des déchets suite à l'extraction d'huile, vente, soin du mal de dos et renforcement des capacités sexuelles.
<i>Irvingia gabonensis</i>	Mangue sauvage	Andok, Péké, payo	Consommation, extraction d'huile, vente, soin des maladies des femmes.
<i>Garcinia cola</i>	Onie	Ngbwel	Fermentation du vin de palme ou de raphia, consommation et vente
<i>Raphia hookeri</i>	Raphia	Ndjia	Bambou, feuilles, fruits, jus ; fabrication des lits, chaises, portes, murs de maison, jeu de songo, matériel de pêche, fabrication des nattes pour les toits des maisons, préparation des vins distillés ;
<i>Ricinodendrom heudelotii</i>	djangsang	djangsang	Amandes et fruits. Consommation et extraction d'huile, jeu de songo ; vente.
<i>Laccosperma secundiflorum</i>	Gros rotin	Ka'a	Artisanat (fabrication des meubles)
<i>Eremospatha macrocarpa</i>	Petit rotin	Lo'o	Liane dans la fabrication des corbeilles et paniers. Fil d'attache matériel de chasse
<i>Maranthocloa spp</i>	Marantacées	Bikâ	Feuilles, fibres fruits. Construction des tentes/maisons, emballages, fils d'attache, consommation et soins médicaux
<i>Termitomyces</i>	Champignons	Bidouh	Plante entière, Consommation, soins médicaux et vente
<i>Imbrasia spp</i>	chenilles	mikoo	Animal entier. Consommation, soin médical, vente
<i>Annonididium manii</i>	Corossolier sauvage	Bom	Fruits et écorces. Consommation, soins des mères pour l'allaitement des enfants
<i>Dioscorea spp</i>	Igname sauvage	Sapa Mbial	Tubercules, Consommation
<i>Apis mellifera</i>	Miel	Poki	Consommation, soin et vente
<i>Altonia boonei</i>	Emien	Lomo	Ecorce utilisée dans la pharmacopée (allaitement)
<i>Pycnanthus angolensis</i>	Ilomba	Tin	Ecorce utilisée dans la pharmacopée
<i>Erythropleum ivorense</i>	Tali		Ecorce utilisée dans la pharmacopée

3.4.6.3. Chasse

L'activité de chasse mobilise un grand nombre de personnes (autochtones et allogènes) valides dans les villages riverains de la FCMM. Elle se fait autour des champs, en jachère et en forêt. La période de chasse correspond généralement à la grande saison de pluies (Juillet – novembre). Cette activité peut s'étendre sur de longues distances (5 à 10 km) du village d'autant plus que les populations affirment qu'au fil des années les animaux s'éloignent de plus en plus des villages. Selon la destination des produits de chasse, on distingue la chasse de subsistance de la chasse à but commercial.

- La chasse traditionnelle

La chasse est la principale activité à travers laquelle les populations riveraines de la FCMM couvrent leurs besoins en protéines. En dehors du groupe semi-nomade Baka, la chasse est une activité principale ; les Bantou sédentaires pratiquent la chasse de manière accessoire ; c'est-à-dire après l'agriculture qui est l'activité principale. La chasse traditionnelle n'est pas celle effectuée à base du matériel végétale (cf Loi n°94/01 du 20/1/1994), il s'agit en fait de toutes les formes de chasse pratiquées par les villageois tant par les Baka que les populations Bantou. Les différents modes de chasse traditionnelle utilisés sont : Les pièges ou collet à câble d'acier ; La chasse à l'arc et à l'arbalète et la chasse à courre à lance et aux chiens.

- La chasse au fusil

Les fusils sont dans la plupart de fabrication artisanale et parfois des fusils à canons lisses (calibre 12). La chasse au fusil recrute outre certains propriétaires de fusils, mais le plus souvent des individus à qui les propriétaires de l'arme louent le fusil ou l'acte de chasse soit à prix d'argent, soit à prix de gibier. La chasse au fusil se pratique aussi bien de jour que de nuit. Les singes (*Gorilla gorilla* et *Pan troglodytes*) en particuliers, les potamochères (*Potamochoerus*) et les oiseaux sont les principales espèces concernées par la chasse diurne. On note aussi quelques cas de céphalophes abattus à la chasse à l'appel (l'animal est attiré par imitation de son). Contrairement à la chasse diurne qui permet au chasseur de sélectionner son gibier, la chasse nocturne est non sélective ; les espèces prélevées par cette chasse sont tous les céphalophes, les Sitatunga (*Tragelaphus speker*), les Manidae (*Manis gingantea*, *M. tetradactyla*).

Les prises effectuées à la chasse au fusil sont plus vendues et constituent l'une des principales sources de revenus pour les populations locales.

L'on constate qu'à la lumière de l'étude que la chasse à but commercial est dévastatrice par ce qu'elle est à la base de grands réseaux de commercialisation dans les établissements de restauration et des marchés des villes proches (Abong Mbang, Yaoundé, Mindourou, Messaména). Le gibier est vendu à l'état frais ou boucané.

3.4.6.4. Pêche

La pêche est pratiquée le long des petits cours d'eau et dans la rivière *Mpo'o*. Les populations riveraines qui y sont engagées emploient des méthodes traditionnelles diverses : barrage, filets, lignes, nasses, Les activités de pêche sont plus importantes dans les villages situés au nord (Ntollock I et Ntimbé I) et au sud (Doumo Mama, Djolempoum) du massif forestier communal à cause de la proximité de ces villages des affluents du Nyong et de la rivière *Mpo'o*. Les femmes Baka ou Bantou, sont fortement impliquées dans la pêche au barrage, alors que les jeunes sont plus engagés dans la pêche à la ligne. La saison sèche (décembre – février) correspond à la période d'intenses activités de pêche.

Comme les produits de chasse, ceux de la pêche sont soit auto consommés, soit vendus surplace ou aux passants à cause des quantités négligeables de prises.

3.4.6.5. Elevage

L'élevage dominant dans les villages est celui du petit bétail (volaille, porcins, caprins et ovins). C'est un élevage mixte composé généralement de : la poule, le porc, le mouton, la chèvre, le canard, le chien, le chat. Les animaux vivent en divagation dans les villages et dorment en plein air et se nourrissent parfois de débris

alimentaires. La photographie ci-dessous présente cet élevage domestique mixte rencontré dans les villages Bantou.

Photo 9 : Elevage domestique mixte dans le village Mboumo, riverain de la FCMM



Chez les Baka qui se sont sédentarisés, les poules (volaille) et les chiens sont les deux animaux élevés rencontrés dans leur campement.

Dans tous les cas, les quantités d'animaux élevées dans un ménage sont négligeables. Les produits de cet élevage sont destinés prioritairement à la vente, les dons et parfois à l'auto consommation lors de certains événements heureux ou malheureux (fêtes religieuses, mariage, décès) survenus au sein de la famille.

Les conflits agriculteurs – éleveurs sont parfois réduits dans certains villages pour la raison que les champs sont éloignés des villages.

3.4.6.6. Artisanat

C'est une activité secondaire moins développée dans les villages. Les produits dérivés de nos jours sont respectivement : des nattes de raphia pour recouvrir les toits de maisons, des paniers pour le transport des denrées alimentaires dans les champs, des séchoirs (cacao, maïs ou manioc), des lits, tabourets et bancs en bambou, des salons et meuble en rotin, etc. A cela s'ajoute les mortiers et pilons, sacs, tam-tam et tambours etc.

L'artisanat est diversement pratiqué aussi bien au sein des populations des villages Bantou, que chez les Baka vivant autour de la FCMM. Les spécialités sont variées ; l'on peut rencontrer dans un village ceux qui font dans la vannerie (panier, grenier), d'autres dans l'équipement (lits, mortier, tabouret, natte, tam- tam). La vannerie est la spécialité des femmes Bantou ou Baka, tandis que l'équipement reste l'activité des hommes. Ce secteur semble encore à la traîne dans les villages étudiés à cause de la faible valorisation de produits de l'artisanat (utilisation familiale) qui, pourtant contribue à l'amélioration du cadre de vie des populations des villages riverains de la FCMM.

3.4.7. Activités économiques et flux commerciaux

L'agriculture reste la principale source de revenus et de survie pour les populations de la zone d'étude. En plus il faut ajouter la récolte des PFNL, la chasse, la pêche, et la foresterie communautaire en cours dans certains villages (Mboumo, Djolempoum/Ekoh, Nkouak, Kagnol).

Lors du déroulement de cette étude, certains produits notamment la mangue sauvage et le « Djangsang » ont eu un suivi particulier par les enquêteurs surtout à cause des opportunités potentielles qu'offrent ces PFNL en matière de revenus si de

telles filières sont organisées. Le « *Djangsang* » et le « *Ndo'o* » sont deux PFNL bien connus par les populations de la zone d'étude.

3.4.7.1. Caractéristiques organisationnelles de deux filières

L'étude⁸ sur la gestion durable des produits secondaires végétaux menée dans le cadre du Projet Forêts Communautaires a montré que le développement de certaines filières de PFNL (*Irvingia gabonensis*, *Ricinodendron heudelotii*, ...) est rentable sur le plan de revenus que ces activités sont en mesure de conférer aux populations rurales de la zone. Certains habitants des villages Ntollock I, Ntimbé I, Mboumo, Djolempoum riverains de la FCMM se sont engagés dans cette initiative.

Quoi qu'il en soit, la production des PFNL reste un facteur aléatoire selon les années ; ce qui ne permet pas de pouvoir assurer les revenus surs et fixes aux communautés.

3.4.7.1.1. Filière *Djangsang*

Le *Djangsang* (nom local) est un fruit issu de l'essence appelée Essessang (nom commercial) ou *Ricinodendron heudelotii* (nom scientifique). C'est un arbre qui est souvent protégée lors des défrichements culturels. Il est très abondant dans toute la zone agro forestière de l'étude et se retrouve intégré dans les systèmes agricoles pour son ombrage, ses chenilles, les champignons qui poussent sur le tronc, et surtout pour ses graines à forte valeur calorique qui sont commercialisées. L'arbre se prête bien à divers usages. Les parties utilisées sont les fruits, les graines l'écorce et le bois d'œuvre. La collecte n'exerce réellement pas de pression sur la ressource, car l'essence pousse partout et les productions des fruits sont abondantes. La graine se conserve pendant plusieurs mois sans risque d'altérer ses fonctions et sa qualité. La graine concassée est vendue en verre (300 à 500 F cfa) ou dans de filets (7 000 à 15 000 F cfa) surplace ou aux revendeurs (*Bayam sellam*).

Les membres de la communauté de certains villages (Ntollock I, Ntimbé I, Mboumo) riverains de la FCMM semblent sensibles au développement de cette filière au vue des perspectives des revenus enregistrés. Aucune initiative organisationnelle n'est développée ; la collecte, le concassage et les ventes se font individuellement.

Les principales contraintes résident sur l'inexistence de technique de concassage rapide pour l'extraction des graines, la qualité des produits concassés.

3.4.7.1.2. Filière *Ndo'o* (*Irvingia gabonensis*)

La production du *Ndo'o* comprend : le ramassage, l'extraction des amandes, le séchage et stockage et la transformation.

Le ramassage consiste à collecter les fruits mures de la mangue sauvage (ou *Irvingia gabonensis*) tombés par terre et de les entasser hors de la cime et/ou au village.

Les fruits sont fendus en deux, suivant une ligne matérialisant la séparation entre deux cotylédons. Si les fruits n'ont pas été fendus, la pulpe pourrit et le noyau séché peut être concassé pour obtenir l'amande.

L'extraction consiste à détacher les cotylédons (amandes) des coques fendues à l'aide d'un couteau pour extirper les amandes.

Traditionnellement, les amandes sont séchées sur des claies au dessus du feu. Cette méthode permet une longue période de conservation du produit (autant que l'on veut) et une utilisation facile pour la cuisson.

⁸ Etude sur l'utilisation, la commercialisation et la gestion durable des produits secondaires végétaux de la forêt communautaire de Kompia. JL DOUCET A. KOUFANI, 1997

Les amendes de Ndo'o peuvent être transformées en pâte (gâteaux) ; et les gâteaux en poudre. Après une seconde transformation, l'on peut passer des amendes aux produits cosmétiques.

Dans les espaces domestiques, les tiges d'*Irvingia gabonensis* appartiennent déjà à un propriétaire présumé. En milieu forestier, elles n'appartiennent à personne. L'identification de nouvelles tiges répond à un souci d'accroître la production en vue de l'amélioration du revenu. Les acteurs de cette filière sont toutes les personnes de tout âge aussi Baka que Bantou des villages. Les productions pour l'instant sont destinées pour la consommation locale dans les familles ou encore sont vendus par des revendeurs. Les productions sont relativement faibles à cause de la non maîtrise des méthodes de séchage et une faible organisation des producteurs.

L'étude a relevé que malgré le caractère aléatoire de production des ces fruitiers sauges, l'exploitation de ces PFNL peuvent générer de bénéfiques aux populations si les capacités organisationnelles et techniques des producteurs sont renforcées.

3.4.7.2. La foresterie communautaire

La loi forestière de 1994 a donné pour la première fois, l'occasion aux populations locales de participer à la gestion des forêts grâce à la possibilité de création des forêts communautaires. Un manuel des procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires clarifie et étoffe les textes juridiques en vigueur. La forêt communautaire est une forêt du domaine forestier non permanent faisant l'objet d'une convention de gestion entre une communauté villageoise et le Ministère des forêts et de la faune (MINFOF).

Plusieurs communautés riveraines du massif forestier communal de Messaména/Mindourou se sont engagées dans ce processus pour bénéficier de ces opportunités sous l'assistance technique des ONG locales (PAPEL à Messaména et OAPIDE à Mindourou). L'assistance technique apportée par ces ONG concerne : l'aide à l'élaboration des dossiers, l'information/sensibilisation, la réalisation des inventaires et l'organisation de l'exploitation forestière. L'état d'avancement des communautés riveraines de la FCMM dans ce processus est présenté sur le tableau ci-dessous.

Tableau 6: Etat de la foresterie communautaire autour de la FCMM

Localisation	Entité de gestion	Village	Superficie (ha)	Etat d'avancement
Commune Messaména	GIC La Confiance	Doumo Mama		Phase d'initiation (organe de gestion légalisé, massif forestier identifié)
	GIC ADJEK	Djolempoum/Ekoh	2 300	PSG et CG signés Phase d'exploitation (2è quinquennat)
	GIC Mpag 'ra	Mboumo	3 700	PSG et CG signés Phase d'exploitation (exploitation sans CAE valide)
Commune Mindourou	GIC AMIKO	Nkouak	3 007	PSG approuvé, CG signée
	GIC Evolution	Kagnol		PSG et CG signés Exploitation sans CAE valide
	GIC REMA	Malène	1 837	Phase de réservation
	GIC Bons cœurs	Djolempoum	1 777	Forêt réservée
	GIC ENDJO	Djouyaya	4 273	Phase d'initiation
	GIC Renaissance	Etsiek	2 700	Phase d'initiation
	GIC EFNO	Nomgbwala	4 392	Phase de réservation
	GIC Bienvenue	Bédoumo	3 492	Forêt réservée

Il ressort que trois(3) communautés (GIC Mpag'ra de Mboumo et GIC ADJEK de Djolempoum/Ekoh et GIC AMIKO de Nkouak) ont signé de convention de gestion, synonyme de l'exploitation des ressources ligneuses. Les forêts communautaires des villages Mboumo et Djolempoum/Ekoh sont en exploitation. En absence des moyens techniques pour la production de débités en régie, ces communautés ont opté pour l'exploitation en partenariat où le partenaire exploitant apporte ses machines et quelques techniciens ; la communauté quant à elle fournit la main d'œuvre et la ressource. Le bois est scié et livré bord route à des prix allant de 10 000 F CFA (pour l'utilisation locale) à 40 000 F CFA pour le bois destiné à l'exportation. Les principales essences recherchées sont notamment le Moabi, le Sipo, l'Iroko, le Doussié, le Sapelli, le bois d'ébène. Cette activité crée de l'emploi et génère de revenus individuels aux jeunes dans les villages concernés reconvertissant ainsi certains du braconnage opérée dans la forêt communale Messaména/Mindourou.

Quant à la réalisation des œuvres sociales dans les villages bénéficiaires de forêts communautaires en exploitation, les résultats sont très mitigés. Car les problèmes de gestion interne au sein des ces entités (absence de transparence), techniques (mauvais contrats, inventaires, cartes) et financiers (manque d'équipement, absence de fonds pour élaborer les dossiers d'exploitation) sont récurrents.

3.4.7.3. Activités industrielles

L'exploitation forestière reste la seule activité industrielle dans la périphérie du massif communal Messaména/Mindourou. Le groupe CIFM/Pallisco est installé à Mindourou, et FiPCam à Eboumetoum (Messaména).

La scierie de la société FiPCam est fermée depuis la fin de l'année 2009 pour des problèmes internes de fonctionnement. Le garage et le parc de rupture qui ont été

les seules activités de ce site au moment de l'élaboration de ce rapport de l'étude ont été aussi tôt fermées. Aucune activité n'y est plus ; quelques agents sont au service de gardiennage des installations et équipements du site.

Quant au groupe CIFM/ Pallisco, la production des grumes est assurée par Pallisco et ses partenaires (Asséné NKOU, SODETRANCAM). Les essences de bois prisées sont récoltées dans six unités forestières d'aménagement (voir paragraphe 3.3.3 avant). Une partie des grumes est destinée à l'exportation (30%) et l'autre au approvisionnement de la scierie. La scierie est implantée dans la ville de Mindourou. Quatre (4) équipes d'ouvriers de 50 à 60 personnes y travaillent dont la plupart sont des natifs du District de Dja. Les ouvriers sont bien équipés en matériel de protection, le logement est décent. Seules les habitations du personnel travaillant pour le compte du groupe sont alimentées en énergie électrique. Des points d'eau mis en place assurent l'approvisionnement de populations (ouvrières et non ouvrières) en eau potable. Un service de santé existe pour les ouvriers uniquement.

Le groupe CIFM/Pallisco offre les services suivants :

- La réception des grumes à l'usine
- La préparation des billes et leur traitement sur le parc à bois,
- Le sciage premier,
- Le sciage second, débit et égouttage au niveau des deux chaînes de production de l'atelier de sciage,
- Le tri et le cubage des avivés,
- Le séchage,
- La raboterie,
- La menuiserie,
- Enfin le cerclage et le conditionnement avant l'expédition au port de Douala.

3.4.7.4. Commerce et marchés locaux

Le commerce est classé parmi les activités qui génèrent des revenus assez permanents aux populations de toute la zone concernée par l'étude. Les produits issus des activités agricoles sont, soit autoconsommés, soit commercialisés afin de satisfaire à certains besoins de première nécessité (achat du savon, du pétrole par exemple) autant chez les Bantou que chez les Baka.

Les produits commercialisés sont :

- Les vivriers

Les plus importants sont la banane plantain et la banane douce vendues en régimes, le macabo est vendu en « *backo* » (nom local donné à d'une unité de mesure de quantité), le manioc, le concombre, l'arachide, le maïs qui sont vendus en sacs. Les prix pratiqués sont fonction des distances du lieu de production et de la nature du produit vendu.

- Les PFNL

Les plus commercialisés concernent : les vers blancs, la mangue sauvage, le Djangsang, les champignons, le vin de palme distillé « *Odontol* ».

Les marchés formels n'existent pas dans les villages, néanmoins les populations vendent leurs produits en bordure de la route, sur des étagères construits pour la circonstance.

- Les produits issus de la chasse et de la pêche

Bien qu'il n'y ait pas de différence nette parmi les chasseurs, selon la destination des produits de chasse, on distingue la chasse de subsistance de la chasse à but

commercial. Pour la première, la viande chassée est destinée à la consommation locale pour la satisfaction des besoins des populations autochtones en protéines animales.

Quant à la chasse commerciale, elle est une source de revenus pour les populations locales. Trois niveaux de vente des produits de cette chasse existent et sont en fonction de la distance entre le village du chasseur et le client. On a :

- la vente directe au village ;
- l'écoulement du gibier dans un village important (Eboumetoum par exemple) ou une ville proche ;
- la vente à un revendeur (*Bayam sellam*) à l'un des deux points sus cités.

Les prix sont variables selon l'espèce, le lieu de vente et selon la grosseur de la prise. Les variations des prix de quelques espèces animales vendues sont les suivantes :

Noms	Prix frais en F CFA (minimum)	Prix frais F CFA (maximum)
Lièvre	2 000	3 500
Porc épic	2500	6 000
Aulacode	2 500	5 000
Singes	2 000	5 000
Céphalophes (gazelle, antilope, biche)	5 000	15 000
Vipère	3 500	10 000
Pangolin	2 000	5 000
Pangolin géant	8 000	25 000
Morceaux d'éléphant	1 000	5 000
Partie de gorille ou de chimpanzé	2 500	6 000

- Le bois d'œuvre issu du sciage artisanal dans les forêts communautaires ou illégalement dans les forêts environnantes.

Il s'agit ici du bois rouge (Moabi, Sipo, Sapelli, Doussié, Iroko, Padouk, ...etc). Les quantités de production du bois d'œuvre sont faibles (moins de 150 m³ par an). Le bois est vendu en débités aux prix variables selon la qualité de l'essence prélevée et de l'état de route où est localisée la forêt communautaire. Les débités en Moabi sciés dans la forêt communautaire du village Mboumo, ont un prix plus intéressant (45 000 F CFA/m³) ; contrairement au Djolempoum/Ekoh (40 000 F CFA/m³) plus éloigné et moins accessible. Le Sipo et le Padouk n'ont pas le même prix du mètre cube de bois scié. Quant à l'exploitation forestière illégale, les mêmes essences sont recherchées en forêt dans les UFA, en zone agro forestière ou dans la forêt communale. Cette exploitation se fait avec la complicité de certains villageois, où le bois est vendu en débités ou parfois sur pied aux prix allant de 6 000 à 15 000 F CFA/m³. Des quantités importantes de bois sciées illégalement sont produites et venues surtout que ce sont des activités récurrentes nonobstant les dénonciations.

- Les denrées provenant des villes et des industries

Elles sont constituées des oignons, ail, cube, riz, poissons fumés, pétrole, savons, cigarette, vêtements, paracétamol, aspirine, boisson alcoolisée, ... etc. Des échoppes sont créées pour la circonstance dans les villages. Le commerce de ces denrées est fructueux dans les villages dont les propriétaires engrangent des bénéfices non négligeables. On peut aussi acheter ces produits auprès des vendeurs ambulants.

3.4.7.5. Destination des produits

Les produits issus des activités des populations vivant autour du massif communal Messaména/Mindourou prennent plusieurs destinations :

- Une destination locale pour ravitailler les marchés périodiques d'une part, situés au niveau du site forestier FiP Cam basé à Eboumetoum, de Messaména et de Mindourou ainsi que le marché permanent d'Abong Mbang d'autre part.

Les moyens de liaison sont, soit la marche à pieds (pour des distances proches comme Mboumo-Eboumetoum), soit les motos taxis aux prix parfois excessifs (7 000 F CFA pour une distance de 34 km !) ou encore par de « taxis de brousse ». Le coût de transport des marchandises reste toutefois négociable.

- Une destination autre que le département du Haut-Nyong.

Ici les produits tels que : le gibier, le bois d'œuvre, la banane plantain, le macabo, le Djangsang, le Mbalaka, ... etc, prennent des destinations diverses : Yaoundé, Akonolinga, Douala. Parfois, certaines personnes des villages (Ntollock I, Mboumo) se regroupent pour la vente à l'extérieur du département. Des acheteurs viennent de ces centres urbains vers les producteurs ou, sont parfois représentés par des intermédiaires. Les prix sont variables et semblent plus intéressants (12 000 F CFA le filet de macabo vendu à Yaoundé, contre 7 000 F CFA vendu au village par exemple) pour des producteurs qui s'organisent pour la vente dans de centres urbains. Des problèmes organisationnels des producteurs entravent le développement des activités commerciales autour de la FCMM.

3.4.8. Occupation spatiale des activités des populations

3.4.8.1. Cartographie des terroirs villageois autour et à l'intérieur de la FCMM

Le projet de forêt communale Messaména/Mindourou est assis sur le terroir de 16 villages riverains (figure 1 ci-dessus). Ce terroir est caractérisé par des zones d'habitations, d'exploitation agricole, des jachères, des forêts communautaires, des forêts secondaires arrosées par des cours d'eau. (Voir figure 7 ci-dessous). La cartographie participative de l'occupation spatiale des activités villageoises s'est déroulée lors des entretiens avec les populations riveraines. Au cours de cet exercice, les zones d'intérêt des populations (champs, campements de chasse, de pêche et les sites d'intérêt particulier) à l'intérieur et autour de la FCMM ont été identifiées.

Autour de ce massif forestier, les terres agricoles ont parfois un front allant de un à plusieurs kilomètres du village. Il s'en suit donc que les terroirs coutumiers dans certains villages (Mboumo, Ekoh, Djolempoum) vont au-delà des dispositions du plan de zonage qui décrit les limites de la FC. Celles ci ont connu de modifications suite à une requête des populations des villages Djolempoum et Ekoh lors de la réunion de classement afin d'augmenter d'avantage leur superficie de terre agricole. Voir figures 2 et 7 des limites externes de la FCMM.

Les distances à parcourir pour atteindre les territoires de chasse, de pêche, de collecte des PFNL ou d'activités agricoles sont parfois importantes (plus de 5 kilomètres) et nécessitent parfois une journée de marche. Les villageois établissent alors des campements en forêt où ils séjournent plusieurs nuits, jours ou parfois des mois avant de revenir au village.

Ntonga, Lackabo et Ndegbwa sont des campements où des communautés hétérogènes se sont quasi permanentes installées dans ce massif forestier pour des activités multiples.

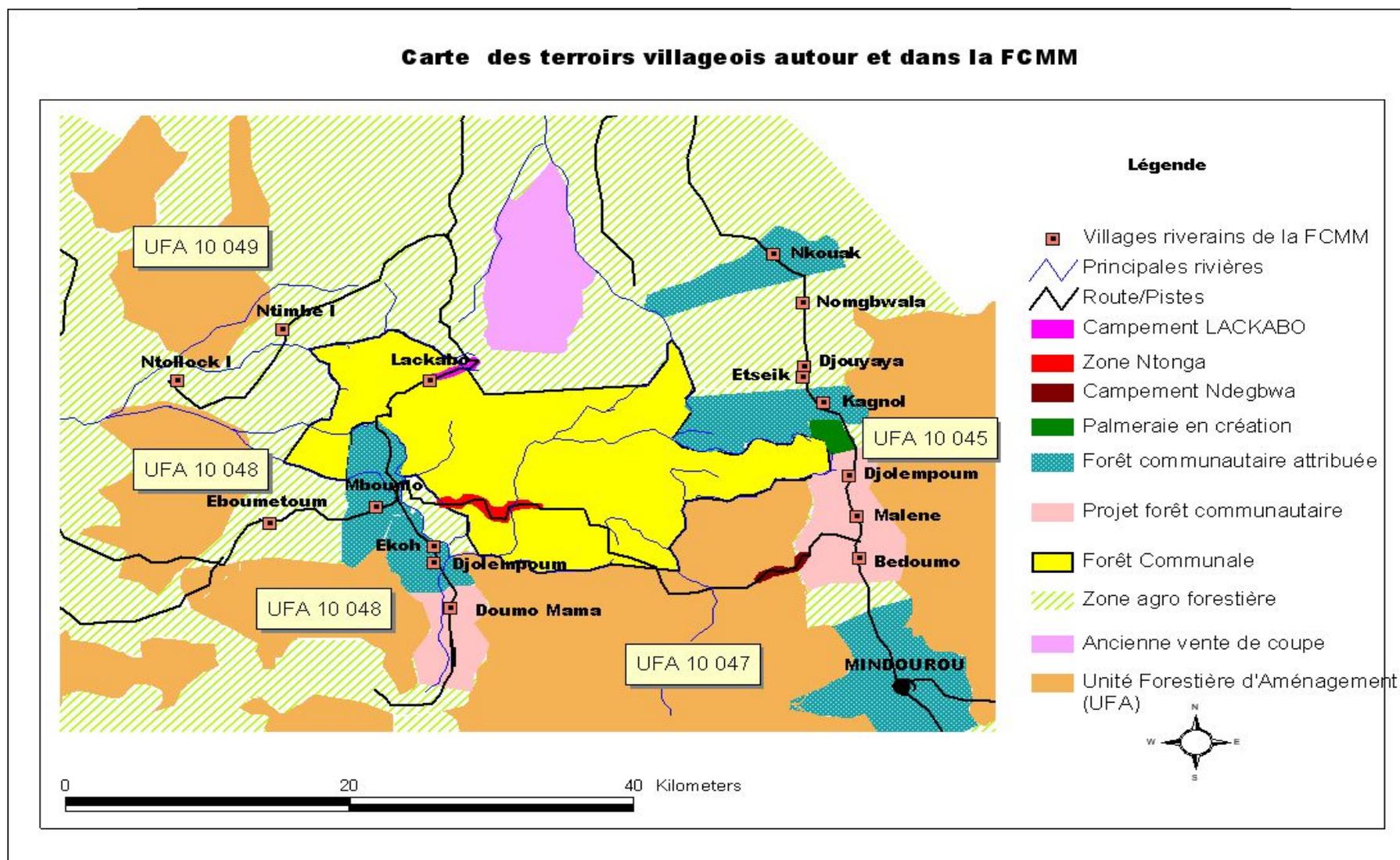
NTONGA : C'est le nom donné à la zone située à l'intérieur de la FCMM (voir figure 7 ci-dessous) laquelle une population Baka et Badjoué s'est installée à l'occasion de l'ouverture de la piste forestière par la société R Pallisco, il y a plusieurs décennies. On y retrouve actuellement une dizaine d'hameaux sur 10 km environ, le long de l'axe Mboumo Bedoumo où vivent en permanence les populations des villages Mboumo (8 ménages) et d'Ekoh (2 ménages). L'hameau le plus éloigné est situé à près de 20km du village Mboumo. Les populations vivent des activités agricoles (agriculture vivrière, de rente), de la chasse, de la pêche et de la collecte des produits secondaires. NTONGA est très réputé par sa production en vivres (macabo, banane plantain) ; c'est également une zone d'intense activité de braconnage.

LACKABO : Campement créée depuis les années 1972 avec l'arrivée de l'exploitation forestière industrielle dans l'arrondissement de Messamena. Lackabo (ou Apadjow, nom originel) est situé dans la FCMM le long de l'axe Mboumo – Oboul – Nkolvolan- Abong Mbang. Les Baka sont les premiers occupants déclarent appartenir au village Mboumo, mais elles sont victimes d'une marginalisation des populations Bantou. Une population hétérogène répartie en petits hameaux le long de l'axe routier (voir figure ci-dessous) mène diverses activités : L'agriculture, la collecte des PFNL, la chasse et l'exploitation forestière illégale. 17km environ séparent Lackabo du carrefour Mboumo.

Par ailleurs, un autre campement a été identifié, mais hors des limites de la FCMM : **NDEBGWA**, nom d'un campement purement Baka situé sur la piste forestière Mboumo- Bedoumo (voir la figure ci dessous) dans la commune de Mindourou. On y retrouve une cinquantaine de femmes et d'hommes installés il y a quelques décennies et qui vivent de la pêche, de l'agriculture, de la chasse et de la cueillette. Les populations vont parfois à l'intérieur même du massif forestier communal pour faire la chasse et la cueillette.

La figure 7 ci-dessous présente de manière globale, la physionomie des terroirs des villages riverains de la FCMM.

Figure 7: Cartographie des terroirs villageois autour de la FCMM



3.4.8.2. Cacaoyères présentes dans la forêt communale

Les relevés GPS de l'ESE indiquent la présence de six (6) cacaoyères à l'intérieur des limites de la FCMM (voir figure 8 ci-dessous). Celles-ci. Des noms Badjoué ont été donnés à ces cacaoyères par les premiers occupants ayant investis dans la zone. Les villages ayant des cacaoyères à l'intérieur de la FCMM sont :

Mboumo : 2 cacaoyères en activité : *Malamolen*, 3 ha environ appartenant à une famille et située à près de 6 km du village pour 2h30mn de marche. La chasse, la pêche et la collecte des PFNL sont des activités secondaires. *Mepodjé'éla* est le nom donnée à une autre cacaoyère (2,5ha) située à près de 12km. La chasse, la pêche et la collecte des PFNL sont courants dans cette zone.

Djolempoum : 2 cacaoyères en activité dans le site appelé *Nkanlakouma* : 4 ha environ situé à 5 km du village pour 1h30 environ de marche ;

Lackabo : 2 cacaoyères Baka situées à *Koabour* : 2 ha, 2h de marche. *Manuela abwé kowo* : cacaoyère en création ; 1h30mn de marche. L'agriculture vivrière y est également pratiquée dans les deux sites.

3.4.8.3. Campements mixtes présents dans la forêt communale

L'étude a relevé la présence de plusieurs autres cacaoyères longtemps abandonnées (plus de 5 ans) où les tiges sont à peine visibles et pour des raisons diverses : manque d'intrant agricole, éloignement par rapport au village, décès des propriétaires,... Ces campements sont aujourd'hui des lieux privilégiés pour des activités diverses telles que l'agriculture vivrière, la chasse de subsistance, la collectes de PFNL et parfois la pêche. L'étude a identifié six (6) campements mixtes dont le contrôle des activités qui y sont menées est sous la maîtrise exclusive des populations de certains villages (Mboumo, Ekoh, Djolempoum) avec le droit d'exclusion aux groupes hétérogènes.

3.4.8.4. Campements de chasse présents dans la forêt communale

Cinq (5) cabanes de chasse ont été identifiées à l'intérieur de cette FC (voir figure 8 ci-dessous). Ce sont des sites qui parfois ont été des cacaoyères longtemps abandonnées (plusieurs dizaines d'années) ou même des sites exclusivement réservées à l'activité de chasse commerciale. Ici la maîtrise des activités reste presque inexistante, quasi libre à des chasseurs venant un peu partout. Les villages auxquels ces campements font l'objet du contrôle et de droit foncier sont présentés en annexe 5.

3.4.8.5. Autres sites d'intérêt de la population à l'intérieur de la FCMM

Ce sont généralement des campements à période de fréquentation aussi régulière pour des activités traditionnelles et l'exploitation forestière illégale.

L'étude a identifié :

Un (1) site sacré où réside « l'ancêtre » Baka nommé « *Edjengui* ». Ce site est situé à quelques dizaines de mètres du campement Lackabo. L'accès est très réglementé. Les points de coordonnées GPS n'ont pas pu être relevés à cause de l'accès réglementé. L'annexe 7 situe approximativement sa position géographique par rapport au village Lackabo.

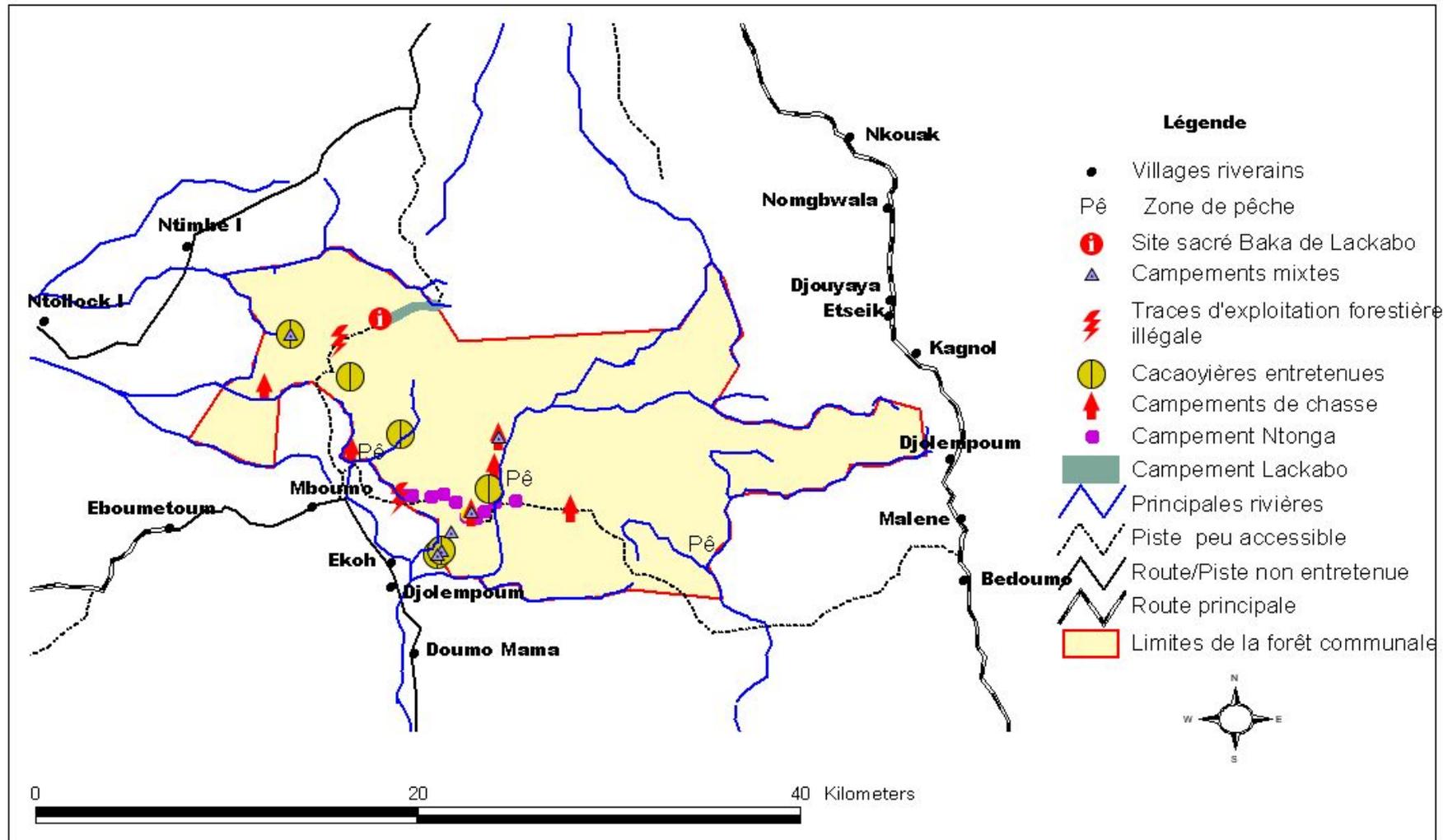
Les traces d'exploitation forestière illégale dans le massif forestier communal ont été identifiées sur l'axe Mboumo –Oboul et vers la zone Ntonga. Le Moabi, le Sipo et l'Iroko sont des essences les plus recherchées par ces exploitants frauduleux.

La cartographie des sites et zones d'intérêt ci-dessous présente que la FC est fortement perturbée du côté Sud ouest notamment par les populations des villages Ekoh et Mboumo. Aucun site ou zone d'intérêt permanent des populations des villages de la commune de Mindourou n'a été identifié à l'intérieur de la FC. Voir annexe 5 du présent rapport. Par contre, au moment de l'entretien avec les populations du village Ntimbé I (commune d'Abong Mbang), les sites d'intérêt signalés à l'intérieur de la FC (une cacaoyère et éventuellement un campement mixte) n'ont pas pu malheureusement être relevés lors du déroulement de ces enquêtes. La réalisation des travaux d'inventaire d'aménagement et de l'étude d'impact environnemental pourront fournir plus d'information sur la localisation de ces sites.

La répartition des sites et de zones d'intérêt des populations à l'intérieur de la forêt communale Messaména/Mindourou est présentée dans la figure 8 ci-dessous.

Figure 8: Répartition des sites d'intérêt et zones d'occupation humaine à l'intérieur de la FCMM

Cartographie des sites d'intérêt des population à l'intérieur de la FCMM



3.4.9. Utilisation non durable des ressources

Elle concerne la quasi-totalité des secteurs d'activité : agriculture, chasse, pêche, collecte de PFNL et exploitation forestière.

3.4.9.1. Agriculture

Il s'agit ici d'une part, de la destruction de la forêt qui se repose sur la pratique culturale suivant les différentes strates par les communautés habitant l'intérieur de la FCMM et, d'autre part la croissance démographique qui suivra va amplifier la demande en produits alimentaires et nécessitera la multiplication des surfaces agricoles. Le système de culture itinérante sur brûlis représente une menace pour cette forêt du côté de Messaména. Les superficies des champs dans les forêts primaires et secondaires (0,5ha en moyenne par ménage) montrent que pour un échantillonnage de 20 chefs d'unités familiales, 10 hectares de forêts primaires ou secondaires sont détruits chaque année par des populations vivant à l'intérieur du massif forestier communal. Ce qui est une menace réelle dans les zones NTONGA et LACKABO où l'on retrouve une bonne concentration des populations Bantou, Baka et parfois les allogènes.

Le Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole qui assure l'encadrement technique des paysans dans le but d'améliorer la productivité agricole n'intervient pas dans la région. Les postes agricoles ne sont non plus fonctionnels pour insuffisance de personnel et absence d'infrastructures adéquates.

3.4.9.2. Chasse

Le massif forestier communal est victime d'une forte pression de chasse que ça soit commercial ou de subsistance. La longue tradition de chasse qu'ont les populations de la zone et les fortes demandes en viande de brousse des grands centres urbains (Abong Mbang, Mindourou, Yaoundé, ...) constituent une menace sérieuse pour la faune. La circulation et la commercialisation faciles des munitions et des armes de fabrication traditionnelle intensifient l'activité de chasse illégale. La chasse au câble représente également une menace pour les espèces protégées étant donné que cette technique de chasse n'est pas sélective. L'existence et l'ouverture des pistes forestières favorisent la vente des produits de la faune (trophées, peaux, gibier), et autres espèces vivantes telles que les perroquets à queue rouge et de jeunes primates. Les villages riverains les plus impliqués sont Mboumo, Ekoh, Doumo Mama, à Messaména et Bedoumo et Djolempoum à Mindourou. Par ailleurs, les campements installés à l'intérieur de la FCMM (Ntonga, Lackabo, ...) où vit une population hétérogène, sont des points de prédilection pour le braconnage.

3.4.9.3. Pêche

L'usage des méthodes inappropriées comme l'empoisonnement des cours d'eau, le barrage des cours d'eau et l'utilisation des filets de petites mailles, sont des pratiques incompatibles avec la gestion durable des ressources de la faune ichthyologique.

3.4.9.4. Ressource ligneuse

La coupe des arbres sur pied pour les activités agricoles et l'exploitation forestière clandestine sont couramment observées à l'intérieur de la FCMM. Les pistes Mboumo – Oboul – Abg Mbg ; Mboumo – Bedoumo ; l'entrée du chantier FiPCam dans l'UFA 10 047 favorisent le transport du bois abattus sans difficultés dans la FCMM. Les essences prélevées sont des essences concurrentielles telles que le Moabi, l'Iroko, l'ébène, le Doussié, le Sipo, ... etc.

Cette pratique représente une menace sérieuse pour la ressource ligneuse de ce massif forestier si bien qu'au moment où se sont déroulées les enquêtes liées à cette étude, l'exploitation frauduleuse était en cours dans l'axe Mboumo- Oboul, comme le présente la photographie ci dessous.

Photo 10: Les traces d'une exploitation forestière frauduleuse dans la FCMM



Si rien n'est fait dans le sens de stopper cette pratique qui reste très récurrente, l'aménagement dudit massif n'aura plus de sens, car les prescriptions orientées vers la gestion durable n'auront plus lieu d'être.

3.4.9.5. Ressource non ligneuses

Il s'agit ici des fruits du Maobi (*Baillonella toxisperma*), de l'écorce du « *Garcinia Kola* », de l'activité de cueillette de certains PFNL qui sont victimes d'une utilisation non durable dans la FCMM.

Le Maobi (*Baillonella toxisperma*) qui produit des fruits dont l'amande est transformée en huile dite de « karité » est menacé par l'exploitation forestière illégale. La présence de cette essence à l'intérieur de la FCMM devient de plus en plus rare à cause de l'exploitation forestière illégale pour sa valeur commerciale (ligneuse) dans les marchés nationaux et internationaux du bois d'œuvre.

Le « *Garcinia Kola* » (ou *ngbwel* en *Badjoué*) est une essence dont ses racines et son écorce sont utilisées pour la fermentation du vin de palme ou de raphia. Les prélèvements par arrachage des racines et par écorçage n'assurent pas la durabilité de cette essence. Les populations vont à l'intérieur même de la FCMM pour la recherche de cette essence. L'abattage de certains arbres pour obtenir du miel ou de fruits ne garantit pas la durabilité de la ressource.

3.4.10. Actions prioritaires de développement identifiés dans les villages riverains de la FCMM

Lors des enquêtes sur le terrain, les populations des villages riverains de la FCMM ont éprouvé divers besoins dont il faudra assurer la satisfaction par le financement et l'organisation communautaire dans le cadre de l'aménagement de cette forêt. Ces besoins sont nombreux et variés : besoins communautaires ou collectifs et besoins individuels.

Les pistes d'actions de développement à entreprendre par les communes de Messaména et de Mindourou sont de deux (2) ordres :

- Les réalisations concrètes œuvres sociales de développement ;
- Les actions d'accompagnement et de coaching aux communautés dans leurs initiatives de développement.

3.4.10.1. Réalisations concrètes des besoins en développement

Il s'agit de satisfaire les besoins ressentis avec à peu près la même acuité par la majeure partie de la communauté. Ces besoins sont différents d'un village à un autre et selon la circonscription communale concernée.

Ces besoins collectifs sont :

- ✓ La construction et/ou la réhabilitation des infrastructures éducatives : La construction et l'équipement des salles de classes (Doumo Mama, Mboumo, Lackabo, Eboumetoum, Ntollock I, Malene) ; La création des centres préscolaires communautaires (Ekoh, Ntollock I) ; L'information et la sensibilisation des parents sur les droits à l'éducation des enfants ; Le recrutement et la prise en charge des enseignants communaux dans les deux communes. Cette composante vise entre autre à améliorer la qualité de l'enseignement et le ratio élève/enseignant.
- ✓ La réhabilitation des sources d'approvisionnement des populations en eau potable (Réparation du forage, entretien permanent des ouvrages et la réhabilitation des sources aménagées) dans les villages. Voir figure 5 ci dessus ;
- ✓ Le désenclavement des zones d'accès difficiles (Ntollock I- Ntimbé I, Eboumetoum - Doumo Mama) à travers le profilage de la route, la réparation ou l'entretien des ponts et le défrichage des abords de route.
- ✓ L'amélioration du système de couverture sanitaire notamment la facilitation des populations de certains villages à l'accès aux médicaments, l'organisation des comités de santé dans chaque aire géographique pour des campagnes d'hygiène et de salubrité, l'équipement des structures existantes en infrastructures d'accueil, en matériel de travail et moyens de déplacement.

3.4.10.2. Actions d'accompagnement et de coaching

Au cours des enquêtes réalisées dans les villages, les communautés ont souhaitées voir certaines de leurs propres initiatives locales trouver des solutions pour leur épanouissement au moment de la mise en œuvre du plan d'aménagement de la FCMM. Ces besoins se sont fait ressentir aussi bien dans les villages de la commune de Mindourou que celle de Messaména. Il s'agit de :

- Renforcer le tissus de production végétale et/ou animale (voir paragraphe 3.4.5 : Systèmes de productions villageois ci avant) ;

- Renforcer les capacités des communautés dans la gestion durable des ressources naturelles (voir paragraphe 3.4.7.2 : La foresterie communautaire) ;
- Créer les emplois aux jeunes des villages riverains.

Les actions d'accompagnement et de coaching possibles devant être conduites concerneront :

⇒ *Le renforcement du tissu de production végétale et/ou animale*

Il est question ici de contribuer à l'augmentation de la production végétale et/ou animale dans les villages de deux circonscriptions communales afin de satisfaire le marché local, d'augmenter et de diversifier les revenus des producteurs groupés et particulièrement de ceux issus des groupes les plus démunis.

Parmi les actions identifiées, on note :

- Apporter un soutien technique et parfois financier en vue de la structuration des initiatives locales de producteurs en facilitant l'obtention d'intrants, légaliser les groupes de producteurs par filière, créer les Unions ou Fédérations des producteurs, former les paysans en techniques culturales modernes, ... ;
- La construction des centres de marché permanent à Messaména et à Mindourou ;
- L'organisation des marchés périodiques dans certains villages (Eboumetoum, Nkouak, Ntollock I, Doumo Mama par exemple) ;

⇒ *L'appui à la gestion durable des ressources naturelles*

Les actions possibles concernent :

- L'assistance technique à la redynamisation du processus de gestion des forêts communautaires dans les villages à travers un appui/conseil, la facilitation pour les activités telles que les négociations des contrats, l'exploitation et la vente du bois pour leur l'auto développement.
- L'appui technique à la valorisation des PFNL dans les villages (information, sensibilisation, collecte, mise en réseau, ...).

⇒ *Création d'emploi aux jeunes des villages*

Les actions potentielles peuvent être :

- Organiser les formations des jeunes sur les activités génératrices de revenus (élevage, agriculture, techniques forestières de base, ... etc) ;
- Renforcer les capacités des jeunes à travers la sensibilisation, l'information sur les opportunités d'emploi et de financement par certains programmes nationaux (PAJER- U, PNRT, ...).

La mise en œuvre des activités d'accompagnement et de coaching devra nécessiter inéluctablement l'établissement des partenariats actifs entre les deux communes concernées et les services déconcentrés de l'Etat (MINADER, MINJEUN, MINEPIA, MINFOF), les partenaires au développement (Programmes/Projets, ONGs). Toutefois ces actions ci-dessus identifiées devront faire l'objet d'une étude approfondie dans le cadre de l'élaboration des plans de développement communaux de Messaména et de Mindourou.

4. RECOMMANDATIONS POUR L'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE MESSAMENA/MINDOUROU

De l'ensemble des constats effectués par l'équipe d'enquêteurs lors de la collecte des informations dans les villages riverains, il ressort que la création de la forêt communale Messaména/Mindourou et les activités d'aménagement qui vont s'y dérouler n'apparaissent pas en elles-mêmes comme une problématique qui ne trouvera pas de solutions adaptées au contexte.

La prise en compte des prescriptions sociales et recommandations proposées dans ce chapitre en vue de l'aménagement de la FC, devront s'accompagner de négociations pertinentes entre les différentes parties prenantes. Ces recommandations concernent avant tout les personnes chargées de réaliser le plan d'aménagement, mais aussi l'autorité municipale des communes de Messaména et Mindourou, les populations riveraines et les opérateurs économiques, futurs partenaires dans l'exploitation de la FC.

4.1. Ressources ligneuses

L'objectif prioritaire ici est la production du bois d'œuvre. Les opérations d'exploitation forestière ont pour objet de récolter les arbres matures identifiés lors des inventaires d'exploitation par un organisme agréé en minimisant le plus possible les impacts sur la forêt.

En fonction des résultats d'inventaire d'aménagement, les diamètres minimum d'aménagement (DMA) de certaines essences concurrentielles identifiées au paragraphe 3.4.9.4. Page 70 pourrait être fixé au dessus du DME afin de réserver un grand nombre de pieds pour l'usage des populations. Ou encore proposer que les DMA de ces essences qui sont en bordure de la FC proches des habitations (Lackabo, Mboumo) soient élevé par rapport à ceux des essences éloignées des campements.

En dehors des documents exigés par la réglementation forestière en vigueur (Plan d'aménagement, plan de gestion environnementale, Plan d'opération annuelle) et du contrat d'exploitation en régie d'entreprise qui sera signé entre les deux communes et l'opérateur économique, les deux parties devront élaborer un « manuel » (ou « cahier de charges spécifiques ») dans lequel les responsabilités et le code de conduite de l'exploitation forestière seront définies. La mise en œuvre sur le terrain de ce « manuel » sera appliquée par le partenaire et régulièrement vérifiée par tous.

S'agissant de l'exploitation de la ressource ligneuse, l'étude recommande :

- a) Que les premières assiettes de coupes (Plan quinquennal) ne soient pas positionnées à proximité du terroir villageois de Ntimbé I (commune d'Abong-Mbang) dont la population a été peu hostile au déroulement des enquêtes ;
- b) Que les sciages sauvages soient strictement interdits à l'intérieur de la forêt communale ;
- c) Que la circulation ou l'accès à l'intérieur de la forêt communale soit limitée au strict minimum aux populations vivant dans les campements/villages Lackabo, Ntonga, Mboumo, et Djolempoum).

- d) Que les jeunes des villages proches aux assiettes de coupe à exploiter soient prioritaires pour certains travaux dans la FCMM (rafraichissement des layons par exemple) ;
- e) Que les pistes secondaires soient refermées après exploitation, sauf le cas des axes qui relient Bédoumo à Mboumo et de Mboumo à Oboul, mais avec des barrières de contrôle à chaque entrée ;

4.2. Ressources non ligneuses

L'ESE de la FCMM montre qu'il y a une multitude de PFNL nécessaire à la satisfaction des besoins élémentaires des communautés vivant autour et dans la FCMM. Certains produits tels que les fruits du Moabi, l'écorce du *Garcinia kola* de haute valeur pour les communautés sont victimes d'une exploitation non durable dans la FCMM. D'autres PFNL (mangue sauvage, Djangsang, rotin, Mbalaka) présents dans la FC sont sous valorisés par les populations riveraines. L'étude recommande la mise en place des techniques ou stratégies de gestion durable des PFNL à travers :

- a) Identification et la cartographie des PFNL à haute valeur d'exploitation (rotin, Moabi, Mbalaka, manguier sauvage, *Garcinia kola*) au moment de la réalisation de l'inventaire d'aménagement de la FC ;
- b) L'information, l'éducation et la communication sur les PFNL menacés (rotin, Moabi, *Garcinia kola*) auprès des populations riveraines de la FC ;
- c) L'implication étroite des populations proches des limites de la FCMM (Lackabo, Ntonga, Mboumo, Djolempoum, notamment) dans le processus de prise de décisions (abattage ou non des arbres fruitiers proches par exemple) ; ceci contribuera à prévenir d'éventuels conflits entre les populations et le partenaire, qui surviendront lors de l'exploitation de certains arbres produisant les PFNL ;
- d) Le renforcement des capacités techniques des populations sur la gestion des PFNL ;
- e) L'organisation des structures paysannes de collecte des PFNL en filières ;
- f) L'appui à l'identification et à la maîtrise des circuits de commercialisation pour placer ces produits dans les zones à forte demande ;
- g) L'extension des droits d'usage des populations Baka vivant à l'intérieur du massif forestier communal pour la collecte des PFNL ;

De plus comme l'indique la loi forestière de 94, les droits d'usage autorisés au sein du domaine forestier permanent doivent se limiter aux activités de subsistance, ce qui implique que légalement, aucune activité commerciale, hors mis celles prévues dans le plan d'aménagement de la FC, ne peut être pratiquée dans ladite forêt. L'aménagement de la FCMM pourrait être l'opportunité de légiférer les activités de collecte des PFNL (mangue sauvage, *Garcinia kola* par exemple) par les communautés villageoises, en accordant par exemple aux groupes organisés, un permis d'exploitation détenu au niveau communal et valable pour toutes les communautés riveraines organisées.

Cela permettrait d'une part, de contrôler les quantités commercialisées et voir de ce fait, la réelle pression exercée sur certains PFNL de la forêt communale, et d'autre part, d'estimer l'ensemble des recettes brassées par ces PFNL, en prélevant une petite taxe au passage, qui renflouerait directement le budget d'investissement communal.

4.3. Ressources fauniques

Comme souligné dans le paragraphe 3.4.8.2., la chasse pratiquée dans ce massif constitue une véritable menace pour la faune surtout à cause de la présence des populations à l'intérieur de ce massif.

Des mesures rigoureuses et diversifiées doivent être prises par les communes et en collaboration avec les autres acteurs (communautés riveraines, MINFOF, partenaires de conservation et de développement tels WWF, UICN). Les interventions préconisées sont :

- a) Informer, sensibiliser les populations riveraines sur les espèces menacées (Gorille, Chimpanzé, Potamochère, buffle, ...) au niveau de la forêt communale ;
- b) Placer des barrières amovibles fermées à l'aide de cadenas, contrôlées en permanence par de gardiens sur les entrées des axes Oboul- Mboumo-Bedoumo ; Djolempoum – entrée de l'UFA 10 047 ;
- c) Les opérateurs économiques partenaires devront inclure dans leur règlement intérieur, des mesures dissuasives contre tout employé qui se livrerait aux activités de chasse dans la FC pendant ou en dehors des heures de travail ;
- d) Initier la mise en place d'une Zone d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire (ZICGC). Cette initiative n'est pas nouvelle dans le village Mboumo⁹. Cette expérience a montré qu'il était possible de trouver des alternatives de gestion durable de la faune dans cette zone à travers la mise en place d'un projet de développement intégré harmonieux impliquant tous les acteurs des différents groupes sociaux du village Mboumo.
- e) Doter le Chef de cellule de forêt communale de Messaména (zone la plus concernée par le braconnage) des moyens logistiques appropriés dont l'une des responsabilités du CFC sera de mettre en œuvre, en collaboration avec les structures en place œuvrant dans le même domaine (MINFOF, ECOFAC), des stratégies de contrôle, de surveillance et de sensibilisation telle que les panneaux d'informations sur la liste CITES au niveau des carrefours de toutes les pistes conduisant à la FCMM ainsi que dans chacun des villages riverains ; ce qui pourraient sensiblement influencer le comportement des chasseurs locaux.

Il convient autant que faire se peut d'éviter la dérive vers le développement d'une chasse commerciale à l'intérieur de la forêt communale.

4.4. Ressource en eau

La présence d'un réseau hydrographique dense favorise une importante activité de pêche artisanale des populations riveraines, activité qui leur permet d'améliorer à la fois leurs revenus et leurs besoins alimentaires en protéines animales.

Face à l'importance de l'activité de pêche pour les populations, des mesures devront être prises lors de l'exploitation forestière pour éviter de perturber les lits des cours d'eau. Ces mesures consistent **au strict respect des normes d'intervention en milieu forestier**.

A cet effet des formations spécifiques doivent être donné d'une part, aux équipes de création des voiries forestières et de construction des ponts et d'autre part aux

⁹ Village dont donc la présence et les actions des populations sont plus accentuées dans la FCMM synonyme de village gouvernant les différentes ressources exploitées dans ce massif.

manipulateurs de produits phytosanitaires d'éviter de les verser dans les cours d'eau. Pour les premiers, ils doivent dans tous les cas maintenir un parfait écoulement des eaux afin d'éviter l'eutrophisation phénomène nuisible à la multiplication des poissons et au maintien du potentiel. Pour les seconds, il faut les sensibiliser pour qu'ils ne versent pas des produits toxiques dans l'eau.

Ce réseau hydrographique dense devra être une potentialité pour le développement des sources de protéines alternatives à la viande de brousse par la vulgarisation d'une pisciculture adaptée (étangs de barrage et de dérivation).

4.5. Agriculture

Comme évoqué au paragraphe 3.4.9.1., ci-dessus que 13% des villages riverains à la FCMM mène des activités agricoles à l'intérieur du massif. La cartographie participative menée dans les villages riverains a montrée que les populations disposaient d'une réserve de terres cultivables suffisantes même avec une croissance démographique environ de 5% par an (voir figure 7 : cartographie des terroirs villageois). Les seuls cas de risques de voir les populations dans le massif pour y cultiver sont à Lackabo et Ntonga (commune de Messaména). Ces localités fortement habitées sont très propices à l'agriculture itinérante sur brûlis. Par ailleurs, plusieurs campements mixtes où les activités agricoles sont également menées sont présents dans la FC (voir figure 8 et annexe 5). L'extension des superficies agricoles reste encore possible. Dans ce contexte, l'étude recommande que :

- L'extension des surfaces agricoles (défrichage de nouvelles parcelles de forêt vierge) à l'intérieur de la FCMM soit proscrite ;
- Les zones d'activités agricoles et d'habitat identifiées à l'intérieur de la FC (voir figure 8) soient clairement circonscrites sur le terrain ;
- La matérialisation à l'intérieur de la FC des enclaves représentant une exploitation de culture de rente bien entretenue qui a été identifiée. (Voir annexe 5). Des mesures devront être prise pour limiter son extension ;
- Le site sacré « *Edjengui* » des Baka (village Lackabo) dont le plan de situation est en l'annexe 7 devra faire l'objet de mesures de protection exclusives (délimitation d'un périmètre, exclure la zone de toute activité d'exploitation forestière) ;
- Le renforcement des capacités sur les techniques agraires plus durables (sans plus détruire la forêt) soit mené auprès des populations (Baka et Bantou) vivant surtout dans la FC ;
- Un programme de suivi/évaluation des activités agricoles dans la FC soit mis en place par les deux communes.

4.6. Matérialisation des limites de la forêt communale

La matérialisation des limites définitives de la FCMM constitue l'une des étapes capitales de sécurisation de ce massif. En effet, cela permettrait aux populations riveraines de mieux distinguer le changement de propriété et d'usage de l'espace. Comme la réglementation en vigueur en matière d'aménagement forestier le prévoit, les limites naturelles (cours d'eau) seront identifiées à la peinture rouge ; les limites artificielles (droites reliant un point à un autre) seront également identifiées par un layon de 3 m de largeur défriché au sol, où toutes les tiges d'un diamètre inférieur ou égal à 15 cm sont éliminées à l'exception des espèces de valeur. Les arbres de bonne dimension qui s'y trouvent seront badigeonnés à la peinture rouge.

Des essences forestières facilement identifiables (*Framirés, Moabi, Moambé jaune, Sipo, Pao rosa*, etc), pourront être plantées sur le layon.

4.7. Aspects socio économiques et développement

4.7.1. Cadre organisationnel et relationnel

La loi forestière du 20 janvier 1994 et ses textes d'application font de la participation des populations à la gestion des ressources forestières une priorité. Loin d'être une contrainte supplémentaire imposée à toute exploitation forestière, cette participation vise plutôt à garantir que l'exploitation se déroule sans heurte avec les populations qui doivent également en tirer des bénéfices. Cette participation passera par la création des structures de concertation et des plates formes de discussion entre les différents intervenants.

Pour rendre cette participation effective, les villages riverains du massif forestier communal doivent se regrouper pour constituer les comités paysans –forêt (CPF). Les deux communes devront les assister. Ces comités dont le rôle sera les interlocuteurs des populations auprès des communes et leur partenaire d'exploitation rempliront entre autre les tâches suivantes :

- a) sensibilisation et animation dans les villages sur les questions liées au droit d'usage ;
- b) information des populations sur les activités d'aménagement ;
- c) suivi et désignation des personnes lors de l'exécution des travaux d'inventaire en vue d'identifier les sites de récolte des PFNL ;
- d) collaboration avec le CPF en matière de contrôle et de surveillance du massif communal ;
- e) règlement des conflits ;
- f) création des groupes de travail en vue de conclure des petits contrats pour des travaux d'ouverture et entretien des limites ainsi que ceux de reboisement.
- g) Assurer la transparence de la gestion des fonds issus de la forêt communale Messaména/Mindourou ;

Les comités paysans forêts bénéficieront d'un appui de la part des deux communes pour mener à bien leurs activités.

4.7.2. Mécanisme de résolution des conflits

Les conflits qui pourront subvenir lors de l'exploitation de ce massif forestier doivent être réglé à l'amiable dans le cadre d'une plate forme réunissant :

- a) les représentants des comités paysans- forêts,
- b) les Maires des communes de Messaména et Mindourou ou leurs représentants ;
- c) le(s) représentant(s) du partenaire d'exploitation ;
- d) Les deux responsables de cellule de foresterie communale (CFC) de Messaména et Mindourou ;
- e) les représentants des administrations forestière et territoriale.

Dans certains cas, les représentants des ONG exerçant dans la localité et les autorités religieuses pourraient être associés aux réunions convoquées à l'effet de résoudre certains conflits.

4.7.3. Mode d'intervention des populations à l'aménagement

Lors de la mise en œuvre de cet aménagement, les populations devront intervenir dans le processus par les actions suivantes :

- a) le respect des prescriptions d'usage des ressources dans les différentes affectations retenues de la FCMM ;
- b) le recrutement par la société partenaire d'exploitation de la main d'œuvre locale en fonction des besoins ;
- c) les contrats passés directement avec les comités paysans forêts pour la réalisation de certains travaux d'aménagement, d'exploitation forestière ou de reboisement ;
- d) la récolte organisée de certains PFNL sans que celle-ci perturbe l'activité principale des communes de Messaména et Mindourou ainsi que de leur partenaire d'exploitation ;
- e) les contrats de surveillance et de contrôle du massif forestier.

4.7.4. Retombées de l'aménagement au niveau des populations

Les recettes générées par l'aménagement de la FCMM vont contribuer à l'amélioration du niveau de vie des populations des deux communes. Cette contribution sera à la fois directe et indirecte.

4.7.4.1. Bénéfices directs

Les retombées directes proviennent d'une part des revenus tirés des emplois ou de l'exécution des travaux sous traités par la commune ou l'opérateur économique (partenaire).

D'autre part, la commune s'engagera à des réalisations sociales communautaires de développement dans les villages à partir des revenus issus de l'exploitation de la FCMM. Ce qui contribuera au développement des deux communes.

La réalisation des œuvres sociales de développement devra se faire suivant un plan de développement communal élaboré dans chacune des deux communes.

4.7.4.2. Bénéfices indirects

Les bénéfices indirects sont constitués par :

- la réouverture et l'entretien des routes par les deux communes ou l'opérateur économique sous traitant pour évacuer ses produits ;
- le développement de petits métiers tels que les restaurants, dû à la présence du personnel de l'exploitant dans les villages avec un effet d'entraînement sur le petit commerce (vente de produits de première nécessité), l'élevage, etc. ;
- la redynamisation des activités agricoles dans les villages des axes Mboumo-Oboul et Mboumo- Doumo Mama, suite à l'ouverture des routes ;
- l'appui au développement dans le cadre des activités alternatives au braconnage et la maîtrise du circuit de commercialisation de divers produits ruraux ;
- le renforcement des capacités de certains issus des villages riverains dans divers domaines (exploitation, transformation, gestion des revenus et des ressources humaines, élaboration de microprojets, gouvernance forestière locale, etc).

4.8. Activités potentielles à développer

4.8.1. Création d'une zone d'intérêt cynégétique à gestion communautaire

Les résultats de l'étude sur la socio-écologie des grands singes comme catalyseur de leur préservation en milieu non protégé menée par la Société Zoologique d'Anvers dans le site de Ntonga (terroir du village Mboumo) d'une part, et la mise en place de la FCMM d'autre part, permettent aujourd'hui d'envisager la définition de nouveaux outils de gestion et de conservation.

Les résultats de la phase exploratoire de cette étude ont montré une densité relativement élevée de grands singes littéralement au centre dudit massif forestier lequel fait l'objet d'une forte pression de chasse (coté sud-ouest de la FC ; voir figure 12). La mise en place d'une zone d'intérêt cynégétique (ZIC) permettra de catalyser l'émergence d'une valorisation alternative de la faune et la promotion de l'aménagement forestier intégré pour un développement plus durable.

En plus de la FC dont la rentabilité de l'exploitation forestière ne laisse pas de doute, il est possible de proposer une zone à haute valeur de conservation ou ZICGC par exemple dont le développement d'un ensemble d'activités génératrices d'emplois et de revenus pourrait contribuer de façon significative à l'économie locale.

La mise en place d'une telle initiative suppose une collaboration et un engagement des différentes parties pour réussir.

4.8.2. Activités de recherche

Les activités de recherche pourront s'inscrire forcément sur le long terme. L'élaboration des protocoles puis leur mise en œuvre se fera au cours de la mise en œuvre du plan d'aménagement. Les communes ne sauraient être à elles seules déterminer les priorités de recherche ou conduiraient celles-ci. Cependant, les actions de recherche devront répondre prioritairement aux besoins exprimés par les communes ou son partenaire d'exploitation.

Des formes de partenariat avec des institutions de recherche seront à identifier afin de conduire certains travaux sur les thèmes précis comme : La meilleure connaissance de la technologie des essences secondaires par exemple où le partenaire exploitant et les communes devront passer obligatoirement par une diversification des prélèvements de la ressource, d'autant plus que la ressource en certaines essences traditionnellement reconnues comme précieuses (Moabi, Iroko, Sipo, Doussié, ...) sont devenues rares à cause de l'exploitation illégale. Des actions commerciales seront à mettre en place pour les produits peu porteurs ainsi identifiés.

4.8.3. Activités d'éco tourisme

L'écotourisme, comme prescription écologique pour concourir à la valorisation économique de certaines espèces peut se révéler efficace particulièrement dans les ZIC. La valeur de cet écosystème¹⁰ (FCMM) qui réside dans sa diversité spécifique animale (grands mammifères) et végétales (espèces sacrées ou en voie de disparition) pourra permettre de disposer un éventail de ressources aux communes à des fins récréatives en vue du développement à long terme d'une économie touristique locale autocentrée.

¹⁰ 287 nids de gorilles, 237 nids de chimpanzés sur une douzaine de layons de longueur totale de 60km dans le cadre du projet intégré de valorisation alternative des grands mammifères à travers la ZICGC à Mboumo initié par le Projet Forêts Communautaires (PFC), 2001.

La notion d'écotourisme n'est pas étrangère aux communautés riveraines dudit massif (Mboumo surtout) qui pourront l'adopter si les potentialités de la forêt le permettront.

4.9. Impacts escomptés

La mise en œuvre du plan d'aménagement de la FCMM, notamment l'exploitation forestière aura des impacts prévisibles ou potentiels dans les domaines sociaux et environnementaux. Ces impacts sont avant tout liés à un ensemble de facteurs directs et indirects qui sont parfois difficile à dissocier, cumulatifs, présentant une réversibilité différente, et qui ne se manifestent pas avec la même intensité d'une zone à une autre.

Il n'est donc pas raisonnablement possible ici de vouloir relier tous les impacts relevés à des activités spécifiques, mais de réduire l'incidence négative lors de la mise en œuvre du plan d'aménagement de cette forêt communale.

4.9.1. Impact de l'exploitation de la FCMM sur l'usage des PFNL

La collecte des PFNL se fait dans toutes les classifications forestières (paragraphe 3.4.6.2 ci avant) : UFA, marécage, zone agro forestière et dans la FC. L'exploitation forestière dans la FC va assurément faciliter l'accès des populations Baka et Bantou aux divers PFNL. Ce qui pourra contribuer à une augmentation des prélèvements et développer ainsi de nouvelles alliances commerciales entre les groupes organisés de producteurs et les partenaires de la filière PFNL.

Par contre, les zones où sont localisés ces PFNL, pourront être saccagées par des engins et les arbres qui les produisent se verront être abattus lors de l'exploitation forestière dans la FC.

4.9.2. Impact de l'exploitation de la FCMM par rapport à la gouvernance

La gestion des revenus de la RFA et celle de la future FC ont été des sujets récurrents de discussions au cours de cette étude. Pour les populations Bantou et Baka des villages des deux communes concernées, le problème de gouvernance se pose encore avec acuité.

La crainte de la corruption des représentants des populations (CPF, conseil municipal) a été nettement perceptible au moment des entretiens tant dans les villages de la commune de Mindourou que ceux de Messaména. Une pression sera assurément exercée sur la mairie pour des éventuelles réclamations ou contestions par rapport aux réalisations effectuées ou à effectuer dans les villages.

Par ailleurs, le renforcement des capacités de gestion financière, managériale des intervenants (Maires, CFC, CPF) dans la mise en œuvre du plan d'aménagement de ladite forêt contribuera à améliorer la gouvernance forestière locale.

4.9.3. Impacts de l'exploitation de la FCMM sur la faune

La partie sud de la forêt communale est victime d'une forte pression en ressource faunique à travers la piste forestière Bédoumo-Eboumétoum. L'UFA 10047 et la forêt communale sont pourtant des zones à aménager compte tenu de leur importante biodiversité. Les animaux migrent régulièrement de la RFD jusqu'à l'intérieur de la FCMM en transitant l'UFA 10 047. La pression pourra s'accroître davantage sur la faune sauvage dans ce massif forestier avec la circulation des véhicules et mouvements d'ouvriers souvent complices avec les braconniers, le développement du piégeage à l'aide des câbles en acier et surtout une augmentation notable du nombre de pièges tendus par les chasseurs pour faire face à la demande.

L'impact le plus prévisible est la destruction de l'habitat de la faune à travers les activités d'exploitation forestière dans le massif forestier communal.

Par ailleurs, une meilleure connaissance des populations locales des espèces menacées à travers la sensibilisation, la construction de panneaux d'affichage dans chaque village riverain villages riverains¹¹ sera un atout.

4.9.4. Impacts de l'activité sur le milieu humain

La mise en exploitation de la forêt communale risque de ne pas échapper aux mêmes phénomènes observés dans les villages lors du déroulement d'une exploitation forestière (vente de coupe par exemple). Les conséquences prévisibles sur le plan humain sont notamment :

- L'augmentation significative de la population des villages riverains à l'assiette de coupe d'exploitation avec l'arrivée de personnes à la recherche de l'emploi ;
- Un déséquilibre entre une offre en produits vivriers susceptible de baisser du fait de l'embauche de bras sur le chantier d'exploitation forestière d'une part et une demande accrue par l'arrivée de nouveaux consommables solvables d'autre part ;
- Le risque d'accroissement des problèmes sanitaires avec la multiplication du vagabondage sexuel et les infections sexuellement transmissibles qui sont la conséquence immédiate ;
- La perturbation des activités traditionnelles des Baka à travers les bruits des engins ;

L'incidence directe que pourrait avoir une exploitation forestière de la forêt communale sur le plan humain dans les villages est sans doute :

- Le freinage de l'exode rural ;
- L'accroissement du taux démographique dans la zone ;
- L'augmentation du taux de scolarisation.

4.9.5. Impacts sur la gestion communale des ressources naturelles

Dans le contexte actuel, les populations riveraines sont habituées à recevoir une quote-part dans l'exploitation des forêts dans le cadre des ventes de coupes ou des UFA. L'idée qu'une exploitation soit faite et qu'il n'y ait pas une péréquation au niveau des villages riverains demeure encore inimaginable. Elles sont dépassées à l'idée qu'elles seront des spectateurs dans la gestion communale.

L'exploitation forestière peut conduire à une désaffection pour l'engagement sur le long terme et le développement des villages au bénéfice du profit et des plaisirs immédiats.

Cette situation peut créer un déséquilibre qui se fondera sur la jalousie face aux inégalités liées au travail et aux besoins prioritaires de développement identifiés dans les villages. Des réactions destructrices peuvent alors surgir au sein des communautés villageoises qui se déchirent alors en perdant tout espoir de concrétiser des projets de développement de leurs communautés, et ce pour de longues années.

Argument souvent avancé par des personnes peu scrupuleuses, l'idée que l'exploitation forestière apporte toujours l'argent facile est bien ancrée dans le milieu

¹¹ Ces panneaux pourront également servir à communiquer toutes les décisions communales, avis d'offres d'emploi, décès, festivités,...

rural comme urbain. Un comportement attentiste en découle souvent, dans l'attente de la rente tant espérée.

4.9.6. Impacts sur le développement de la région

La zone étudiée connaîtra la construction de nouvelles infrastructures dans les deux communes ou la réfection de celles qui existent ; des projets dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations verront le jour. L'amélioration de l'état des routes qui indirectement, facilitera le commerce et l'écoulement des produits agricoles ; les opportunités d'emplois locaux dans le secteur forestier ou le secteur de la transformation et du commerce¹² seront accrues. Les infrastructures sociales de base (école, case de santé, adduction d'eau potable, électrification rurale, foyer communautaire, marché périodique,...), seront renforcées.

Les impacts potentiels pourront être :

- L'existence au niveau des communes Messaména/Mindourou d'un marché de bois issus de la forêt communale ;
- La notion de conservation des ressources naturelles est acquise pour une grande partie de la population de la région (lutte anti braconnage, et lutte contre l'exploitation frauduleuse des ressources forestières) deviendra effective ;
- Participation des groupes minoritaires dans le développement locale ;
- Renforcement des capacités organisationnelles et des compétences locales en matière de gestion des ressources naturelles et des revenus issus de la FCMM ;
- Renforcement des organisations paysannes (Associations, GIC) existantes au regard des activités agro-sylvo-pastorales relatives à la mise en œuvre du plan d'aménagement.

Compte tenu de toutes ces prescriptions et recommandations faites dans cette étude et leur prise en considération dans le plan d'aménagement de la FCMM, il en ressort clairement d'une part, que la FC contribuera sans doute au développement des deux communes, et d'autre part, contribuera à la réduction de la pression exercée sur les ressources forestières (faune et flore) dans ce massif forestier ceci grâce aux modèles de gestion socialement et écologiquement durables envisagés.

¹² La création de toutes ces activités génératrices de revenus représente des alternatives aux activités illégales menées actuellement dans la zone.

BIBLIOGRAPHIE

ANNONYME (1983) Carte du Cameroun au 1/200 000è (Akonolinga NA-33-XIX et Abong-Mbang NA-33-XX) Mission AEF 3è édition Centre géographique national.

ANNONYME (1999) Mise en place des forêts communautaires en périphérie nord de la Réserve de Faune du Dja (Cameroun) Rapport annuel FUSAGx Unité de sylviculture Gembloux, Belgique

ANNONYME (2002) Projet Forêts Communautaires Dja (PFC). Rapport final, Périphérie nord de la réserve de faune du Dja (Est Cameroun)

LETOUZEY (1985) : Etude phyto géographique du Cameroun. Paris Lechevalier

MINATD, (2004) Loi n°2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation, loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes et loi n°2004/019 fixant les règles applicables aux régions

MINEF, 1995a. Décret N°95/531/PM fixant les modalités d'application du régime des forêts, de la faune et de la pêche.

MINEF, 1994a, 20 janvier 1994. Loi N°94/01 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.

MINEF, (1998). Guide d'élaboration des plans d'aménagement des forêts de production du domaine forestier permanent.

H. NZOL B. (2006) Document d'orientation stratégique pour la coopération au développement communautaire et aux investissements de la commune de Mindourou 2007-2012

Plan simple de gestion (version révisée) de la forêt communautaire du GIC ADJEK, 2008

Plan simple de gestion de la forêt communautaire du GIC Mpag'ra de Mboumo, 2007.

PAPEL, (2001) : Rapport mensuel de suivi des activités d'animation dans les forêts communautaires pilotes (75 pages) adressé au Projet Forêts Communautaires, FUSAGx.

VERMEULEN C, (1998) Concilier droit coutumier et aménagement/conservation modernes. L'approche par maîtrises foncières coutumières

ZE A. 2008, gestion durable des produits forestiers non ligneux dans la concession forestière de Pallisaco : Etude pilote sur les techniques d'exploitation forestière

ANNEXES

ANNEXE 1

Lettre d'information de l'Autorité administrative (Sous préfet de l'arrondissement de Messaména) adressée aux chefs de villages riverains en vue de la réalisation des enquêtes

MESSAGE PORTE

DE : SOUS-PREFET DE MESSAMENA

A TOUS

CHEFS DES VILLAGES :

- NKONZUH ✓
- MBOUMO
- DOUMO-MAMA
- EKOH
- DJOLEMPOUM
- NTOLLOCK I

N° 048 /MP/B13.04/BRAG.

DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE MESSAMENA-MINDOUROU STOP UNE EQUIPE D'ENQUETEURS SEJOURNERA DANS VOS VILLAGES RESPECTIFS STOP POUR COLLECTE DES INFORMATIONS SOCIO-ECONOMIQUES A TRAVERS DES REUNIONS COLLECTIVES OU INFORMELLES, ENQUETES INDIVIDUELLES STOP CARTOGRAPHIE DES ZONES D' INTERETS DES POPULATIONS DANS LA FORET COMMUNALE STOP PRENDRE TOUTES DISPOSITIONS EN VUE DE LA REUSSITE DESDITS TRAVAUX STOP ME RENDRE COMPTE DES DIFFICULTES EVENTUELLES STOP ET FIN ./-

- ZE NDO -

VU BON A PORTER

MESSAMENA, LE 24 JUL 2009

LE SOUS-PREFET.



PHILEMON ZE NDO

ANNEXE 2

Guide d'entretien semi structuré à l'échelle des communautés

1.1. Distribution ethnolinguistique

Groupe ethnolinguistique	Nombre de personnes	% total de la population	Natif	Non natif

(Population : à analyser après analyse des fiches de recensement.)

1.2. Lignage (personnes ressources)

Informations à collecter auprès des chefs de lignage ou du chef de village

Nom du lignage	Groupe ethnolinguistique	hommes						Femmes						Non résidents	
		- 10	11 -20	21 -30	31 -40	41 à 50	51 et +	- 10	11 -20	21 -30	31 -40	41 à 50	51 et +		

Commentaires :(nombres d'individus par classe d'âge),

1.3. Noms des élites (extérieures et personnes ressources du village) villageoises et localisation

Nom	Fonction	Localisation	Téléphone

Quels services vous rendent les élites « intellectuels » pour le développement du village ?

Existe-t-il des sites particuliers (grottes, chutes, salines, arbres sacrés, tombes, campements etc...

Oui Non

Si oui, combien ?

Où sont –ils localisés ?

Comment y accède-t-on ?

Comment l'accès y est il réglementé ?

2.3. Camps

Combien de camps dépendent du village ? _____

Nom du Camps	Activité principale	Type de camp	Nom du chef de camp

Commentaires

Mode d'accès aux camps

Nom du camp	Mode d'accès (pied, véhicule, pirogue,...)	Type d'accès		Temps d'accès depuis le village (heures)
		Permanent	Saisonnier	

Commentaires :

Comment l'accès est il réglementé ?

3. Infrastructures sociales et équipements collectifs

3.1. Ecoles et établissement de formation dans le village

Nombre d'établissement fonctionnels : _____

Type d'établissement : 1=gouvernement, 2=communautaire ou des parents, 3=Missionnaire

Type	Nombre classes	Nb garçon	Nb filles	Niveau max	Etat des infrastructures		
					Bon	Moyen	Mauvais ou délabré

Nombre d'établissement non fonctionnels : _____

Cause de non fonctionnement ?

Mode de financement des enseignants ou d'appui aux écoles (maternelle et primaire)	Institution	Nombre d'enseignants	Types d'appui à l'école
	Etat		
	Commune		
	Association des parents d'élèves (APEE)		
	Comité local de développement (RFA)		
	Autre :		

S'il n'y a pas d'école, où sont scolarisés les enfants ? _____

A combien de temps ou bien la distance de marche ? _____

3.2. Infrastructures de santé

village	type	Qui a construit ? qui paie l'infirmier ?	Fonctionnalité : infirmier présent ? médicaments approvisionnés ?
	Case communautaire		
	Centre intégré		

Si non quelles sont les causes ? _____

Quel niveau de formation a le personnel ?

Comment est approvisionné le dispensaire en médicaments ?

S'il n'a pas de dispensaire, où vont se faire soigner les villageois ? Ou en cas de cas grave où allez-vous ? _____

S'il n'a pas de dispensaire, où les villageois achètent-ils leurs médicaments? _____

Initiative de lutte contre le SIDA : _____

XX approvisionnement quasi exclusifs ; XX approvisionnement équivalent à d'autres types ;

X approvisionnement occasionnel.

	Pharmacopée traditionnelle	Vendeurs ambulants de médicaments	Pharmacie ou centre de santé le plus proche
Importance relative dans l'approvisionnement des villageois			

3.3. Equipement hydraulique

Oui Non

Nombres d'équipements fonctionnels et type d'installation(s) existante(s) (puits, pompes, forage, source captée,...

Type et Nombre d'équipements non fonctionnels ? _____

Origine du financement ? _____

Cause(s) des dysfonctionnements ? _____

S'il n'y a pas d'équipements, où la population va-t-elle chercher l'eau et à quelle distance du village ?

3.4. Electricité

Ya-t-il de l'électricité au village ? Oui Non

Si oui, quelle est la source d'électricité ?

Type	X	Nombre	Financement	Fonctionnement
Générateur privé				
Générateur village				
Electrification « Sonel »				
autres				

Si non, qu'utilise-t-on au village pour s'éclairer ?

Type	X
Lampes torches	
Feu	
Lampes tempêtes	
Autres	

3.5. Accueil

Y a-t-il des possibilités de logement au village pour les étrangers ? _____

3.6. Habitat

Type d'habitat	Nombre de maison
dur	
planche	
Semi-dur	
Brique de terre	
Terre battue	

Commentaires sur l'état général de l'habitat et comment les habitants font pour construire leurs maisons ? L'habitat est-il linéaire ? ou groupé ? en quartiers ? _____

3.7. Communication

Etat des voies de communication _____

Le réseau de Téléphonie _____

Le commerce _____

Les œuvres sociales _____

4. Vie associative et cohésion socio-économique

4.1. Groupes d'intérêt du village

Tontine, coopérative, groupement, comité, mutuelle, groupe d'entraide (travaux agricoles, pêche, construction des cases et infrastructures villageoises)

Existe-t-il de groupes humains au village ? Oui Non

Si oui répertoriez-en d'après le tableau

Nom du groupe ou entité juridique	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
Nature (économique, solidarité, religieuse, culturelle, sportive, politique)				
Date de création				
Objectifs				
Statut juridique (légalisé ou non)				
Activités réalisées				
Nombre de membres				
Problèmes rencontrés				

Bref historique de chaque groupe

4.2. Le village et les structures partenaires intervenant (ou ayant intervenus) au village

Quelles sont les institutions et actions de formations et de développement déjà réalisées et en cours dans le village ?

Qui (nom de l'organisation ou de la ou les structures)				
Type d'actions menées, constructions ? formations ? ...				
En quelle année				
Quels sont les résultats ? les effets de l'action ?				
Problèmes rencontrés				

5. Activités économiques

5.1. Généralités

Quelles sont les activités économiques qui rapportent le plus au village ?

Agriculture, agriculture de rente, chasse, pêche, récolte des PFNL, élevage, artisanat,...

A classer par ordre d'importance

Type d'activité	Qui participe à l'activité ?			
	Tous	Hommes	Femmes	Enfants
Agriculture vivrière				
Agriculture de rente				
Chasse				
Pêche				
Elevage				
PFNL				
Artisanat				

Saisonnalité des activités

Type	Intensité de l'activité											
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Agriculture												
Chasse												
Pêche												
Artisanat												
PFNL												

5.2. Agriculture

Importance des productions agricoles et fruitières

XXXX totalité	XXX dominante
XX sensiblement égale	X peu importante
	O marginale ou nulle

Classe : Numéroté de 1 à 5 les cinq productions principales

Nom commun	Nom vernaculaire	Classe	Part autoconsommée	Part commercialisée
Agrumes				
Ananas				
Aubergine				
Avocatier				
Banane douce				
Banane plantain				
Cacao				
Canne à sucre				
Concombre				
Courge				
Gombo				
Igname				
Macabo				
Mais				
Manguier				
Manioc				
Oseille				
Palmier à huile				
Papayer				
Patate				
Patate douce				
Piment				
Safoutier				
Tabac				
Taro				

Quelle est la taille des champs et la durée moyenne de la jachère ? _____

(Mesuré également plusieurs champs sur terrain GPS afin de calculer une surface moyenne de champs.)

Quelle est la distance des champs par rapport au village ? _____

Est-ce qu'il y a assez de femmes et d'hommes au village pour faire l'agriculture ? _____

Où est ce qui empêche d'augmenter l'agriculture au village ? _____

(Main d'œuvre, dégâts des ravageurs, maladies, commercialisation, disponibilité de plants ou graines sélectionnés, capacités techniques,...) _____

Quelles solutions y voyez-vous ? _____

Si quelqu'un a besoin de plus d'espace agricole comment peut-il en acquérir ? _____

Est-ce qu'un étranger au village doit obtenir une autorisation pour cultiver ? De qui ? _____

Est-ce que les espaces agricoles sont répartis et divisé selon les lignages ? Oui Non

Ya-t-il parfois des conflits ? Oui Non

Comment sont-ils résolus ? _____

Comment a évolué la surface agricole vivrière ces 5 dernières années ? _____

Quelle en est la cause ? _____

Y a-t-il des solutions ? _____

Comment a évolué la surface agricole de rente ces 5 dernières années ? _____

Quelle en est la cause ? _____

Y a-t-il des solutions ? _____

Y a-t-il un entretien des parcelles agricole de rente ?

Cacaoyères	Palmeraies	Caféières

Remarque :

5.3. Elevage

Importance de l'élevage au village

XXXX totalité	XXX dominante
XX sensiblement égale	X peu importante
	O marginale ou nulle

Classe : Numéroté de 1 à 5 les type d'élevage principaux

Nom commun	Nom vernaculaire	Classe	Part autoconsommée	Part commercialisée	Prix
Poulets					
Chèvres					
Moutons					
Cochons					
Vaches					
Canards					
Aulacode					

Quelle est l'origine ethnique des éleveurs ? _____

Est-ce que des étrangers au village viennent faire de l'élevage? Oui Non

Doivent-ils demander l'autorisation ? Oui Non

Si oui, à qui et pourquoi ? _____

Est-ce que des espaces d'élevage sont réservés à certains lignages ? Oui Non

Est-ce qu'il y a parfois conflit à propos des espaces d'élevage ? Oui Non

Comment cela est-il résolu ? _____

Qu'est-ce qui empêche d'augmenter l'élevage au village ? (Main d'œuvre, maladies, commercialisation, disponibilité des géniteurs, capacités techniques,...) _____

Quelles solutions y voyez-vous ? _____

5.4. Pêche

Importance de la pêche

XXXX totalité	XXX dominante
XX sensiblement égale	X peu importante
O marginale ou nulle	

Classe : Numéroté de 1 à 5 les espèces principales

Nom commun	Nom vernaculaire	Classe	Part autoconsommée			Part commercialisée		
			Frais	Sc/fum é	Prix	Frais	Sc/fum é	Prix

Quelles sont les techniques de pêche utilisées ?

Type de technique	Nom commun

A quelle distance du village pratique-t-on la pêche ? Et sur quelles rivières ? _____

Quelle est l'origine ethnique des pêcheurs ? _____

Est-ce que des pêcheurs étrangers au village viennent pêcher en forêt? Oui Non

Doivent-ils demander l'autorisation ? Oui Non

Si oui, à qui et pourquoi ? _____

Est-ce que des parties de rivière en forêt sont réparties et réservées à certains lignages ? Oui Non

Est-ce qu'il y a parfois conflit à propos des espaces de pêche ? Oui Non

Comment cela est-il résolu ? _____

Qu'est-ce qui empêche d'augmenter la pêche ? _____

(Main d'œuvre, maladies, commercialisation, capacités techniques,...)

Quelles solutions y voyez-vous ? _____

5.5. Chasse

Importance de la chasse

XXXX totalité	XXX dominante
XX sensiblement égale	X peu importante
	O marginale ou nulle

Classe : Numéroté de 1 à 5 les espèces principales

Nom commun	Nom vernaculaire	Classe	Part autoconsommée			Part commercialisée		
			Frais	Sc/fumé	Prix	Frais	Sc/fumé	Prix

Quelles sont les techniques de chasse utilisées ?

Type de technique	Nom commun

A quelle distance du village pratique-t-on la chasse en moyenne? _____

Est-ce que vous récoltez des PFNL dans la zone de forêt communale proposée ? Oui Non

Quel est l'origine ethnique des chasseurs ? _____

Est-ce que des chasseurs étrangers au village viennent chasser? Oui Non

Doivent-ils demander l'autorisation ? Oui Non

Si oui, à qui et pourquoi ? _____

Quelle technique utilise les étrangers ? _____

Est-ce que des parties de forêts pour la chasse sont divisées en fonction des lignages ? Oui Non

Est-ce qu'il y a parfois conflit à propos des espaces de chasse ? Oui Non

Comment cela est-il résolu ? _____

5.6. Récolte des PFNL

Quelles sont les espèces récoltées (feuilles, racines, écorces, vers, chenilles, champignons, insectes...) ?

Abondance

		XXXX abondant et proche	XXX abondant et éloigné			
		XX rare	X très rare			
Nom commun	Nom vernaculaire	Utilisation			Abondance	
		Alimentation	Médecine	Vente (Prix)		

Techniques de récolte

Type de technique	Nom de l'espèce	Récolteurs		
		Hommes	Femmes	Enfants

Est-ce que quelqu'un peut récolter des PFNL d'un champ appartenant à autrui ? Oui Non

Si non, pourquoi ? _____

A quelle distance du village pratique-t-on la récolte en moyenne ? _____

Quelle est l'origine ethnique des récolteurs ? _____

Est-ce que des étrangers au village viennent récolter ? Oui Non

Doivent-ils demander l'autorisation ? Oui Non

Si oui, à qui et pourquoi ? _____

Quelle technique utilise les étrangers ? _____

Est-ce que des parties de forêts sont réservées à certains lignages pour la récolte ? Oui Non

Est-ce qu'il y a parfois conflit à propos des espaces de chasse ? Oui Non

Comment cela est-il résolu ? _____

5.7. Artisanat

Quels sont les articles fabriqués au village ?

(Paniers, nattes de raphia, pots en terre cuite, mobilier,...)

Objet	Matière première	Source	Usage		Acteurs		
			vendre	domestique	Tous	Hommes	Femmes

De quelle origine ethnique sont les artisans ? _____

Que doivent faire les artisans pour avoir accès à la matière première ? _____

Est-ce que les étrangers ont besoin d'une autorisation ? Oui Non

Si oui, pourquoi ? _____

Est-ce que des parties de forêts sont réservées à certains lignages pour la récolte ? Oui Non

Est-ce qu'il y a parfois conflit à propos des espaces d'extraction de la matière première ? Oui Non

Comment cela est-il résolu ? _____

6. Commercialisation et marchés locaux

Y a-t-il un marché au village ? Oui Non

Si oui, Combien de fois a-t-il lieu ? _____

A quelle distance est le marché le plus proche hors village ? _____

Combien de fois a-t-il lieu ? _____

Quel est le mode d'accès le plus facile ? _____

Est-il accessible toute l'année ? Oui Non

Si non, quelle est la cause d'inaccessibilité ?

Cause	Cocher	Quels mois ou période de l'année ?
Pluie		
Pont		
Route		
Conflits		
Autres :		

Quels produits sont vendus au marché le plus proche ?

Type de produit	Quelques Noms	Cocher
Agricole de rente		
Vivrier		
Chasse		
Pêche		
PFNL		
Articles importés		
Articles d'autres villes		

Quels produits sont achetés dans le marché le plus proche ?

Type de produit	Quelques Noms	Cocher
Agricole de rente		
Vivrier		
Chasse		
Pêche		
PFNL		
Articles importés		
Articles d'autres villes		

Coût de transport des marchandises

Type	Coût
Porteur	
Voiture	
Moto	
Vélo	

Pirogue	
---------	--

Est-ce que les produits sont facilement vendables pour le village ? Oui Non

Si non, pour quelles raisons ? _____

7. Modalités d'accès aux ressources naturelles de la forêt (entretien semi structuré avec les notables)

7.1. Accès aux ressources

Oui peut accéder à la ressource ? Tous ? _____

Est ce qu'un étranger peut accéder ? Besoin d'une relation ? _____

A qui doit-il demander pour accéder (chef de village, chef de lignage, famille, conseil du village...) ? _____

Est-ce que l'accès peut être payant ? _____

Quelles sont les conditions d'accès aux ressources naturelles ?

Type de ressource	Conditions		
	Libre	Payant	Echange
Bois			
Viande de brousse			
Poissons			
Mangue sauvage			
Kola			
....			

Est-ce que les modalités d'accès sont toujours respectées ? Oui Non

Si non, pourquoi observe-t-on un changement ou un abandon de ses modalités ? _____

7.2. Processus de décision et modes de contrôle

Existent-ils des interdits liés à l'accès et/ou l'utilisation d'une ou plusieurs ressources et des espaces forestiers? Quels sont-ils ? _____

Qui a le pouvoir de sanctionner et quelle sanction doit s'appliquer ? _____

Est-ce que ces interdits s'appliquent toujours aujourd'hui et si non quelles en sont les causes évoquées ? _____

Qui a le pouvoir, autorité et légitimité pour les faire respecter ? Par quels moyens ? _____

7.3. Gestion des conflits

Comment se règlent les différents ou les conflits liés à l'accès à la ressource ? _____

Est-ce que les règlements sont identiques pour tous les types de ressources ? _____

Quelles sont les personnes qui règlent ces situations et diffèrent elles selon le type de ressource ou le lieu ? _____

7.4. Appréciation du niveau de développement local du village

Selon vous quels sont les atouts que dispose ce village pour se développer ? _____

Selon vous, quels sont les problèmes que rencontrent actuellement les populations de ce village (par ordre de priorité), 1. _____ 2. _____ 3. _____

4. _____ 5. _____

Si l'on veut aider les populations de ce village que doit-on faire au niveau du village (citez par ordre d'importance) 1. _____ 2. _____ 3. _____

4. _____ 5. _____

8. Forêt communale

Est-ce que vous avez eu contact avec la mairie (maire, conseiller, elite,...) par rapport au sujet du forêt communale ? Oui Non

Quelle est l'implication du village ? _____

Avez-vous une comite charge avec la gestion des forets (parc, UFA, Réserve, forêt communautaire, ...) ?

Oui Non

Si oui, compléter. :

<i>Nom</i>	<i>Statut</i>

Comment vous appréciez votre implication dans le processus ? _____

Que pensez-vous le système de gestion de la forêt communale doit être organisé à l'avenir ? _____

Est-ce que vous avez peur par rapport à la forêt communale ? _____

Est qu'il y a des menaces contre la forêt communale ? _____

Quelles sont vos priorités en termes de développement (maximum 4 priorités en ordre d'intérêt) ? ____

Dans le cadre de la gestion de la forêt communale, quelles sont les conflits potentiels entre votre village et la mairie _____

Les services déconcentrés _____

Autres villages _____

Ressources humaines potentielles pour la gestion de la forêt communale

Type de travail	Nombre de personne
Abatteurs	
Prospecteurs	

9. Cartographie

9.1. Cartographie participative

Etablir une carte participative (papier kraft)

9.2. Identification et géo référencement

Des limites caractéristiques de la FC (confluence,...) ,des champs par rapport à la forêt communale

Des champs de chasse, pêche, agricole de rente,...

Des sites sacrés

Des principaux sites d'exploitation des PFNL,... (Arbres à haute valeur)

Du village (Centre, rivières, église,...)

9.3. Mesures

Un échantillon de champs par village (surf/groupe familial).

ANNEXE 3

Fiche de relevés des sites d'intérêt des populations à l'intérieur du massif forestier communal

Géo référencement : fiche type

Noms du site :

Situation approximative par rapport au village et rivières

Description du Site :

Activité principale :

Activité secondaire :

Appartenance (lignage, village, famille,...) :

Période d'activité :

Nombre de travailleurs :

Valeur (UTM)

Nb :

X :

Y :

Altitude :

Commentaires :

ANNEXE 4

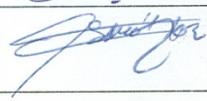
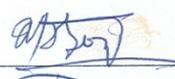
Fiches de présences des participants aux réunions collectives (Village Ntollock I et campement Lackabo) et aux 2 réunions de restitution de l'ESE tenues les 25 et 26 août 2009 à Messaména et à Mindourou

Fiche de présence

Enquête de terrain pour la réalisation du diagnostic socioéconomique en vue de l'aménagement de la Forêt Communale de Mindourou/Messamena

Village : NTokloek I.....

Date : 29/07/2009

	Noms et prénoms	Qualité	Signature
1	AMBONMA Biendoumi	sous/chef	
2	Mitoung Soboud	notable	
3	ANTSIRIGUE PAUL	notable	
4	soboud Bertin	prési / sous-section ADAC	
5	MPANZE Pierre	notable	
6	KOUA Napoléon	notable	
7	Moaloké Charlotte	jeune	
8	Moampot Calice	— 11 —	
9	KIBÉSSOCK patrigue	jeune	
10	soboud giscard	— 11 —	
11	ESSEBE Rodrigue	— 11 —	
12	Benga Romuald	— 11 —	
13	Mimbagné dilane	— 11 —	
14	NOJANKOUA wilfried	— 11 —	
15	NKONGUA Enselme	— 11 —	

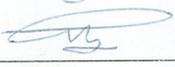
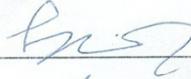
16	Boudabonde Doudou	Jeune	
17	Assangré philomène	femme	
18	Ntiembé' charlie	Jeune	
19	Léne Marie - paul	femme	
20	Bilounga je clemence	femme	
22	ASSONG ande	- 11 -	=
23	ASA'A chanelle	- 11 -	
24	Soboud Hervé	Jeune	
25	Kamba Eugénie	femme	
26	Mpenz felix	directeur / Ecole	
27	Mexindé germaine	femme	
28	ANKouma Emilie	- 11 -	
29	Nentounga Sonia	jeune	
30	Moalvale' Alvine	- 11 -	
31	Ijang Euphémie	- 11 -	
32	Moampal Sonia	- 11 -	
33			

Fiche de présence

Enquête de terrain pour la réalisation du diagnostic socioéconomique en vue de l'aménagement de la Forêt Communale de Mindourou/Messamena

Village : Mbalan (Campement BAKA)

Date : 04-08-2009

	Noms et prénoms	Qualité	Signature
1	MITOUAN MARIUS ROMÉO MENTUH	Enquêteur	
2	Sam Justin	chef de village	
3	Bouengue Simon	notable	
4	mentuh Samuel	C P F	
5	KANDEJI Emanuel	Mbalan	
6	Baye Samuel	- sous chef	
7	Mendo Rose	Messera	
8	ABJU Ester	Messera	
9	ESSINGUI Marceline		
10	MbèH Raymond	- / -	
11	LENGUI pauline	Messera	
12	NA'A thérèse		
13	AZOMO Jacques	MESSELA	
14	Mbandji Blaise	MBALAN	
15	MBIDJA GAM Hervé	membre	

Etude socio économique pour la réalisation du plan d'aménagement de la forêt communale de Messamena/Mindourou

ATELIER DE RESTITUTION
(Messamena, le 25 Août 2009)

FICHE DE PRESENCE

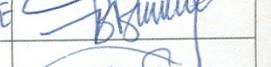
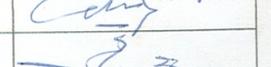
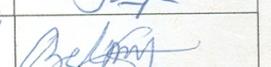
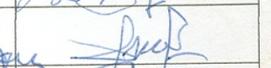
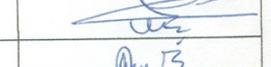
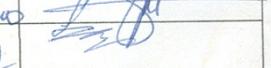
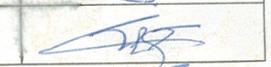
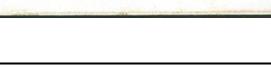
N°	Noms et Prénoms	Profession	Signature
1	ZÉ NDO Philemon	Spécialiste Mna	
2	MPOUOM Blaise	AA / M / N / A	
3	Poussa Jona Barthélémy	CB Gric Mna	
4	DOURWASSA DJAKEDJING	Représentant des CPCFCMna	
5	AFKOUA PEYE Simon P.	Maire Com Mna	
6	MEVAT Henri	Cellule Communale Messamena ONG PAPEL	
7	Poussou N. Nodji	Pat. Sect. APC	
8	ABIA ABIA célestin	cons. n. Membre com. Forêt commun.	
9	SH. Ndjankoum Ndjwaminé Théophile	chef village EKOH	
10	MEBIA MADA Paise	chef village DORO-MAM	
11	Mbouro Mathieu	chef F. Jolucoum	
12	PEVOH Simon Bonaparte	chef Nkongou	
13	BANJOUE Remy	conseiller municipal	
14	MDKOMPEA A Ternolha	SG Mairie	
15	ZERI Jeanne Base	clerc Mna	
16	ONZOLA Roger Christian	cl. Centre Solid Mus	

17	Mme Thymiel Marthe	Agent communal	
18	Mme AFOU Sultane	Sec ^{te} = Elitel	
19	M. LANGA FOLLO PIERRE D.	stagiaire à la Commune de MESSAMENA (Géologue).	
20	ONDOUNA Adolphe S.L	CTFC-EST	
21	NZOL BISSACK Honoré	cellule communale de formation Commune de Mindourou	
22	AFOU Angoua Carole	étudiante en stage (G ^é)	
23	Moamidi	MBOUR	
24	ZEFUME ROGER	BASSE/M ₁₉	
25	M/Kenya Felin	Technicien F	
26	AGSOM BERNISE C	Stager PAPEL	
27	EKOULEBELE	chef du village	Enbol H
28	RENDOU GA NABLO	AT municipal	

**REUNION DE RESTITUTION DE L'ETUDE SOCIO ECONOMIQUE (ESE) REALISEE AUPRES DES
POPULATIONS RIVERAINES DE LA FORET COMMUNALE MINDOUROU – MESSAMENA SITUÉES DANS
LA COMMUNE DE MINDOUROU**

Mercredi le 26 Août 2009

FICHE DE PRESENCE

N° d'ordre	NOMS ET PRENOMS	FONCTION/VILLAGE	SIGNATURE
1.	Vougat Francis	chef de district	
2.	ELIENE Daniel Felix	MAIRE	
3.	NARMAYE ANDRE	CPCFC/Mindourou II	
4.	Ndibi Cosmas	Receveur municipal	
5.	MITOUAM MARIUS	Enqueteur OAPISE	
6.	BISSACK BISSACK	Enqu-eteur OAPISE	
7.	Nang M. Jean Pierre	chef de village Tchick	
8.	Moampi Joseph	chef de Douyayo	
9.	Mompéa J. Leonard	chef de Nougouala	
10.	Belinga Charles	chef de Malene	
11.	Zeboulouma Decharb	chef de Djelanyou	
12.	Mgabriel Dayou	cti. Kougou	
13.	ZOHAR Nkomo Paul	chef de Bedouma	
14.	Adjero Okenabi	Conseillère	
15.	Messek Ngok Richard	C.P.F Bedouma	
16.	Zang Ze cyriaguie	Notable - Bedouma	
17.	Mette Andre	chef Baka-Elandjo	
18.	NTSIEL Geogs	Président CLO (Camer Nougou) Djébé	
19.	OLOKOZE Gissar Z.	secrétaire s/c	

20.	NIOLLOK Lin	Président C-I-D-	N'lie
21.	MINKO SATAP	Relig' Bic	A
22.	KIBUELE Nare	s - U	→
23.	Melomine Jérial	élite	relig' Bic
24.	ONDOUNA Adolphe	CTFC/EST	relig' Bic
25.	ADRIEL Wilfrid	Seminariste	A
26.	MBOM Alfred	Conseiller Municipal	relig' Bic
27.	ZIA Jean	Conseiller	relig' Bic
28.	ANOUÏOUM THÉO	Notable U. Noutava	relig' Bic
29.	PAMBO Roger	Banca	relig' Bic
30.	MPENGA DJOH ^{FAVA}	Radio - Soleil	relig' Bic
31.	Mme MESSOK Marinette	RPNL	relig' Bic
32.	MESSOK Gaspard	Conseiller	relig' Bic
33.	MBEMBÉL Samuel	sous chef de Notable	relig' Bic
34.	DZIEM Zacharie	Seminariste	relig' Bic
35.	AKONÉ SERAPHINE	P. O.F.	relig' Bic
36.	EGBANKOUN Nicheline	Conseillère Municip.	relig' Bic
37.	Edjeme ROSE	Seminariste	relig' Bic
38.	dingachessok Chacaire	Seminariste	relig' Bic
39.	ZOGMEMPENGA C-	Dolebu	relig' Bic
40.	Za Timothé Paul	Président SL	relig' Bic
41.	Mamadou Essimé Louisa	IG C/LI D'opencour	relig' Bic
42.	Balouma Benoit	Conseiller Municipal	relig' Bic
43.	Messok Salomon	Dep. Forestier	relig' Bic

ANNEXE 5

Coordonnées GPS des zones et sites d'intérêts et d'occupation des populations à l'intérieur de la Forêt Commune Messaména/Mindourou ainsi que celles des villages riverains

Coordonnées UTM des sites, zones d'occupation humaine à l'intérieur de la FCMM

Coordonnées UTM (x ;y)	Noms locaux des sites	Activité principale	Activités secondaires	Droit/contrôle foncier	Observations
294 242 ; 409 014	Mepodj'éla	Cacao- culture	Agriculture vivrière PFNL, Chasse	Mboumo	
291 735 ; 405 761	Nkanlakouma	Cacao- culture Chasse	PFNL, agriculture	Djolempoum ; Ekoh	7 cacaoyères dont 5 abandonnées
291 502 ; 405 582		Cacao- culture	Agriculture vivrière PFNL, Chasse	Djolempoum	
289 590 ; 411 928	Malamolen	Cacao- culture	Agriculture vivrière PFNL, Chasse	Mboumo	
283 827 ; 417 257	Kouabour	Cacao- culture en création Agriculture vivrière	PFNL Chasse de subsistance	Lackabo	Site mixte avec la cacao- culture
286 936 ; 415 024	Manuela abwé kowo	Cacao- culture en création Agriculture vivrière	PFNL Chasse de subsistance	Lackabo	
298 447 ; 408 016		Chasse commerciale	PFNL		Contrôle inexistant et quasi libre
294 474 ; 410 239		Chasse commerciale	PFNL	Ekoh, Mboumo	Contrôle inexistant et quasi libre
282 494 ; 414 492	Ntoumoleuh	Chasse (cacaoyère abandonnée)	Pêche, PFNL	Mboumo, Ntollock I	Contrôle avec droit d'exclusion pour les allogènes
293 267 ; 407 815	Ntonga	Chasse	Agriculture, Pêche, PFNL	Mboumo	Contrôle avec droit d'exclusion pour les allogènes
294 724 ; 411 820	Mang	Chasse (cacaoyère abandonnée)	Agriculture vivrière PFNL, Pêche	Mboumo	Contrôle inexistant et quasi libre
287 039 ; 411 161	Ompéné ossièm	Chasse (cacaoyère abandonnée)	Agriculture vivrière PFNL	Mboumo	Contrôle avec droit d'exclusion pour les allogènes
292 199 ; 406 778	Binkana	Mixte (cacaoyère abandonnée)	Agriculture vivrière PFNL, Chasse	Ekoh	Contrôle avec droit d'exclusion pour les allogènes
288 368 ; 419 108	Madjui	Mixte (cacaoyère abandonnée)	Agriculture vivrière, PFNL	Mboumo	
289 534 ; 408 504	Axe Mboumo Bedoumo	Exploitation forestière illégal		Ekoh	
286 428 ; 416 901	Axe Mboumo Lackabo				Exploitant venant d'Abg Mbg
293 502 ; 407 424	Ntonga	Agriculture vivrière	PFNL	Doumo Mama	Zone habitée
293 954 ; 407 796	Ntonga	Agriculture vivrière	PFNL	Ekoh	

293 035 ; 407 513	Ntonga	Agriculture vivrière	PFNL	Ekoh	Zone habitée
291798 ; 408 718	Ntonga	Agriculture vivrière	PFNL	Ekoh	
295 532 ; 408 348	Ntonga	Agriculture vivrière	PFNL, Pêche, chasse	Ekoh	
293 084 ; 407 679	Ntonga	Agriculture vivrière	PFNL	Ekoh	
293 267 ; 407 815	Ntonga	Agriculture vivrière	PFNL	Mboumo	Zone habitée
292 397 ; 408 272	Ntonga	Agriculture vivrière	PFNL, Pêche	Mboumo	Zone habitée
294 490 ; 408 348	Ntonga	Agriculture vivrière, café	PFNL, Chasse et Pêche	Mboumo	Zone habitée

Coordonnées UTM des chefferies des villages et campements Baka riverains de la FCMM

Commune	Groupe ethnique	Villages/campements	Coordonnées UTM (x ; y)
Commune MESSAMENA	Badjoué	Ekoh	(289 133 ; 405 156)
		Doumo Mama	(290 288 ; 400 350)
		Djolempoum	(289 976 ; 403 859)
		Mboumo	(284 999 ; 408 154)
		Eboumetoum	(278 281 ; 407 548)
	Baka	Lackabo	(288 528 ; 418 120)
Commune ABONG MBANG	Bikélé	Ntollock I	(271 034 ; 417 973)
	Maka	Ntimbé I	(278 454 ; 421 933)
Commune MINDOUROU	Mpoubieng	Nkouak	(312 988 ; 427 814)
		Nomgbwala	(315 029 ; 424 048)
		Djouyaya	(315 162 ; 419 090)
		Etsiek	(315 055 ; 418 269)
		Kagnol	(316 480 ; 416 316)
		Mballam	318 790 ; 412 006)
	Baka	Mayos	(315 027 ; 421 232)
		Kendjo	(314 534 ; 426 770)
		Cyrie	(314 978 ; 422 278)
		Menzoh	(318 787 ; 400 612)
		Elandjoh	(319 846 ; 400 623)
	Ndjem	Djolempoum	(318 278 ; 410 646)
		Malene	(318 820 ; 407 457)
		Bedoumo	(319 015 ; 404 242)
		Ndegbwa	(314 496 ; 403 243)

ANNEXE 6

Liste des personnes consultées au cours de la réalisation de l'ESE

Collecte des informations socio économiques en vue de la réalisation de
l'étude socio économique de la Forêt Communale Messaména/Mindourou

MATRICE DES RENCONTRES AVEC LES ACTEURS LOCAUX DE LA COMMUNE
DE MESSAMENA

Date	Noms et prénoms	Profession/adresse	Observations
27/7/09 25/8/09	AFFOUMA Bayé Finou Priere	Maire C/Messaména	Documentation Recueil des informations
27/7/09	ZENSO Philéas	S/Préfet Messaména	Prise de contact Echange d'informa ^{ti}
27/7/09	MOUSSA DOUA Barthé.	CB Gandarins Mna	Prise de contact
27/7/09	DOURNEASGA	Représentant CFCFC/Messaména	Echange d'informa ^{ti}
28/7/09	MOANONS Modeste	P/Secr/RdPC Haut-Moyen Nord-O.	Recueil d'informa ^{ti}
31/7/09	NKOMO Roger	Ancien Maire/CMA	Recueil d'informa ^{ti}
05/08/09	ABIA Celestin	Conseiller Municipal	Recueil d'informa ^{ti}
30/07/09	MOAMASSE Sakandela Cristave	Maire CR Abs. Mbg chef village NTINBE	Recueil d'informa ^{ti}
20/8/09	MOKOMPEA Thimothée	S.G/Maire Hessa.	Collecte des données
10/08/09	ZEFOUNE Roger	Sél d'Arrond. Agri Culture/Mna	Recueil d'informa ^{ti}
25/8/09	MENBOUGA NTOLD Pie	Receveur Municipal/Mna	Recueil d'informa ^{ti}
28/07/09	NKOMODO Raoul	Enseignant CEB Le LAKAKBO	Collecte d'informa ^{ti}
28/07/09	Léonard MBAGUE	Animateur agricole LAKAKBO	Collecte d'inf et guide.
29/07/09	AYA Simon	S/chef Village NTIMBEI	Collecte des données
29/07/09	AYAWO Honoré	Notable Village NDJIMKAT	Collecte des données
29/07/09	BIOK Alexis	Président Conseil Notable de NTOLLOCKI	Recueil des informations
29/07/09	ABADA Serge	S.G cheffine NTOLLOCKI	Guide
29/07/09	MPENE Felix	Directeur EP NTOLLOCKI	Collecte des informations

Collecte des informations socio économiques en vue de la réalisation de l'étude socio économique de la Forêt Communale Messaména/Mindourou

MATRICE DES RENCONTRES AVEC LES ACTEURS LOCAUX DE LA COMMUNE DE MESSAMENA (suite)

Date	Noms et prénoms	Profession/adresse	Observations
2/08/09	ABIA ABIA Edouard	Ancien Délégué CIC ADJEK	Recueil d'informations
7/08/09	MPIANLE Samuel	Doyen EKOH	Recueil historique BANKO
7/08/09	MAMENE David	Infirmier retraité MBOUMBO	Recueil d'informations
7/08/09	NDJANKOUM Bonacien	Président Centre Spécial Etat CIVIL MBOUMBO	Recueil d'informations
7/08/09	OLONE Léonard	Notable MBOUMBO	Collecte de données
9/08/09	NKOYA Laurant	Notable Village EBOUMETOUN	Recueil de données
8/08/09	MAMA Samuel Baladi	Doyen DOUMO-MAMA	Recueil de données Guide
8/08/09	DJESOUA Francis	Notable / Doyen DIOLEMPOUN	Recueil de données
8/08/09	MPDUM Ioa Firmin	Directeur EP. SBOUMETOUN	Collecte de données
8/08/09	MBEM Ferdinand	Infirmier chef CST DOUMO-MAMA	— 11 —
12/08/09	ISSA Monche	Responsable FP - CAM	Collecte de données
21/08/09	MAPOK Elyse	Cultivatrice NTONGA	Collecte de données
21/08/09	KOUA Emmanuel	Responsable de opér. Forêt. CIC ADJEK	Guide et prise de jeu GPS
8/08/09	MANGJOUNI Antoinette	Agent technique d' Agri. retraite	Collecte de données
8/08/09	MOBIA MAMA Hérice	Administrateur civil en retraite DOUMO-MAMA	Collecte de données
29/07/09	ZAMBO	Jeune	visite guidée guide
8/08/09	MEDJATOBO	Directeur EP de DOUMO-MAMA	Présentation Etablissement.

Collecte des informations socio économiques en vue de la réalisation de l'étude socio économique de la Forêt Communale Messaména/Mindourou

MATRICE DES RENCONTRES AVEC LES ACTEURS LOCAUX DE LA COMMUNE DE MINDOUROU

Date	Noms et prénoms	Profession/adresse	Observations
25/7/09	VOUGAT François	Chef de district Mindourou	Prise de contact
25/7/09	NARMAYE André	CPC FC/Mindou rou	Prise de contact Collecte d'informations
Musées fois -	ELIEME Felix Daniel	Maire/Commune Mind.	Prise de contact Collecte de données
25/7/09	METANG Vincent	Secrétaire Général/Mairie	Collecte d'informations
25/08/09	MPENE Emarouel	Rapporteur Communal	Echange d'info.
10/8/09	NDABI Cosmas	Receveur Municipal C/Mind.	Recueil de données
25/7/09	MEBEL ABONO	C/B gendarmerie	Prise de contact Présentation Commune
10/08/09	DIOMLO Pierre	Ag/Mindourou	Recueil de données
26/08/09	Franklin EBANA	Radio Soleil	Visite Radio Collecte d'informations
31/7/09	BAMBO Roger	Animateur Cyrie	Recueil de données
6/8/2009	NGOSSA Jean Marie	chef village NKWAM	Echange d'informations
4/08/09	MBOM Alfred	Conseiller Municipal NOMGBWALA	Collecte de données
4/08/09	MOMPEA Jean Leonard	chef village NOMGBWALA	Recueil de données
4/08/09	ALDNE Thérèse	Représentant de femmes NOMGBWALA	Echanges
5/08/09	NDAPI Joseph	chef village Djouyaya	Recueil de données
5/08/09	Mme MBEBELE Gertrude	Représentant des femmes Djouyaya	Echanges d'informations
5/08/09	BEKO Lucien	Président CPF Djouyaya	Recueil de données
7/08/09	NANG HENOK J.P.	chef village ETSIK	Collecte d'informations

Collecte des informations socio économiques en vue de la réalisation de l'étude socio économique de la Forêt Communale Messaména/Mindourou

MATRICE DES RENCONTRES AVEC LES ACTEURS LOCAUX DE LA COMMUNE DE MINDOUROU (suite)

Date	Noms et prénoms	Profession/adresse	Observations
27/07/2009	KOUKUM Majou	Président Comité local de dev. EISEK	Collecte de données
29/7/09	MIBEMBEL	Sp chef NKOUAK	Recueil de données
29/7/09	MOSSOU OKENG	Directeur EP NKOUAK	Collecte d'informations
29/7/09	MELAMPi Bienvenue	Infirmier chef CS2/NKOUAK	Collecte d'informations
7/8/09	Richard FETEKE	chef cellule Aménagement CEM/Pallisco	Collecte de données Présentation Adm
27/7/09	MOONDA Edmond	BAKA (MENDOK)	Collecte de info.
7/8/09	ZOUMENDJEL Vincent	Conseiller/KAGNOL elite	Recueil d'info.
27/7/09	MBAKOTI MPAMPAN	délégué GIC Evolution KAGNOL	— / —
27/7/09	NKOMO ISAAC Blondeau	Jeune BEDOUKO	Collecte informations
27/7/09	SAMA Esther	Présidente gpe de femmes MALENE	Collecte d'info.
27/7/09	VEUVE TIENE	Pte/femmes de Djolemproum	— / —
29/7/09	AMBIAL Guillaume	Jeune de Bedouko	Relevés points GPS
29/7/09	EKOANJO Ruben	Jeune de Djolemproum	Guide et visite du village
7/8/09	DJAMANE Ghendmè	Conseiller Municipal BAKA	Collecte des informations
29/07/09	ADJERD Okenati	Conseillère Municipale	— / —

ANNEXE 7

**Plan de localisation du site sacré « Edjengui » Baka du village LACKABO
(Commune de Messaména)**

PLAN DE LOCALISATION DU SITE SACRE BAKA DU CAMPENENT LACKABO A L'INTERIEUR DE LA FCMM

